



**Liste des délibérations examinées  
Lors du Conseil Syndical  
Du Mercredi 03 Avril 2024**

Numérotation	Objet	Etat
<i>N°20240403-02PV</i>	Comptes de gestion 2023 de Madame la responsable de la Paierie départementale	Approuvé à l'unanimité
<i>N°20240403-03PV</i>	Comptes administratifs 2023 des instructions M52 et M4: détermination et affectation des résultats	Approuvé à l'unanimité
<i>N°20240403-04PV</i>	Budgets primitifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe "Aménagement Numérique"	Approuvé à l'unanimité
<i>N°20240403-05PV</i>	Modification des statuts de Haute Garonne Numérique (Centrale d'Achat + suppression délai en cas de vacance de poste au Bureau)	Approuvé à l'unanimité
<i>N°20240403-06PV</i>	Validation du document unique	Approuvé à l'unanimité

Fait à Toulouse, le : 11 avril 2024

Date d’Affichage : 11 avril 2024

Date de Mise en Ligne : 11 avril 2024

Victor DENOUVION  
Président  
Syndicat mixte  
Haute-Garonne Numérique



**Conseil Syndical  
Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 42**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-02PV**

**Objet : Comptes de gestion de Madame le Payeur Départemental pour l'exercice 2023**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

**Le Conseil syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction M57 sur la comptabilité des collectivités locales ;

**Vu** l'instruction M4 sur la comptabilité des Services Publics Locaux à caractère Industriel et Commercial ;

**Vu** le Budget Primitif de l'Exercice 2023 et les Décisions Modificatives Spéciales dudit Budget ;

**Vu** le compte de gestion de Madame Sylvie SIRE, Payeur Départemental comprenant : les recettes et les dépenses exécutées au titre de l'Exercice 2023 ;

**Vu** les pièces justificatives apportées à l'appui dudit compte ;

**Considérant** que l'examen des divers documents, ainsi que des pièces justificatives, n'a donné lieu à aucune observation ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Syndicat,

## Décide

**Article 1** : statuant sur la situation des fonds du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique du 31 décembre 2023, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Syndical admet, en ce qui concerne les services budgétaires suivants :

### COMPTE DE GESTION M57 – Budget principal

<b>COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL</b>				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	267 579,73 €	- €	2 769,79 €	270 349,52 €
Fonctionnement	760 729,70 €	- €	550 500,43 €	1 311 230,13 €
	<b>1 028 309,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>553 270,22 €</b>	<b>1 581 579,65 €</b>

### COMPTE DE GESTION M4 – Budget Annexe « Aménagement Numérique »

<b>COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE</b>				
	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	351 022,07 €	- €	4 225 459,49 €	4 576 481,56 €
Fonctionnement	5 239 148,47 €	3 000 000,00 €	169 731,42 €	2 408 879,89 €
	<b>5 590 170,54 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>4 395 190,91 €</b>	<b>6 985 361,45 €</b>

Le détail des résultats par instruction et par budget est annexé à la présente délibération.

**Article 2** : le Conseil syndical demande qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver les comptes de gestion présentés par Madame Sylvie SIRE pour l'exercice 2023.



**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

Annexes à la délibération :

- Tableaux des résultats par Instruction et par Budget
- Compte de Gestion 2023 du Budget Principal
- Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Aménagement Numérique

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »

**SYNDICAT MIXTE HAUTE-GARONNE NUMERIQUE**

**COMPTES DE GESTION 2023**

**INSTRUCTION M57  
01 BUDGET PRINCIPAL**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES NETTES	25 401,14	1 440 189,47	1 465 590,61
RECETTES NETTES	28 170,93	1 990 689,90	2 018 860,83
<b>RESULTAT EXERCICE 2023</b>	<b>2 769,79</b>	<b>550 500,43</b>	<b>553 270,22</b>
RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	267 579,73	760 729,70	1 028 309,43
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>270 349,52</b>	<b>1 311 230,13</b>	<b>1 581 579,65</b>

**INSTRUCTION M4  
02 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES NETTES	1 916 968,74	2 164 306,38	4 081 275,12
RECETTES NETTES	6 142 428,23	2 334 037,80	8 476 466,03
<b>RESULTAT EXERCICE 2023</b>	<b>4 225 459,49</b>	<b>169 731,42</b>	<b>4 395 190,91</b>
RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	351 022,07	5 239 148,47	5 590 170,54
AFFECTATION INVESTISSEMENT		3 000 000,00	3 000 000,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>4 576 481,56</b>	<b>2 408 879,89</b>	<b>6 985 361,45</b>

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »



## SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Sylvie SIRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2023 AU 15/02/2024

Nomenclature M57  
Voté par Nature avec ref. fonct.

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2 Bilan .....	Etat I-2 5
<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 9</a>
<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 11</a>
5 Annexe .....	13
<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 14</a>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	16
<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 17</a>
<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 18</a>
<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 19</a>
<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 23</a>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	28
<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 29</a>
<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 40</a>
4EME PARTIE : Page des signatures .....	41

**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

<b>ACTIF NET<sup>(1)</sup></b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	415,10
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	33,92	Réserves	335,78
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	760,73
Terrains		Résultat de l'exercice	550,50
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>2 062,11</b>
Réseaux divers	426,00	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	0,13	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	20,49	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>480,53</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,00
Stocks		Autres dettes non financières	191,67
Créances	1 082,71	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>194,68</b>
Trésorerie	693,55	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>1 776,26</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>194,68</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2 256,79</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>2 256,79</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

## BILAN (en Euros)

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		50 752,29	16 835,08	33 917,21	35 115,49
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		491 537,94	65 538,40	425 999,54	442 384,14
Installations techniques, agencements et matériel		518,40	391,68	126,72	518,40
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		30 058,74	9 569,14	20 489,60	18 118,16
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>572 867,37</b>	<b>92 334,30</b>	<b>480 533,07</b>	<b>496 136,19</b>

## BILAN (en Euros)

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 077 002,55		1 077 002,55	
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		5 704,33		5 704,33	11 580,67
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>1 082 706,88</b>		<b>1 082 706,88</b>	<b>11 580,67</b>
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		693 550,78		693 550,78	1 241 819,25
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>693 550,78</b>		<b>693 550,78</b>	<b>1 241 819,25</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>2 349 125,03</b>	<b>92 334,30</b>	<b>2 256 790,73</b>	<b>1 749 536,11</b>

## BILAN (en Euros)

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		81 437,85	81 437,85
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		333 666,68	346 500,01
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		335 778,06	335 778,06
REPORT A NOUVEAU		760 729,70	2 737 185,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		550 500,43	-1 976 456,26
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>2 062 112,72</b>	<b>1 524 445,62</b>

## BILAN (en Euros)

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 004,92	224 216,19
Dettes fiscales et sociales		191 113,09	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		560,00	455,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>194 678,01</b>	<b>224 671,19</b>
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>194 678,01</b>	<b>224 671,19</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			419,30
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>		<b>2 256 790,73</b>	<b>1 749 536,11</b>

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations	1 960,70	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	8,98	
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	12,83	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>1 982,51</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	291,75	
Charges de personnel	1 064,79	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	24,20	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	7,84	
Impôts et taxes	15,26	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	28,17	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>1 432,01</b>	

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	550,50	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	550,50	

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état				
Participations		1 960 696,95		
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8 982,67		
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		12 833,33		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>1 982 512,95</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		291 748,53		
Charges de personnel		1 064 794,15		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		797 061,47		
Dont charges sociales		267 732,68		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		24 198,71		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		7 839,07		
Impôts et taxes		15 261,13		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		28 170,93		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>1 432 012,52</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		550 500,43		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		550 500,43		

**OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



**OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	303 000,00	2 795 000,00	3 098 000,00
Titres de recette émis (b)	28 170,93	1 991 109,20	2 019 280,13
Réductions de titres (c)		419,30	419,30
Recettes nettes (d = b - c)	28 170,93	1 990 689,90	2 018 860,83
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	303 000,00	2 795 000,00	3 098 000,00
Mandats émis (f)	25 401,14	1 654 194,59	1 679 595,73
Annulations de mandats (g)		214 005,12	214 005,12
Dépenses nettes (h = f - g)	25 401,14	1 440 189,47	1 465 590,61
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 769,79	550 500,43	553 270,22
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	267 579,73		2 769,79		270 349,52
Fonctionnement	760 729,70		550 500,43		1 311 230,13
<b>TOTAL I</b>	<b>1 028 309,43</b>		<b>553 270,22</b>		<b>1 581 579,65</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
01101-AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31					
Investissement	351 022,07		4 225 459,49		4 576 481,56
Fonctionnement	5 239 148,47	3 000 000,00	169 731,42		2 408 879,89
<b>Sous-Total</b>	<b>5 590 170,54</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 395 190,91</b>		<b>6 985 361,45</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>5 590 170,54</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 395 190,91</b>		<b>6 985 361,45</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 618 479,97</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 948 461,13</b>		<b>8 566 941,10</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 444,00		21 444,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 292,00		92 292,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	176 264,00		176 264,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>290 000,00</b>		<b>290 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>290 000,00</b>		<b>290 000,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00		13 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>303 000,00</b>		<b>303 000,00</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	21 444,00	5 754,01		5 754,01	15 689,99
21	92 292,00	6 813,80		6 813,80	85 478,20
23	176 264,00				176 264,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>		<b>12 567,81</b>	<b>277 432,19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>		<b>12 567,81</b>	<b>277 432,19</b>
040	13 000,00	12 833,33		12 833,33	166,67
<b>TOTAL</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>	<b>166,67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>		<b>25 401,14</b>	<b>277 598,86</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	5 420,27		5 420,27
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>5 420,27</b>		<b>5 420,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 420,27</b>		<b>5 420,27</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	267 579,73		267 579,73
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>303 000,00</b>		<b>303 000,00</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	5 420,27				5 420,27
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 420,27</b>				<b>5 420,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 420,27</b>				<b>5 420,27</b>
040	30 000,00	28 170,93		28 170,93	1 829,07
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>	<b>1 829,07</b>
001	267 579,73				267 579,73
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>303 000,00</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>	<b>274 829,07</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	318 800,00		318 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00		1 400 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 041 300,00		1 041 300,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	4 900,00		4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 765 000,00</b>		<b>2 765 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 795 000,00</b>		<b>2 795 000,00</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	318 800,00	138 131,66	19 005,12	119 126,54	199 673,46
012	1 400 000,00	1 455 854,22	195 000,00	1 260 854,22	139 145,78
65	1 041 300,00	32 037,78		32 037,78	1 009 262,22
67	4 900,00				4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 765 000,00</b>	<b>1 626 023,66</b>	<b>214 005,12</b>	<b>1 412 018,54</b>	<b>1 352 981,46</b>
042	30 000,00	28 170,93		28 170,93	1 829,07
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>	<b>1 829,07</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 654 194,59</b>	<b>214 005,12</b>	<b>1 440 189,47</b>	<b>1 354 810,53</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

## SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	670,30		670,30
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 960 600,00		1 960 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS	60 000,00		60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 021 270,30</b>		<b>2 021 270,30</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00		13 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	760 729,70		760 729,70
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 795 000,00</b>		<b>2 795 000,00</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	670,30	8 596,25	419,30	8 176,95	-7 506,65
74	1 960 600,00	1 960 696,95		1 960 696,95	-96,95
75		8 982,67		8 982,67	-8 982,67
76	60 000,00				60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 021 270,30</b>	<b>1 978 275,87</b>	<b>419,30</b>	<b>1 977 856,57</b>	<b>43 413,73</b>
042	13 000,00	12 833,33		12 833,33	166,67
<b>TOTAL</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>	<b>166,67</b>
002	760 729,70				760 729,70
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 991 109,20</b>	<b>419,30</b>	<b>1 990 689,90</b>	<b>804 310,10</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	5 754,01		5 754,01
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 754,01</b>		<b>5 754,01</b>
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 813,80		6 813,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 813,80</b>		<b>6 813,80</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>12 567,81</b>		<b>12 567,81</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 567,81</b>		<b>12 567,81</b>
13911	État et établissements nationaux	9 833,33		9 833,33
13913	Départements	3 000,00		3 000,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 401,14</b>		<b>25 401,14</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	6 952,29		6 952,29
281538	Autres réseaux	16 384,60		16 384,60
281578	Autre matériel technique	391,68		391,68
281838	Autre matériel informatique	579,80		579,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 862,56		3 862,56
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60632	Fournitures de petit équipement	1 892,45	220,32	1 672,13
6064	Fournitures administratives	1 502,33	245,14	1 257,19
611	Contrats de prestations de services	8 838,28		8 838,28
61351	Matériel roulant	23 288,88		23 288,88
61358	Autres	9 444,12	9 444,12	
615228	Autres bâtiments	11 587,60	3 474,00	8 113,60
61551	Matériel roulant	260,00		260,00
6156	Maintenance	2 064,74	2 064,74	
6161	Multirisques	9 360,37		9 360,37
6182	Documentation générale et technique	14 249,50		14 249,50
6184	Versements à des organismes de formation	2 613,20	900,00	1 713,20
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	25,00		25,00
6231	Annonces et insertions	864,00		864,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 005,10	2 201,80	3 803,30
6233	Foires et expositions	11 076,48		11 076,48
6234	Réceptions	1 810,76		1 810,76
6236	Catalogues et imprimés et publications	10 620,02		10 620,02
6238	Divers	246,24		246,24
6251	Voyages, déplacements et missions	19 982,59	455,00	19 527,59
6281	Concours divers (cotisations...)	2 400,00		2 400,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>138 131,66</b>	<b>19 005,12</b>	<b>119 126,54</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	367 621,99	195 000,00	172 621,99
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	541,06		541,06
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	12 988,29		12 988,29
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 731,78		1 731,78
64111	Rémunération principale	392 769,05		392 769,05
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 112,44		6 112,44
64113	NBI	4 977,55		4 977,55
64118	Autres indemnités.	206 363,06		206 363,06
64131	Rémunérations	120 520,56		120 520,56
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	945,24		945,24
64138	Primes et autres indemnités	60 897,67		60 897,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	113 124,13		113 124,13
6453	Cotisations aux caisses de retraite	135 071,72		135 071,72
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 891,68		23 891,68
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	1 567,00		1 567,00

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 050,00		1 050,00
6488	Autres	5 681,00		5 681,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 455 854,22</b>	<b>195 000,00</b>	<b>1 260 854,22</b>
65311	Indemnités de fonction	22 757,40		22 757,40
65313	Cotisations de retraite	1 219,02		1 219,02
65322	Frais de mission et déplacement	222,29		222,29
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	185,76		185,76
65818	Autres	7 651,97		7 651,97
65888	Autres	1,34		1,34
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>32 037,78</b>		<b>32 037,78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 626 023,66</b>	<b>214 005,12</b>	<b>1 412 018,54</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	28 170,93		28 170,93
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 170,93</b>		<b>28 170,93</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 654 194,59</b>	<b>214 005,12</b>	<b>1 440 189,47</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 624,40	419,30	1 205,10
6479	Remboursements sur autres charges sociales	6 971,85		6 971,85
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>8 596,25</b>	<b>419,30</b>	<b>8 176,95</b>
7473	Départements	1 077 002,55		1 077 002,55
74758	Autres groupements	883 694,40		883 694,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 960 696,95</b>		<b>1 960 696,95</b>
75888	Autres	8 982,67		8 982,67
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 982,67</b>		<b>8 982,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 978 275,87</b>	<b>419,30</b>	<b>1 977 856,57</b>
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	12 833,33		12 833,33
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 833,33</b>		<b>12 833,33</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 991 109,20</b>	<b>419,30</b>	<b>1 990 689,90</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		81 437,85						81 437,85		81 437,85
1022	Sous Total compte 1022		81 437,85						81 437,85		81 437,85
102	Sous Total compte 102		81 437,85						81 437,85		81 437,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		335 778,06						335 778,06		335 778,06
106	Sous Total compte 106		335 778,06						335 778,06		335 778,06
10	Sous Total compte 10		417 215,91						417 215,91		417 215,91
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 737 185,96	1 976 456,26				1 976 456,26	2 737 185,96		760 729,70
11	Sous Total compte 11		2 737 185,96	1 976 456,26				1 976 456,26	2 737 185,96		760 729,70
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	1 976 456,26			1 976 456,26			1 976 456,26	1 976 456,26		0,00
12	Sous Total compte 12	1 976 456,26			1 976 456,26			1 976 456,26	1 976 456,26		0,00
1311	État et établissements nationaux		295 000,00						295 000,00		295 000,00
1313	Départements		90 000,00						90 000,00		90 000,00
131	Sous Total compte 131		385 000,00						385 000,00		385 000,00
13911	État et établissements nationaux	29 499,99				9 833,33		39 333,32		39 333,32	
13913	Départements	9 000,00				3 000,00		12 000,00		12 000,00	
1391	Sous Total compte 1391	38 499,99				12 833,33		51 333,32		51 333,32	
139	Sous Total compte 139	38 499,99				12 833,33		51 333,32		51 333,32	
13	Sous Total compte 13	38 499,99	385 000,00			12 833,33		51 333,32	385 000,00		333 666,68
	<b>Total classe 1</b>	<b>2 014 956,25</b>	<b>3 539 401,87</b>	<b>1 976 456,26</b>	<b>1 976 456,26</b>	<b>12 833,33</b>		<b>4 004 245,84</b>	<b>5 515 858,13</b>	<b>51 333,32</b>	<b>1 562 945,61</b>

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits similaires	44 998,28				5 754,01		50 752,29		50 752,29	
205	Sous Total compte 205	44 998,28				5 754,01		50 752,29		50 752,29	
20	Sous Total compte 20	44 998,28				5 754,01		50 752,29		50 752,29	
21538	Autres réseaux	491 537,94						491 537,94		491 537,94	
2153	Sous Total compte 2153	491 537,94						491 537,94		491 537,94	
21578	Autre matériel technique	518,40						518,40		518,40	
2157	Sous Total compte 2157	518,40						518,40		518,40	
215	Sous Total compte 215	492 056,34						492 056,34		492 056,34	
21838	Autre matériel informatique	2 899,00						2 899,00		2 899,00	
2183	Sous Total compte 2183	2 899,00						2 899,00		2 899,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 345,94				6 813,80		27 159,74		27 159,74	
2184	Sous Total compte 2184	20 345,94				6 813,80		27 159,74		27 159,74	
218	Sous Total compte 218	23 244,94				6 813,80		30 058,74		30 058,74	
21	Sous Total compte 21	515 301,28				6 813,80		522 115,08		522 115,08	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		9 882,79				6 952,29		16 835,08		16 835,08
280	Sous Total compte 280		9 882,79				6 952,29		16 835,08		16 835,08
281538	Autres réseaux		49 153,80				16 384,60		65 538,40		65 538,40
28153	Sous Total compte 28153		49 153,80				16 384,60		65 538,40		65 538,40
281578	Autre matériel technique						391,68		391,68		391,68

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte 28157						391,68		391,68		391,68
2815	Sous Total compte 2815		49 153,80				16 776,28		65 930,08		65 930,08
281838	Autre matériel informatique						579,80		579,80		579,80
28183	Sous Total compte 28183						579,80		579,80		579,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 126,78				3 862,56		8 989,34		8 989,34
28184	Sous Total compte 28184		5 126,78				3 862,56		8 989,34		8 989,34
2818	Sous Total compte 2818		5 126,78				4 442,36		9 569,14		9 569,14
281	Sous Total compte 281		54 280,58				21 218,64		75 499,22		75 499,22
28	Sous Total compte 28		64 163,37				28 170,93		92 334,30		92 334,30
	<b>Total classe 2</b>	<b>560 299,56</b>	<b>64 163,37</b>			<b>12 567,81</b>	<b>28 170,93</b>	<b>572 867,37</b>	<b>92 334,30</b>	<b>572 867,37</b>	<b>92 334,30</b>
4011	Fournisseurs		7 171,80	151 684,78	144 512,98			151 684,78	151 684,78		0,00
401	Sous Total compte 401		7 171,80	151 684,78	144 512,98			151 684,78	151 684,78		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisation		3 494,27	16 062,08	12 567,81			16 062,08	16 062,08		0,00
404	Sous Total compte 404		3 494,27	16 062,08	12 567,81			16 062,08	16 062,08		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		213 550,12	213 550,12	3 004,92			213 550,12	216 555,04		3 004,92
40	Sous Total compte 40		224 216,19	381 296,98	160 085,71			381 296,98	384 301,90		3 004,92
411	Redevables			8 980,86	8 980,86			8 980,86	8 980,86		0,00
41	Sous Total compte 41			8 980,86	8 980,86			8 980,86	8 980,86		0,00
421	Personnel - Rémunérations dues			582 303,59	582 303,59			582 303,59	582 303,59		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4287	Produits à recevoir	419,30			419,30			419,30	419,30		0,00
<b>428</b>	<b>Sous Total compte 428</b>	<b>419,30</b>			<b>419,30</b>			<b>419,30</b>	<b>419,30</b>		<b>0,00</b>
<b>42</b>	<b>Sous Total compte 42</b>	<b>419,30</b>		<b>582 303,59</b>	<b>582 722,89</b>			<b>582 722,89</b>	<b>582 722,89</b>		<b>0,00</b>
431	Sécurité sociale			196 304,76	196 304,76			196 304,76	196 304,76		0,00
437	Autres organismes sociaux			183 483,69	183 483,69			183 483,69	183 483,69		0,00
4387	Produits à recevoir			5 704,33				5 704,33		5 704,33	
<b>438</b>	<b>Sous Total compte 438</b>			<b>5 704,33</b>				<b>5 704,33</b>		<b>5 704,33</b>	
<b>43</b>	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>385 492,78</b>	<b>379 788,45</b>			<b>385 492,78</b>	<b>379 788,45</b>	<b>5 704,33</b>	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			68 399,81	68 399,81			68 399,81	68 399,81		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>68 399,81</b>	<b>68 399,81</b>			<b>68 399,81</b>	<b>68 399,81</b>		<b>0,00</b>
44332	Recettes - Amiable			1 077 002,55				1 077 002,55		1 077 002,55	
<b>4433</b>	<b>Sous Total compte 4433</b>			<b>1 077 002,55</b>				<b>1 077 002,55</b>		<b>1 077 002,55</b>	
44341	Dépenses			176 508,90	176 508,90			176 508,90	176 508,90		0,00
<b>4434</b>	<b>Sous Total compte 4434</b>			<b>176 508,90</b>	<b>176 508,90</b>			<b>176 508,90</b>	<b>176 508,90</b>		<b>0,00</b>
44352	Recettes - Amiable			883 694,40	883 694,40			883 694,40	883 694,40		0,00
44356	Recettes - Contentieux			103 413,60	103 413,60			103 413,60	103 413,60		0,00
<b>4435</b>	<b>Sous Total compte 4435</b>			<b>987 108,00</b>	<b>987 108,00</b>			<b>987 108,00</b>	<b>987 108,00</b>		<b>0,00</b>
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>			<b>2 240 619,45</b>	<b>1 163 616,90</b>			<b>2 240 619,45</b>	<b>1 163 616,90</b>	<b>1 077 002,55</b>	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			38 880,15	38 880,15			38 880,15	38 880,15		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4486	Autres charges à payer				191 113,09				191 113,09		191 113,09
448	Sous Total compte 448				191 113,09				191 113,09		191 113,09
44	Sous Total compte 44			2 347 899,41	1 462 009,95			2 347 899,41	1 462 009,95	885 889,46	
466	Excédents de versement			28 070,40	28 070,40			28 070,40	28 070,40		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			38 951,19	38 951,19			38 951,19	38 951,19		0,00
4671	Sous Total compte 4671			38 951,19	38 951,19			38 951,19	38 951,19		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	11 161,37		1,15	11 162,52			11 162,52	11 162,52		0,00
4672	Sous Total compte 4672	11 161,37		1,15	11 162,52			11 162,52	11 162,52		0,00
467	Sous Total compte 467	11 161,37		38 952,34	50 113,71			50 113,71	50 113,71		0,00
4686	Charges à payer		455,00	455,00	560,00			455,00	1 015,00		560,00
468	Sous Total compte 468		455,00	455,00	560,00			455,00	1 015,00		560,00
46	Sous Total compte 46	11 161,37	455,00	67 477,74	78 744,11			78 639,11	79 199,11		560,00
4711	Versements des régisseurs			40 703,50	40 703,50			40 703,50	40 703,50		0,00
4712	Virements réimputés			2 910,00	2 910,00			2 910,00	2 910,00		0,00
47138	Autres		419,30	4 967,27	4 547,97			4 967,27	4 967,27		0,00
4713	Sous Total compte 4713		419,30	4 967,27	4 547,97			4 967,27	4 967,27		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			28 070,40	28 070,40			28 070,40	28 070,40		0,00
47141	Sous Total compte 47141			28 070,40	28 070,40			28 070,40	28 070,40		0,00
4714	Sous Total compte 4714			28 070,40	28 070,40			28 070,40	28 070,40		0,00

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		419,30	76 651,17	76 231,87			76 651,17	76 651,17		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			42 778,85	42 778,85			42 778,85	42 778,85		0,00
472	Sous Total compte 472			42 778,85	42 778,85			42 778,85	42 778,85		0,00
47	Sous Total compte 47		419,30	119 430,02	119 010,72			119 430,02	119 430,02		0,00
	<b>Total classe 4</b>	<b>11 580,67</b>	<b>225 090,49</b>	<b>3 892 881,38</b>	<b>2 791 342,69</b>			<b>3 904 462,05</b>	<b>3 016 433,18</b>	<b>1 082 706,88</b>	<b>194 678,01</b>
515	Compte au Trésor	1 240 819,25		971 087,64	1 519 356,11			2 211 906,89	1 519 356,11	692 550,78	
51	Sous Total compte 51	1 240 819,25		971 087,64	1 519 356,11			2 211 906,89	1 519 356,11	692 550,78	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 000,00		2 000,58	2 000,58			3 000,58	2 000,58	1 000,00	
541	Sous Total compte 541	1 000,00		2 000,58	2 000,58			3 000,58	2 000,58	1 000,00	
54	Sous Total compte 54	1 000,00		2 000,58	2 000,58			3 000,58	2 000,58	1 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			41 004,26	41 004,26			41 004,26	41 004,26		0,00
58	Sous Total compte 58			41 004,26	41 004,26			41 004,26	41 004,26		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>1 241 819,25</b>		<b>1 014 092,48</b>	<b>1 562 360,95</b>			<b>2 255 911,73</b>	<b>1 562 360,95</b>	<b>693 550,78</b>	
60632	Fournitures de petit équipement					1 892,45	220,32	1 892,45	220,32	1 672,13	
6063	Sous Total compte 6063					1 892,45	220,32	1 892,45	220,32	1 672,13	
6064	Fournitures administratives					1 502,33	245,14	1 502,33	245,14	1 257,19	
606	Sous Total compte 606					3 394,78	465,46	3 394,78	465,46	2 929,32	
60	Sous Total compte 60					3 394,78	465,46	3 394,78	465,46	2 929,32	
611	Contrats de prestations de services					8 838,28		8 838,28		8 838,28	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					23 288,88		23 288,88		23 288,88	
61358	Autres					9 444,12	9 444,12	9 444,12	9 444,12		0,00
6135	Sous Total compte 6135					32 733,00	9 444,12	32 733,00	9 444,12	23 288,88	
613	Sous Total compte 613					32 733,00	9 444,12	32 733,00	9 444,12	23 288,88	
615228	Autres bâtiments					11 587,60	3 474,00	11 587,60	3 474,00	8 113,60	
61522	Sous Total compte 61522					11 587,60	3 474,00	11 587,60	3 474,00	8 113,60	
6152	Sous Total compte 6152					11 587,60	3 474,00	11 587,60	3 474,00	8 113,60	
61551	Matériel roulant					260,00		260,00		260,00	
6155	Sous Total compte 6155					260,00		260,00		260,00	
6156	Maintenance					2 064,74	2 064,74	2 064,74	2 064,74		0,00
615	Sous Total compte 615					13 912,34	5 538,74	13 912,34	5 538,74	8 373,60	
6161	Multirisques					9 360,37		9 360,37		9 360,37	
616	Sous Total compte 616					9 360,37		9 360,37		9 360,37	
6182	Documentation générale et technique					14 249,50		14 249,50		14 249,50	
6184	Versements à des organismes de formation					2 613,20	900,00	2 613,20	900,00	1 713,20	
618	Sous Total compte 618					16 862,70	900,00	16 862,70	900,00	15 962,70	
61	Sous Total compte 61					81 706,69	15 882,86	81 706,69	15 882,86	65 823,83	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					367 621,99	195 000,00	367 621,99	195 000,00	172 621,99	
621	Sous Total compte 621					367 621,99	195 000,00	367 621,99	195 000,00	172 621,99	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					25,00		25,00		25,00	
<b>6226</b>	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>25,00</b>		<b>25,00</b>		<b>25,00</b>	
<b>622</b>	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>25,00</b>		<b>25,00</b>		<b>25,00</b>	
6231	Annonces et insertions					864,00		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies					6 005,10	2 201,80	6 005,10	2 201,80	3 803,30	
6233	Foires et expositions					11 076,48		11 076,48		11 076,48	
6234	Réceptions					1 810,76		1 810,76		1 810,76	
6236	Catalogues et imprimés et publications					10 620,02		10 620,02		10 620,02	
6238	Divers					246,24		246,24		246,24	
<b>623</b>	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>30 622,60</b>	<b>2 201,80</b>	<b>30 622,60</b>	<b>2 201,80</b>	<b>28 420,80</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					19 982,59	455,00	19 982,59	455,00	19 527,59	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>19 982,59</b>	<b>455,00</b>	<b>19 982,59</b>	<b>455,00</b>	<b>19 527,59</b>	
6281	Concours divers (cotisations..					2 400,00		2 400,00		2 400,00	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>2 400,00</b>		<b>2 400,00</b>		<b>2 400,00</b>	
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>420 652,18</b>	<b>197 656,80</b>	<b>420 652,18</b>	<b>197 656,80</b>	<b>222 995,38</b>	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					541,06		541,06		541,06	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					12 988,29		12 988,29		12 988,29	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					1 731,78		1 731,78		1 731,78	
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>15 261,13</b>		<b>15 261,13</b>		<b>15 261,13</b>	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>					15 261,13		15 261,13		15 261,13	
64111	Rémunération principale					392 769,05		392 769,05		392 769,05	
64112	Supplément familial de traitement et ind					6 112,44		6 112,44		6 112,44	
64113	NBI					4 977,55		4 977,55		4 977,55	
64118	Autres indemnités.					206 363,06		206 363,06		206 363,06	
<b>6411</b>	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>610 222,10</b>		<b>610 222,10</b>		<b>610 222,10</b>	
64131	Rémunérations					120 520,56		120 520,56		120 520,56	
64132	Supplément familial de traitement et ind					945,24		945,24		945,24	
64138	Primes et autres indemnités					60 897,67		60 897,67		60 897,67	
<b>6413</b>	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>182 363,47</b>		<b>182 363,47</b>		<b>182 363,47</b>	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					419,30	1 624,40	419,30	1 624,40		1 205,10
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>793 004,87</b>	<b>1 624,40</b>	<b>793 004,87</b>	<b>1 624,40</b>	<b>791 380,47</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					113 124,13		113 124,13		113 124,13	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					135 071,72		135 071,72		135 071,72	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					23 891,68		23 891,68		23 891,68	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					1 567,00		1 567,00		1 567,00	
<b>645</b>	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>273 654,53</b>		<b>273 654,53</b>		<b>273 654,53</b>	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 050,00		1 050,00		1 050,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						6 971,85		6 971,85		6 971,85



## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
647	Sous Total compte 647					1 050,00	6 971,85	1 050,00	6 971,85		5 921,85
6488	Autres					5 681,00		5 681,00		5 681,00	
648	Sous Total compte 648					5 681,00		5 681,00		5 681,00	
64	Sous Total compte 64					1 073 390,40	8 596,25	1 073 390,40	8 596,25	1 064 794,15	
65311	Indemnités de fonction					22 757,40		22 757,40		22 757,40	
65313	Cotisations de retraite					1 219,02		1 219,02		1 219,02	
6531	Sous Total compte 6531					23 976,42		23 976,42		23 976,42	
65322	Frais de mission et déplacement					222,29		222,29		222,29	
6532	Sous Total compte 6532					222,29		222,29		222,29	
653	Sous Total compte 653					24 198,71		24 198,71		24 198,71	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					185,76		185,76		185,76	
65818	Autres					7 651,97		7 651,97		7 651,97	
6581	Sous Total compte 6581					7 837,73		7 837,73		7 837,73	
65888	Autres					1,34		1,34		1,34	
6588	Sous Total compte 6588					1,34		1,34		1,34	
658	Sous Total compte 658					7 839,07		7 839,07		7 839,07	
65	Sous Total compte 65					32 037,78		32 037,78		32 037,78	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					28 170,93		28 170,93		28 170,93	
681	Sous Total compte 681					28 170,93		28 170,93		28 170,93	

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					28 170,93		28 170,93		28 170,93	
	<b>Total classe 6</b>					1 654 613,89	222 601,37	1 654 613,89	222 601,37	1 440 189,47	8 176,95
7473	Départements						1 077 002,55	1 077 002,55			1 077 002,55
74758	Autres groupements						883 694,40	883 694,40			883 694,40
7475	Sous Total compte 7475						883 694,40	883 694,40			883 694,40
747	Sous Total compte 747						1 960 696,95	1 960 696,95			1 960 696,95
74	Sous Total compte 74						1 960 696,95	1 960 696,95			1 960 696,95
75888	Autres						8 982,67	8 982,67			8 982,67
7588	Sous Total compte 7588						8 982,67	8 982,67			8 982,67
758	Sous Total compte 758						8 982,67	8 982,67			8 982,67
75	Sous Total compte 75						8 982,67	8 982,67			8 982,67
777	Recettes et quote-part des subventions d						12 833,33	12 833,33			12 833,33
77	Sous Total compte 77						12 833,33	12 833,33			12 833,33
	<b>Total classe 7</b>						1 982 512,95	1 982 512,95			1 982 512,95
	<b>Total général</b>	3 828 655,73	3 828 655,73	6 883 430,12	6 330 159,90	1 680 015,03	2 233 285,25	12 392 100,88	12 392 100,88	3 840 647,82	3 840 647,82

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

01100 - SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**PASCALINE Laurent (1013328118-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

**A DRFiP DE MIDI-PYRENEES ET HA..., le 28/02/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SMO HAUTE GARONNE NUMERIQUE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**SIRE Sylvie (1007647975-0), CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie**

**A HAUTE-GARONNE, le 29/02/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **03/04/2024** par l'organe délibérant.

**DENOUVION VICTOR (vdenouvion-xt), PRESIDENT**

**A TOULOUSE, le 03/04/2024**



## AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31 BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
Mme Sylvie SIRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2023 AU 13/02/2024

Nomenclature M4 spic  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2	Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
5	Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 47</a>
4EME PARTIE	: Page des signatures .....	48

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>357,55</b>	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	1 365,46
Constructions	11,70	Réserves	3 000,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	17 710,48	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	347,60	Report à nouveau	2 239,15
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	169,73
Autres immobilisations corporelles	2,33	Subventions transférables	27 542,41
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>18 072,10</b>	Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>11 415,10</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	2 513,38
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>29 844,76</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>36 830,13</b>
Créances	315,20	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	6 996,14	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	257,74
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2,24
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 311,34</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>259,97</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>259,97</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>66,01</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37 156,10</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>37 156,10</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	726 525,83	368 971,28	357 554,55	336 115,37
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	11 852,34	147,40	11 704,94	
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	18 284 352,06	2 659 873,26	15 624 478,80	15 747 462,50
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	3 402,46	1 077,45	2 325,01	2 665,26
	Immobilisations corporelles en cours	347 598,55		347 598,55	516 640,92
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	19 373 731,24	3 030 069,39	16 343 661,85	16 602 884,05	

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	19 373 731,24	3 030 069,39	16 343 661,85	16 602 884,05
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	4 710 662,83	2 624 665,69	2 085 997,14	2 298 049,38
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	11 415 104,66		11 415 104,66	11 415 104,66
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>35 499 498,73</b>	<b>5 654 735,08</b>	<b>29 844 763,65</b>	<b>30 316 038,09</b>	

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	163 652,00		163 652,00	117 446,64
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	136 932,00		136 932,00	28 118,33
	Créances sur l'Etat et collec publiques	14 619,50		14 619,50	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				622 558,56
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 996 136,92		6 996 136,92	4 922 842,24
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>7 311 340,42</b>		<b>7 311 340,42</b>	<b>5 690 965,77</b>

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	42 810 839,15	5 654 735,08	37 156 104,07	36 007 003,86

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	2 513 379,03	2 513 379,03
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	3 000 000,00	
	Report à nouveau	2 239 148,47	1 952 786,39
	Résultat de l'exercice	169 731,42	3 286 362,08
	Subventions d'investissement	27 542 408,69	26 788 223,64
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	1 365 457,49	1 365 457,49
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>36 830 125,10</b>	<b>35 906 208,63</b>	

## BILAN (en Euros)

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		



**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	257 738,12	82 834,11
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres	2 235,00	
	Fournisseurs d'immobilisations		17 957,52
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>259 973,12</b>	<b>100 791,63</b>	

**BILAN (en Euros)**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	66 005,85	3,60
	Écart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>66 005,85</b>	<b>3,60</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>37 156 104,07</b>	<b>36 007 003,86</b>

## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	497,78	563,78
Produits des services	277,44	341,41
Autres produits	216,93	214,13
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	992,14	1 119,31
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	837,92	426,60
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 090,15	1 062,81
Autres charges		
Charges courantes non financières	1 928,07	1 489,40
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-935,93</b>	<b>-370,09</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-935,93</b>	<b>-370,09</b>
Produits exceptionnels	1 339,66	3 705,20
Charges exceptionnelles	234,00	48,75
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 105,66</b>	<b>3 656,45</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>169,73</b>	<b>3 286,36</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	279 670,45	341 411,69
Divers	-2 235,00	
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	497 775,00	563 775,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	216 930,93	214 128,02
<b>TOTAL I</b>	<b>992 141,38</b>	<b>1 119 314,71</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	837 920,68	426 596,78
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	1 090 147,30	1 062 807,37
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>1 928 067,98</b>	<b>1 489 404,15</b>
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-935 926,60</b>	<b>-370 089,44</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>-935 926,60</b>	<b>-370 089,44</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Subventions exceptionnelles		2 500 000,00
Autres opérations de gestion	35 167,26	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	1 304 494,16	1 205 197,96
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 339 661,42</b>	<b>3 705 197,96</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	213 927,00	28 150,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	20 076,40	20 596,44
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>234 003,40</b>	<b>48 746,44</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 105 658,02	3 656 451,52
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 331 802,80	4 824 512,67
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 162 071,38	1 538 150,59
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	169 731,42	3 286 362,08

## Opérations Compte de Tiers

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Opérations Compte de Tiers

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 091 932,00	9 668 324,00	25 760 256,00
Titres de recette émis (b)	6 142 428,23	2 406 154,30	8 548 582,53
Réductions de titres (c)		72 116,50	72 116,50
Recettes nettes (d = b - c)	6 142 428,23	2 334 037,80	8 476 466,03
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 091 932,00	9 668 324,00	25 760 256,00
Mandats émis (f)	2 734 564,22	2 230 139,15	4 964 703,37
Annulations de mandats (g)	817 595,48	65 832,77	883 428,25
Depenses nettes (h = f - g)	1 916 968,74	2 164 306,38	4 081 275,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 225 459,49	169 731,42	4 395 190,91
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31					
Investissement	351 022,07		4 225 459,49		4 576 481,56
Fonctionnement	5 239 148,47	3 000 000,00	169 731,42		2 408 879,89
<b>Sous-Total</b>	<b>5 590 170,54</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 395 190,91</b>		<b>6 985 361,45</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>5 590 170,54</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 395 190,91</b>		<b>6 985 361,45</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>5 590 170,54</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 395 190,91</b>		<b>6 985 361,45</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	350 000,00		350 000,00	154 763,08		154 763,08	195 236,92
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	263 840,00		263 840,00	31 031,66		31 031,66	232 808,34
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 306 928,00		1 306 928,00	433 078,12		433 078,12	873 849,88
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 821 000,00		12 821 000,00				12 821 000,00
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	50 164,00		50 164,00				50 164,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>14 791 932,00</b>		<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>		<b>618 872,86</b>	<b>14 173 059,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 791 932,00</b>		<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>		<b>618 872,86</b>	<b>14 173 059,14</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00		1 300 000,00	2 115 691,36	817 595,48	1 298 095,88	1 904,12
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 300 000,00</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>2 115 691,36</b>	<b>817 595,48</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>1 904,12</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 091 932,00</b>		<b>16 091 932,00</b>	<b>2 734 564,22</b>	<b>817 595,48</b>	<b>1 916 968,74</b>	<b>14 174 963,26</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 350 585,93		4 350 585,93	2 052 280,93		2 052 280,93	2 298 305,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>7 350 585,93</b>		<b>7 350 585,93</b>	<b>5 052 280,93</b>		<b>5 052 280,93</b>	<b>2 298 305,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 350 585,93</b>		<b>7 350 585,93</b>	<b>5 052 280,93</b>		<b>5 052 280,93</b>	<b>2 298 305,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	6 990 324,00		6 990 324,00				6 990 324,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00		1 400 000,00	1 090 147,30		1 090 147,30	309 852,70
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 390 324,00</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>	<b>7 300 176,70</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	351 022,07		351 022,07				351 022,07
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 091 932,00</b>		<b>16 091 932,00</b>	<b>6 142 428,23</b>		<b>6 142 428,23</b>	<b>9 949 503,77</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	902 600,00		902 600,00	903 753,45	65 832,77	837 920,68	64 679,32
014	Atténuations de produits	5 400,00		5 400,00	2 235,00		2 235,00	3 165,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	320 000,00		320 000,00	234 003,40		234 003,40	85 996,60
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	50 000,00		50 000,00				50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 278 000,00</b>		<b>1 278 000,00</b>	<b>1 139 991,85</b>	<b>65 832,77</b>	<b>1 074 159,08</b>	<b>203 840,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	6 990 324,00		6 990 324,00				6 990 324,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00		1 400 000,00	1 090 147,30		1 090 147,30	309 852,70
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 390 324,00</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>	<b>7 300 176,70</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 668 324,00</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>2 230 139,15</b>	<b>65 832,77</b>	<b>2 164 306,38</b>	<b>7 504 017,62</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	215 000,53		215 000,53	279 670,45		279 670,45	-64 669,92
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00		563 775,00	563 775,00	66 000,00	497 775,00	66 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 315 000,00		4 315 000,00	216 930,93		216 930,93	4 098 069,07
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 035 400,00		1 035 400,00	47 682,04	6 116,50	41 565,54	993 834,46
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 129 175,53</b>		<b>6 129 175,53</b>	<b>1 108 058,42</b>	<b>72 116,50</b>	<b>1 035 941,92</b>	<b>5 093 233,61</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00		1 300 000,00	1 298 095,88		1 298 095,88	1 904,12
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 300 000,00</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>		<b>1 298 095,88</b>	<b>1 904,12</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	2 239 148,47		2 239 148,47				2 239 148,47
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 668 324,00</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>2 406 154,30</b>	<b>72 116,50</b>	<b>2 334 037,80</b>	<b>7 334 286,20</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits assimilés	154 763,08		154 763,08
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>154 763,08</b>		<b>154 763,08</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 852,34		11 852,34
2153	Installations à caractère spécifique	19 179,32		19 179,32
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>31 031,66</b>		<b>31 031,66</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	433 078,12		433 078,12
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>433 078,12</b>		<b>433 078,12</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>618 872,86</b>		<b>618 872,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>618 872,86</b>		<b>618 872,86</b>
13911	État et établissements nationaux	838 517,92	684 344,27	154 173,65
13912	Régions	172 970,41	124 026,63	48 943,78
13913	Départements	948 333,46		948 333,46
13915	Groupements de collectivités	154 173,65	9 224,58	144 949,07
13917	Budget communautaire et Fonds structurels	1 695,92		1 695,92
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 115 691,36</b>	<b>817 595,48</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 115 691,36</b>	<b>817 595,48</b>	<b>1 298 095,88</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 734 564,22</b>	<b>817 595,48</b>	<b>1 916 968,74</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	3 000 000,00		3 000 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b>	<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>
1311	État et établissements nationaux	12 302,93		12 302,93
1313	Départements	1 700 000,00		1 700 000,00
1315	Groupements de collectivités	339 978,00		339 978,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 052 280,93</b>		<b>2 052 280,93</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>5 052 280,93</b>		<b>5 052 280,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 052 280,93</b>		<b>5 052 280,93</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	133 323,90		133 323,90
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	147,40		147,40
28153	Installations à caractère spécifique	744 283,51		744 283,51
28175	Installations, matériel et outillage techniques	212 052,24		212 052,24
28188	Autres	340,25		340,25
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 142 428,23</b>		<b>6 142 428,23</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	62 070,88		62 070,88
611	Sous-traitance générale	641 618,93	57 282,77	584 336,16
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	157 627,64		157 627,64
6226	Honoraires	29 825,00	8 550,00	21 275,00
6231	Annonces et insertions	1,00		1,00
6288	Autres	12 610,00		12 610,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>903 753,45</b>	<b>65 832,77</b>	<b>837 920,68</b>
7098	sur produits des activités annexes	2 235,00		2 235,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>2 235,00</b>		<b>2 235,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	213 927,00		213 927,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 076,40		20 076,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>234 003,40</b>		<b>234 003,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 139 991,85</b>	<b>65 832,77</b>	<b>1 074 159,08</b>
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 090 147,30		1 090 147,30
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>1 090 147,30</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 230 139,15</b>	<b>65 832,77</b>	<b>2 164 306,38</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	279 670,45		279 670,45
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>279 670,45</b>		<b>279 670,45</b>
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00	66 000,00	497 775,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>563 775,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>497 775,00</b>
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	216 930,93		216 930,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>216 930,93</b>		<b>216 930,93</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	35 000,00		35 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	167,26		167,26
778	Autres produits exceptionnels	12 514,78	6 116,50	6 398,28
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>47 682,04</b>	<b>6 116,50</b>	<b>41 565,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 108 058,42</b>	<b>72 116,50</b>	<b>1 035 941,92</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 298 095,88		1 298 095,88
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 298 095,88</b>		<b>1 298 095,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 298 095,88</b>		<b>1 298 095,88</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 406 154,30</b>	<b>72 116,50</b>	<b>2 334 037,80</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		1 365 457,49						1 365 457,49		1 365 457,49
1022	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>1 365 457,49</b>						<b>1 365 457,49</b>		<b>1 365 457,49</b>
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		2 513 379,03						2 513 379,03		2 513 379,03
102	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>3 878 836,52</b>						<b>3 878 836,52</b>		<b>3 878 836,52</b>
1068	Autres réserves					3 000 000,00			3 000 000,00		3 000 000,00
106	<b>Sous Total compte 106</b>					<b>3 000 000,00</b>			<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>
10	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>3 878 836,52</b>			<b>3 000 000,00</b>			<b>6 878 836,52</b>		<b>6 878 836,52</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		1 952 786,39	3 000 000,00	3 286 362,08			3 000 000,00	5 239 148,47		2 239 148,47
11	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>1 952 786,39</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 286 362,08</b>			<b>3 000 000,00</b>	<b>5 239 148,47</b>		<b>2 239 148,47</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		3 286 362,08	3 286 362,08				3 286 362,08	3 286 362,08		0,00
12	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>3 286 362,08</b>	<b>3 286 362,08</b>				<b>3 286 362,08</b>	<b>3 286 362,08</b>		<b>0,00</b>
1311	État et établissements nationaux		3 879 540,27				12 302,93		3 891 843,20		3 891 843,20
1312	Régions		905 026,15						905 026,15		905 026,15

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1313	Départements		22 374 633,52				1 700 000,00		24 074 633,52		24 074 633,52
1315	Groupements de collectivités		3 966 021,00				339 978,00		4 305 999,00		4 305 999,00
1317	Budget communautaire et fonds structurel		42 272,31						42 272,31		42 272,31
<b>131</b>	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>31 167 493,25</b>				<b>2 052 280,93</b>		<b>33 219 774,18</b>		<b>33 219 774,18</b>
13911	État et établissements nationaux	356 919,68				838 517,92	684 344,27	1 195 437,60	684 344,27	511 093,33	
13912	Régions	351 226,39				172 970,41	124 026,63	524 196,80	124 026,63	400 170,17	
13913	Départements	3 298 923,23				948 333,46		4 247 256,69		4 247 256,69	
13915	Groupements de collectivités	363 847,27				154 173,65	9 224,58	518 020,92	9 224,58	508 796,34	
13917	Budget communautaire et Fonds structurel	8 353,04				1 695,92		10 048,96		10 048,96	
<b>1391</b>	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>4 379 269,61</b>				<b>2 115 691,36</b>	<b>817 595,48</b>	<b>6 494 960,97</b>	<b>817 595,48</b>	<b>5 677 365,49</b>	
<b>139</b>	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>4 379 269,61</b>				<b>2 115 691,36</b>	<b>817 595,48</b>	<b>6 494 960,97</b>	<b>817 595,48</b>	<b>5 677 365,49</b>	
<b>13</b>	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>4 379 269,61</b>	<b>31 167 493,25</b>			<b>2 115 691,36</b>	<b>2 869 876,41</b>	<b>6 494 960,97</b>	<b>34 037 369,66</b>		<b>27 542 408,69</b>
	<b>Total classe 1</b>	<b>4 379 269,61</b>	<b>40 285 478,24</b>	<b>6 286 362,08</b>	<b>3 286 362,08</b>	<b>2 115 691,36</b>	<b>5 869 876,41</b>	<b>12 781 323,05</b>	<b>49 441 716,73</b>	<b>5 677 365,49</b>	<b>42 337 759,17</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2051	Concessions et droits assimilés	571 762,75				154 763,08		726 525,83		726 525,83	
205	Sous Total compte 205	571 762,75				154 763,08		726 525,83		726 525,83	
20	Sous Total compte 20	571 762,75				154 763,08		726 525,83		726 525,83	
2135	Installations générales, agencements, am					11 852,34		11 852,34		11 852,34	
213	Sous Total compte 213					11 852,34		11 852,34		11 852,34	
2153	Installations à caractère spécifique	17 663 052,25		602 120,49		19 179,32		18 284 352,06		18 284 352,06	
215	Sous Total compte 215	17 663 052,25		602 120,49		19 179,32		18 284 352,06		18 284 352,06	
21753	Installations à caractère spécifique	4 710 662,83						4 710 662,83		4 710 662,83	
2175	Sous Total compte 2175	4 710 662,83						4 710 662,83		4 710 662,83	
217	Sous Total compte 217	4 710 662,83						4 710 662,83		4 710 662,83	
2188	Autres	3 402,46						3 402,46		3 402,46	
218	Sous Total compte 218	3 402,46						3 402,46		3 402,46	
21	Sous Total compte 21	22 377 117,54		602 120,49		31 031,66		23 010 269,69		23 010 269,69	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2315	Installations, matériel et outillage tec	516 640,92			602 120,49	433 078,12		949 719,04	602 120,49	347 598,55	
231	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>516 640,92</b>			<b>602 120,49</b>	<b>433 078,12</b>		<b>949 719,04</b>	<b>602 120,49</b>	<b>347 598,55</b>	
23	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>516 640,92</b>			<b>602 120,49</b>	<b>433 078,12</b>		<b>949 719,04</b>	<b>602 120,49</b>	<b>347 598,55</b>	
2764	Créances sur des particuliers et autres	11 415 104,66						11 415 104,66		11 415 104,66	
276	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>11 415 104,66</b>						<b>11 415 104,66</b>		<b>11 415 104,66</b>	
27	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>11 415 104,66</b>						<b>11 415 104,66</b>		<b>11 415 104,66</b>	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		235 647,38				133 323,90		368 971,28		368 971,28
280	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>235 647,38</b>				<b>133 323,90</b>		<b>368 971,28</b>		<b>368 971,28</b>
28135	Installations générales, agencements, am						147,40		147,40		147,40
2813	<b>Sous Total compte 2813</b>						<b>147,40</b>		<b>147,40</b>		<b>147,40</b>
28153	Installations à caractère spécifique		1 915 589,75				744 283,51		2 659 873,26		2 659 873,26
2815	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>1 915 589,75</b>				<b>744 283,51</b>		<b>2 659 873,26</b>		<b>2 659 873,26</b>
28175	Installations, matériel et outillage tec		2 412 613,45				212 052,24		2 624 665,69		2 624 665,69

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817		2 412 613,45				212 052,24		2 624 665,69		2 624 665,69
28188	Autres		737,20				340,25		1 077,45		1 077,45
2818	Sous Total compte 2818		737,20				340,25		1 077,45		1 077,45
281	Sous Total compte 281		4 328 940,40				956 823,40		5 285 763,80		5 285 763,80
28	Sous Total compte 28		4 564 587,78				1 090 147,30		5 654 735,08		5 654 735,08
	<b>Total classe 2</b>	<b>34 880 625,87</b>	<b>4 564 587,78</b>	<b>602 120,49</b>	<b>602 120,49</b>	<b>618 872,86</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>36 101 619,22</b>	<b>6 256 855,57</b>	<b>35 499 498,73</b>	<b>5 654 735,08</b>
4011	Fournisseurs		17 001,34	1 044 815,58	1 027 814,24			1 044 815,58	1 044 815,58		0,00
401	Sous Total compte 401		17 001,34	1 044 815,58	1 027 814,24			1 044 815,58	1 044 815,58		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisati		17 957,52	729 652,38	711 694,86			729 652,38	729 652,38		0,00
404	Sous Total compte 404		17 957,52	729 652,38	711 694,86			729 652,38	729 652,38		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		65 832,77	65 832,77	257 738,12			65 832,77	323 570,89		257 738,12
40	Sous Total compte 40		100 791,63	1 840 300,73	1 997 247,22			1 840 300,73	2 098 038,85		257 738,12
411	Clients	117 446,64		138 170,64	124 827,78			255 617,28	124 827,78	130 789,50	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses			39 447,78	39 447,78			39 447,78	39 447,78		0,00
<b>416</b>	<b>Sous Total compte 416</b>			<b>39 447,78</b>	<b>39 447,78</b>			<b>39 447,78</b>	<b>39 447,78</b>		<b>0,00</b>
418	Clients - Produits non encore facturés			32 862,50				32 862,50		32 862,50	
4197	Clients - Autres avoirs				2 235,00				2 235,00		2 235,00
<b>419</b>	<b>Sous Total compte 419</b>				<b>2 235,00</b>				<b>2 235,00</b>		<b>2 235,00</b>
<b>41</b>	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>117 446,64</b>		<b>210 480,92</b>	<b>166 510,56</b>			<b>327 927,56</b>	<b>166 510,56</b>	<b>161 417,00</b>	
4411	État et autres collectivités publiques -			2 603 753,00	2 603 753,00			2 603 753,00	2 603 753,00		0,00
4416	État et autres collectivités publiques -			1 761 410,50	1 746 791,00			1 761 410,50	1 746 791,00	14 619,50	
<b>441</b>	<b>Sous Total compte 441</b>			<b>4 365 163,50</b>	<b>4 350 544,00</b>			<b>4 365 163,50</b>	<b>4 350 544,00</b>	<b>14 619,50</b>	
44562	TVA sur immobilisations			92 823,34	92 823,34			92 823,34	92 823,34		0,00
44566	TVA sur autres biens et services	973,33		167 874,25	168 847,58			168 847,58	168 847,58		0,00
44567	Crédit de TVA à reporter	27 145,00		990 843,00	881 056,00			1 017 988,00	881 056,00	136 932,00	
<b>4456</b>	<b>Sous Total compte 4456</b>	<b>28 118,33</b>		<b>1 251 540,59</b>	<b>1 142 726,92</b>			<b>1 279 658,92</b>	<b>1 142 726,92</b>	<b>136 932,00</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	TVA collectée			16 638,79	16 638,79			16 638,79	16 638,79		0,00
<b>4457</b>	<b>Sous Total compte 4457</b>			<b>16 638,79</b>	<b>16 638,79</b>			<b>16 638,79</b>	<b>16 638,79</b>		<b>0,00</b>
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			135 244,00	135 244,00			135 244,00	135 244,00		0,00
<b>4458</b>	<b>Sous Total compte 4458</b>			<b>135 244,00</b>	<b>135 244,00</b>			<b>135 244,00</b>	<b>135 244,00</b>		<b>0,00</b>
<b>445</b>	<b>Sous Total compte 445</b>	<b>28 118,33</b>		<b>1 403 423,38</b>	<b>1 294 609,71</b>			<b>1 431 541,71</b>	<b>1 294 609,71</b>	<b>136 932,00</b>	
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>28 118,33</b>		<b>5 768 586,88</b>	<b>5 645 153,71</b>			<b>5 796 705,21</b>	<b>5 645 153,71</b>	<b>151 551,50</b>	
466	Excédents de versement			62 348,06	62 348,06			62 348,06	62 348,06		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			20 076,40	20 076,40			20 076,40	20 076,40		0,00
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte 4671</b>			<b>20 076,40</b>	<b>20 076,40</b>			<b>20 076,40</b>	<b>20 076,40</b>		<b>0,00</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable	616 442,06		251 930,93	868 372,99			868 372,99	868 372,99		0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux			616 442,06	616 442,06			616 442,06	616 442,06		0,00
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>616 442,06</b>		<b>868 372,99</b>	<b>1 484 815,05</b>			<b>1 484 815,05</b>	<b>1 484 815,05</b>		<b>0,00</b>
<b>467</b>	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>616 442,06</b>		<b>888 449,39</b>	<b>1 504 891,45</b>			<b>1 504 891,45</b>	<b>1 504 891,45</b>		<b>0,00</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4687	Produits à recevoir	6 116,50			6 116,50			6 116,50	6 116,50		0,00
468	<b>Sous Total compte 468</b>	<b>6 116,50</b>			<b>6 116,50</b>			<b>6 116,50</b>	<b>6 116,50</b>		<b>0,00</b>
46	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>622 558,56</b>		<b>950 797,45</b>	<b>1 573 356,01</b>			<b>1 573 356,01</b>	<b>1 573 356,01</b>		<b>0,00</b>
4711	Versements des régisseurs			124 097,50	124 097,50			124 097,50	124 097,50		0,00
4713	Recettes perçues avant émission des titr			13 860,34	13 860,34			13 860,34	13 860,34		0,00
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale			62 348,06	128 348,06			62 348,06	128 348,06		66 000,00
47141	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>62 348,06</b>	<b>128 348,06</b>			<b>62 348,06</b>	<b>128 348,06</b>		<b>66 000,00</b>
4714	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>62 348,06</b>	<b>128 348,06</b>			<b>62 348,06</b>	<b>128 348,06</b>		<b>66 000,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser			12 302,93	12 302,93			12 302,93	12 302,93		0,00
471	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>212 608,83</b>	<b>278 608,83</b>			<b>212 608,83</b>	<b>278 608,83</b>		<b>66 000,00</b>
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		3,60	1,54	3,79			1,54	7,39		5,85
478	<b>Sous Total compte 478</b>		<b>3,60</b>	<b>1,54</b>	<b>3,79</b>			<b>1,54</b>	<b>7,39</b>		<b>5,85</b>
47	<b>Sous Total compte 47</b>		<b>3,60</b>	<b>212 610,37</b>	<b>278 612,62</b>			<b>212 610,37</b>	<b>278 616,22</b>		<b>66 005,85</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 4</b>	<b>768 123,53</b>	<b>100 795,23</b>	<b>8 982 776,35</b>	<b>9 660 880,12</b>			<b>9 750 899,88</b>	<b>9 761 675,35</b>	<b>315 203,50</b>	<b>325 978,97</b>
515	Compte au trésor	4 922 842,24		3 895 187,10	1 821 892,42			8 818 029,34	1 821 892,42	6 996 136,92	
51	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>4 922 842,24</b>		<b>3 895 187,10</b>	<b>1 821 892,42</b>			<b>8 818 029,34</b>	<b>1 821 892,42</b>	<b>6 996 136,92</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaire			3 205 838,66	3 205 838,66			3 205 838,66	3 205 838,66		0,00
58	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>3 205 838,66</b>	<b>3 205 838,66</b>			<b>3 205 838,66</b>	<b>3 205 838,66</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>	<b>4 922 842,24</b>		<b>7 101 025,76</b>	<b>5 027 731,08</b>			<b>12 023 868,00</b>	<b>5 027 731,08</b>	<b>6 996 136,92</b>	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					62 070,88		62 070,88		62 070,88	
606	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>62 070,88</b>		<b>62 070,88</b>		<b>62 070,88</b>	
60	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>62 070,88</b>		<b>62 070,88</b>		<b>62 070,88</b>	
611	Sous-traitance générale					641 618,93	57 282,77	641 618,93	57 282,77	584 336,16	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					157 627,64		157 627,64		157 627,64	
613	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>157 627,64</b>		<b>157 627,64</b>		<b>157 627,64</b>	
61	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>799 246,57</b>	<b>57 282,77</b>	<b>799 246,57</b>	<b>57 282,77</b>	<b>741 963,80</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Honoraires					29 825,00	8 550,00	29 825,00	8 550,00	21 275,00	
622	Sous Total compte 622					29 825,00	8 550,00	29 825,00	8 550,00	21 275,00	
6231	Annonces et insertions					1,00		1,00		1,00	
623	Sous Total compte 623					1,00		1,00		1,00	
6288	Autres					12 610,00		12 610,00		12 610,00	
628	Sous Total compte 628					12 610,00		12 610,00		12 610,00	
62	Sous Total compte 62					42 436,00	8 550,00	42 436,00	8 550,00	33 886,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					213 927,00		213 927,00		213 927,00	
671	Sous Total compte 671					213 927,00		213 927,00		213 927,00	
678	Autres charges exceptionnelles					20 076,40		20 076,40		20 076,40	
67	Sous Total compte 67					234 003,40		234 003,40		234 003,40	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					1 090 147,30		1 090 147,30		1 090 147,30	
681	Sous Total compte 681					1 090 147,30		1 090 147,30		1 090 147,30	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68					1 090 147,30		1 090 147,30		1 090 147,30	
	<b>Total classe 6</b>					<b>2 227 904,15</b>	<b>65 832,77</b>	<b>2 227 904,15</b>	<b>65 832,77</b>	<b>2 162 071,38</b>	
706	Prestations de services						279 670,45		279 670,45		279 670,45
7098	sur produits des activités annexes					2 235,00		2 235,00		2 235,00	
709	Sous Total compte 709					2 235,00		2 235,00		2 235,00	
70	Sous Total compte 70					2 235,00	279 670,45	2 235,00	279 670,45		277 435,45
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					66 000,00	563 775,00	66 000,00	563 775,00		497 775,00
74	Sous Total compte 74					66 000,00	563 775,00	66 000,00	563 775,00		497 775,00
757	Redevances versées par les fermiers et c						216 930,93		216 930,93		216 930,93
75	Sous Total compte 75						216 930,93		216 930,93		216 930,93
7711	Dédits et pénalités perçus						35 000,00		35 000,00		35 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat						167,26		167,26		167,26
771	Sous Total compte 771						35 167,26		35 167,26		35 167,26

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subventions d'investissem						1 298 095,88		1 298 095,88		1 298 095,88
778	Autres produits exceptionnels					6 116,50	12 514,78	6 116,50	12 514,78		6 398,28
77	<b>Sous Total compte 77</b>					6 116,50	1 345 777,92	6 116,50	1 345 777,92		1 339 661,42
	<b>Total classe 7</b>					74 351,50	2 406 154,30	74 351,50	2 406 154,30	2 235,00	2 334 037,80
	<b>Total général</b>	44 950 861,25	44 950 861,25	22 972 284,68	18 577 093,77	5 036 819,87	9 432 010,78	72 959 965,80	72 959 965,80	50 652 511,02	50 652 511,02

## Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

01101 - AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**PASCALINE Laurent (1013328118-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

**A DRFiP DE MIDI-PYRENEES ET HA..., le 28/02/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AMENAGEMENT NUMERIQUE- SMO 31** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**SIRE Sylvie (1007647975-0), CSC des Finances Publiques de 1ère catégorie**

**A HAUTE-GARONNE, le 29/02/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **03/04/2024** par l'organe délibérant.

**DENOUVION VICTOR (vdenouvion-xt), PRESIDENT**

**A TOULOUSE, le 03/04/2024**



**Conseil Syndical  
Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 41**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-03PV01**

**Objet : Compte administratif 2023 pour le Budget Principal – Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'instruction M 57 sur la comptabilité des Départements ;
- Vu** les textes réglementaires relatifs à l'application de cette instruction ;
- Vu** le vote du Budget Primitif en date du 6 avril 2023 ;
- Vu** le compte de gestion 2023 du Budget Principal et ses annexes ;
- Vu** le compte administratif 2023 du Budget Principal et ses annexes ;
- Vu** le rapport de Madame la Présidente du Conseil Syndical et sur proposition de son Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le résultat du compte administratif du Budget Principal pour l'année 2023 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 440 189,47 €	1 990 689,90 €
Section d'investissement	25 401,14 €	28 170,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 465 590,61 €</b>	<b>2 018 860,83 €</b>

Faisant apparaître les comptes suivants à la fin de l'exercice 2023 :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	550 500,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de :	2 769,79 €

Compte tenu des résultats antérieurs suivants :

Un report en section de fonctionnement 2022 de :	760 729,70 €
Un report en section d'investissement 2022 de :	267 579,73 €
Soit un solde de	1 028 309,43 €

**Le Compte Administratif 2023 se solde par :**

<b>Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de :</b>	<b>1 311 230,13 €</b>
<b>Un excédent cumulé de la section d'investissement de :</b>	<b>270 349,52 €</b>
<b>Soit un excédent total cumulé de</b>	<b>1 581 579,65 €</b>

**Article 2 :** de déclarer toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

**Article 3 :** de reporter la somme de 270 349,52 € en section d'investissement.

**Article 4 :** de reprendre le résultat de fonctionnement de 1 311 230,13 € en section de fonctionnement du budget primitif 2024.



**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

**ANNEXES A LA DELIBERATION :**

- Rapport de présentation des Comptes Administratifs 2023
- Tableau synthétique du Compte Administratif 2023
- Compte Administratif du Budget Principal 2023

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »



**Les membres du  
Syndicat mixte Haute-Garonne  
Numérique :**

**Conseil Départemental de Haute-  
Garonne**

**Cagire Garonne et Salat**

**Cœur et Côteaux du Comminges (5C)**

**Cœur de Garonne**

**Côteaux de Bellevue**

**Côteaux du Girou**

**Frontonnais**

**Lauragais Revel Sorezois**

**Le Muretain Agglo**

**Bassin Auterivain Haut-Garonnais**

**Grand Ouest Toulousain**

**Pyrénées Haut-Garonnaises**

**Hauts-Tolosans**

**SICOVAL**

**Tarn Agout**

**Terres du Lauragais**

**Val Aïgo**

**Volvestre**

# Comptes Administratifs 2023

# SOMMAIRE

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>1-1 LES RECETTES de la SECTION de FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1-1 Les recettes réelles .....	5
a) Dotations, Subventions et Participations (Chapitre 74) .....	5
b) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) .....	5
c) Produits Exceptionnels (Chapitre 77) .....	5
1.1-2 Les Recettes d'Ordre (Chapitre 042) .....	5
1.1-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002) .....	6
<b>1-2 LES DEPENSES de la SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.2-1 Les Dépenses Réelles .....	6
d) Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) .....	6
e) Les charges de personnel (chapitre 012) .....	6
f) Les autres charges de gestion (Chapitre 65) .....	6
g) Les amendes fiscales (Chapitre 67) .....	6
1.2-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042) .....	7

<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
--	----------

<b>1-3 LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
1.3-1 Les Recettes Réelles .....	7
h) Subventions d'investissement (Chapitre 13) .....	7
i) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) .....	7
1.3-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 040) .....	7
1.3-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (R 001) .....	7
<b>1-4 LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
1-4-1 Les Dépenses Réelles .....	7
j) Les dépenses d'équipement (Chapitres 21 et 23) .....	8
1-4-2 Les opérations d'ordre .....	8

<b>LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 .....</b>	<b>9</b>
---	----------

<b>LE SOLDE DE CLOTURE PAR RAPPORT A L'EXECUTION 2021 .....</b>	<b>9</b>
---	----------

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE Aménagement  
Numérique ..... 10**

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... 11**

<b>1-5</b>	<b>LES RECETTES de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
1.5-1	Les recettes réelles .....	11
k)	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Chapitre 70) .....	11
l)	Participations (Chapitre 74) .....	11
m)	Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) .....	11
n)	Produits Exceptionnels (Chapitre 77).....	12
1.5-2	Les recettes d'ordre (Chapitre 042) .....	12
1.5-3	L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002).....	12
<b>1-6</b>	<b>LES DEPENSES de la SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>12</b>
1.6-1	Les Dépenses Réelles .....	12
o)	Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) .....	12
p)	Les charges exceptionnelles (Chapitre 67).....	13
1.6-2	Les dépenses d'ordre (Chapitre 042) .....	13

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT ..... 13**

<b>1-7</b>	<b>LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>13</b>
1.7-1	Les Recettes Réelles .....	13
q)	Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) .....	13
r)	Les subventions d'investissement (Chapitre 13) .....	14
1.7-2	Les Recettes d'Ordre (chapitre 042) .....	14
1.7-3	Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (Chapitre R001) .....	14
<b>1-8</b>	<b>LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>14</b>
1.8-1	Les Dépenses Réelles .....	14
s)	Les dépenses d'équipement (Chapitres 20, 21 et 23).....	14
1.8-2	Les Dépenses d'Ordre (Chapitre 040) .....	15

**LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ..... 16**

**LE SOLDE DE CLOTURE PAR RAPPORT A L'EXECUTION 2021***Erreur ! Signet non défini.*

<b>1-9</b>	<b>LES RESTES A REALISER de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>16</b>
------------	---	-----------

**ANNEXES ..... 17**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET PRINCIPAL

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **1-1 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le total des recettes s'élève en 2023 à 1 990 689.90 €.

##### **1.1-1 Les recettes réelles**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 977 856.57 €, soit une très légère augmentation de 1.60 % par rapport à 2022.

##### **a) Dotations et participations (Chapitre 74)**

Elles s'élèvent à 1 960 696.95 €.

Elles concernent le versement des contributions annuelles des adhérents, seule recette de fonctionnement du budget principal, assurant le fonctionnement de la structure du Syndicat.

Conformément au principe retenu d'une contribution fixe de chaque adhérent, quel que soit le niveau de réalisation des projets, le montant de la contribution pour les EPCI adhérents a été fixé à 1.60 € par habitant, et pour le Département, à 1.95 € par habitant.

Cela a représenté pour 2023 :

- Une contribution du Département à hauteur de 1 077 002.55 € ;
- Une contribution des EPCI à hauteur de 883 694.40 €.

##### **b) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre est utilisé pour passer les écritures de régularisation du Prélèvement à la Source (PAS) et des écritures comptables de rattachement de charges. Le montant s'élève à 8 982.67 €.

##### **c) Produits spécifiques (Chapitre 77)**

Aucune écriture n'a été réalisée en 2023 sur ce chapitre.

##### **1.1-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

La reprise de subvention concerne les subventions perçues au titre de la programmation « Zones blanches Centre Bourg » pour un montant total de 12 833.33€. Elles ont été versées par le Conseil Départemental de Haute-Garonne et la Mission France Mobile.

### **1.1-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002)**

Son montant s'élève à 760 729.70 €.

## **1-2 LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 440 189.47 €.

### **1.2-1 Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 412 018.54 € en 2023, soit une très forte baisse, par rapport à 2022.

#### **d) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 119 126.54 €, soit une baisse de 42 % par rapport à 2022, essentiellement liée aux dépenses consacrées aux UTHD accueillies à Toulouse en 2021.

Il s'agit de dépenses essentiellement liées :

- à la location de véhicules pour les agents du service technique présents sur le terrain et aux contrats de prestations de services et conventions (32 127.16 €), des prestations de contrôle de sites téléphonie mobile (8 113.60 €) ;
- à des frais divers de fonctionnement tels que la fourniture de petit matériel (1 932.13 €), fournitures administratives (1 257.19 €), à des frais de réceptions et communication (5 860.30 €) ;
- à l'organisation d'évènements (11 076.48 €) ;
- aux primes d'assurances responsabilité civile et auto collaborateur (9 360.37 €) ;
- les frais de missions des agents (19 527.59 €) ;
- à des frais d'impression et catalogue (10 620.02 €) ;
- à des frais de documentation (14 249.50 €) ;
- à des frais de formation d'agents (1 713.20 €) ;
- l'adhésion à des associations et HGI (2 400 €) ;
- à des annonces et insertions, visites médicales (889 €).

#### **e) Charges de personnel (Chapitre 012)**

Elles s'élèvent au compte administratif 2023 à 1 260 854.22 €, soit une progression de 6.85 % par rapport à 2022. L'effectif de Haute-Garonne Numérique au 31/12/2023 est de 19 agents.

Les agents mis à disposition par le Département au sein de Haute-Garonne Numérique font l'objet d'un remboursement à ce dernier. Il a été dépensé pour 2023, 172 621.99 €. Cela a concerné 3 agents.

#### **f) Autres charges de gestion (Chapitre 65)**

Elles s'élèvent pour l'exercice 2023 à 32 037.78 € et concernent les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents (24 198.71 €), des droits d'utilisation de licences et frais divers (7 839.07 €).

#### **g) Charges spécifiques (Chapitre 67)**

Aucune dépense spécifique n'a été comptabilisée en 2023.

## **1.2-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)**

Le montant s'élève à 28 170.93 € et correspond aux écritures d'amortissement des biens acquis en 2023 et les années précédentes. La majorité de ces écritures d'ordre concerne l'amortissement des infrastructures dédiées à la téléphonie mobile et la résorption des zones blanches.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des recettes s'élève à 28 170.93 € en 2023.

### **1-3 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1.3-1 Les recettes réelles**

Il n'a été encaissé aucune recette réelle d'investissement en 2023.

#### **h) Subventions d'investissement (Chapitre 13)**

Aucune subvention n'avait été prévue en 2023.

#### **i) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Aucune dépense d'investissement de l'année 2021 n'était éligible au FCTVA.

#### **1.3-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 040)**

Le montant s'élève à 28 170.93 € et correspond aux écritures d'amortissement des biens acquis en 2023 et les années précédentes. La majorité de ces écritures d'ordre concerne l'amortissement des infrastructures dédiées à la téléphonie mobile et la résorption des zones blanches.

#### **1.3-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (R 001)**

Il représente 267 579.73 €.

### **1-4 LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent pour 2023 à 25 401.14 €.

#### **1-4-1 Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 567.81 €.

### **j) Dépenses d'équipement (Chapitres 21 et 23)**

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 12 567.81 € en 2023. Elles concernent le déploiement de logiciels, et l'acquisition de matériel et mobilier.

### **1-4-2 Les recettes d'ordre**

Le montant de ces écritures d'ordre s'élève à 12 833.33 € et correspond aux reprises de subventions. La reprise de subvention concerne les subventions perçues au titre de la programmation « Zones blanches Centre Bourg » versées par le Conseil départemental de Haute-Garonne et la Mission France Mobile.

## RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE 2023

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	1 990 689,90 €	28 170,93 €	2 018 860,83 €
Dépenses	1 440 189,47 €	25 401,14 €	1 465 590,61 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>550 500,43 €</b>	<b>2 769,79 €</b>	<b>553 270,22 €</b>

## SOLDE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Les soldes cumulés de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	Fonctionnement	760 729,70 €
	Investissement	267 579,73 €
<b>Sous-Total</b>		<b>1 028 309,43 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	Fonctionnement	- €
	Investissement	- €
<b>Sous-Total</b>		<b>- €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	550 500,43 €
	Investissement	2 769,79 €
<b>Sous-Total</b>		<b>553 270,22 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	1 311 230,13 €
	Investissement	270 349,52 €
<b>Sous-Total</b>		<b>1 581 579,65 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE**  
**Aménagement Numérique**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET ANNEXE

#### Aménagement Numérique

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1-5 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes s'élève en 2023 à 2 334 037.80 €.

#### 1.5-1 Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 035 941.92 €, soit une diminution de 71% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse s'explique par la réalisation, sur l'exercice 2022, d'un virement du budget principal de 2 500 000 €. Cette écriture, réalisée en accord avec les services de l'Etat, permettra de minimiser les frais financiers que le budget annexe pourrait supporter pour financer ses investissements.

#### **k) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Chapitre 70)**

Elles s'élèvent à 279 670.45 €.

Elles correspondent aux recettes de commercialisation du réseau radio 4G fixe exploité par la société Nomotech, qui assure les opérations de maintenance, d'exploitation et de commercialisation de notre réseau radio 4G auprès du grand public.

Le syndicat est propriétaire du réseau et l'exploitant a en charge la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI). Ces derniers paient une redevance auprès de l'exploitant qui gère une régie et reverse une partie des recettes au Syndicat. Ces recettes sont en baisse car le nombre de clients du réseau radio diminue avec l'arrivée du FTTH.

#### **l) Participations (Chapitre 74)**

Elles s'élèvent à 497 775.00 €.

Il s'agit du versement de la contribution de fonctionnement du Conseil Départemental pour financer le budget dévolu à l'exploitation du réseau de radio 4G fixe.

#### **m) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Cette recette d'un montant de 216 930.93 € concerne l'ensemble des recettes perçues au titre des redevances contractuelles des Délégations de Service Public Fibre 31 et Cleo.

La somme de 165 617.13 € correspond au versement de la redevance de contrôle par notre délégataire Fibre 31, conformément au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'aménagement numérique du territoire Haut-Garonnais en fibre optique.

51 313.80 € correspondent aux flux financiers de la DSP CLEO pour laquelle une partie concerne une redevance d'occupation du domaine public qui est perçue par Haute-Garonne Numérique et reversée au SICOVAL (20 076.40 €).

## **n) Produits Exceptionnels (Chapitre 77)**

Une recette de 41 565.54 € correspond, pour 35 000 €, à un versement d'indemnités dans le cadre du protocole transactionnel conclu avec la société Nomotech, exploitante du réseau radio, et pour le reliquat, à des remboursements et des régularisations d'écritures comptables.

### **1.5-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

Ces recettes s'élèvent à 1 298 095,88 € et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice. Ces reprises de subventions correspondent aux biens mis à disposition par le Conseil départemental et le SICOVAL, ainsi que les infrastructures déployées par Haute-Garonne Numérique depuis 2016.

### **1.5-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002)**

Son montant s'élève à 2 239 148.47 €.

## **1-6 LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 164 306.38 €.

### **1.6-1 Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 074 159.08 € en 2023, soit un taux d'évolution de 126 % par rapport à 2022. Cette forte augmentation est essentiellement due à des dépenses exceptionnelles réalisées en 2022. Ces dépenses sont en lien avec la maintenance, l'exploitation du réseau radio 4G et le versement de redevances d'occupation.

## **o) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 837 920.68 €.

Il s'agit de dépenses liées majoritairement aux réseaux MED :

- la maintenance du réseau radio 4G fixe pour un montant total de 584 336.16 € ;
- la consommation électrique pour un montant de 62 070.88 € pour l'alimentation des sites de la MeD Radio;

- les redevances d'occupation de points hauts tels que des châteaux d'eau, pylônes, habitations, ... lors du déploiement du réseau 4G fixe, pour un montant de 157 627.64 € ;
- des frais d'honoraires pour 21 275 €.

Le reliquat concerne les adhésions à l'AVICCA et la FNCCR (12 610 €).

## **p) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)**

En 2023, les dépenses de charges exceptionnelles s'élèvent à 234 03.40 €.

20 076.40 € concernent le reversement de redevances d'occupation des sols visée à l'article 1.7.3 de la Convention de Délégation de Service Public Cléo, dont le bénéficiaire n'est pas le délégant mais le propriétaire des sols.

Aussi, Haute-Garonne Numérique, en tant que délégant, se charge du recouvrement des différentes redevances liées au contrat et reverse les redevances d'occupations des sols au SICOVAL.

213 927 € ont été versés à la société Nomotech, dans le cadre du protocole transactionnel.

## **1.6-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)**

Leur montant s'élève pour 2023 à 1 090 147.30 €.

Elles concernent les écritures d'amortissement des biens mis à disposition par le Département et le SICOVAL à Haute-Garonne Numérique pour l'exercice de sa compétence, ainsi que les infrastructures déployées par le syndicat lui-même depuis 2016.

# **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **1-7 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des recettes s'élève à 6 142 428.23 € en 2023.

### **1.7-1 Les Recettes Réelles**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 052 280.93 €.

## **q) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Ce chapitre retrace la part de fonctionnement affecté à l'investissement, dont le montant s'élève à 3 000 000 € en 2023.

La récupération du FCTVA, au titre des dépenses réalisées pour les opérations de la MED DSL (dont l'activité n'est pas assujettie à la TVA) s'inscrivait aussi sur ce chapitre Les dépenses étant terminées depuis 2020, il n'y aura plus de recettes de FCTVA sur ce budget.

## **r) Subventions d'investissement (Chapitre 13)**

Cette recette d'un montant de 2 052 280.93 € concerne les subventions versées par le Département et les EPCI pour les programmes de travaux liés à l'aménagement numérique du territoire Haut-Garonnais.

La subvention du Département s'élève à 1 700 000 €.

Les subventions des EPCI s'élèvent à 339 978 €.

12 302.93 € ont été versés par l'Etat pour la part liée aux études réalisées pour le programme FTTH. Aucune subvention n'a été encaissée pour le déploiement de la fibre, dans l'attente de l'obtention de la part de Fibre 31, des procès-verbaux de réception des travaux, levés de toutes réserves majeures.

Un versement de subvention de la Région était prévu au budget mais, pour la même raison, aucun versement n'a été effectué sur cet exercice, l'annuité 2023 sera versée en 2024.

### **1.7-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

Elles représentent un montant global de 1 031 000.44 € et concernent les amortissements des immobilisations des biens transférés par le Conseil Départemental et le SICOVAL à Haute-Garonne Numérique pour l'exercice de sa compétence, ainsi que les biens déployés par le Syndicat.

### **1.7-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (Chapitre R001)**

Il représente 351 022.07 €. Il correspond au solde excédentaire de l'année 2022, constaté à la clôture budgétaire et reporté sur l'année suivante.

## **1-8 LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 1 916 968.74 €.

### **1.8-1 Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 618 872.86 €.

## **s) Dépenses d'équipement (Chapitres 20, 21 et 23)**

Le niveau des dépenses d'équipement s'élève à 618 872.86 € en 2023 et se décompose ainsi :

- Redevance annuelle licences ARCEP 154 763.08 €

- Fourniture matériel réseau Radio 31 031.66 €
- Travaux d'optimisation réseau Radio 88 128.97 €
- Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage 336 735.81 €
- Frais liés aux nouveaux projets 8 213.34€.

## **t) Immobilisations financières (Chapitre 27)**

Ces dépenses correspondent au versement d'une subvention à Fibre 31, proportionnelle au nombre de raccordement effectués. Le montant varie en fonction de la nature du raccordement.

En 2023, aucun versement n'a pu être effectué car les procès-verbaux de réception des travaux de déploiement, levés de toutes réserves majeures n'ont pas été fournis par le délégataire.

### **1.8-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)**

Elles représentent un montant global de 1 298 095.88 € et concernent les reprises de subventions versées par les membres de Haute-Garonne Numérique, la Région et l'Etat pour la réalisation des infrastructures.

## **RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE 2023**

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	2 334 037,80 €	6 142 428,23 €	8 476 466,03 €
<b>Dépenses</b>	2 164 306,38 €	1 916 968,74 €	4 081 275,12 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>169 731,42 €</b>	<b>4 225 459,49 €</b>	<b>4 395 190,91 €</b>

## **SOLDE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023**

Les soldes cumulés de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	Fonctionnement	5 239 148,47 €
	Investissement	351 022,07 €
<b>Sous-Total</b>		<b>5 590 170,54 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	Fonctionnement	3 000 000,00 €
	Investissement	- €
<b>Sous-Total</b>		<b>3 000 000,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	169 731,42 €
	Investissement	4 225 459,49 €
<b>Sous-Total</b>		<b>4 395 190,91 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	2 408 879,89 €
	Investissement	4 576 481,56 €
<b>Sous-Total</b>		<b>9 985 361,45 €</b>

### **1-9 LES RESTES A REALISER de la SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il est à noter un montant de 187 245,99 € de restes à réaliser en dépenses (travaux) qui seront reportés en N+1, relatif à des dépenses engagées, mais qui n'ont pas été mandatées sur l'exercice 2023.

## ANNEXES

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**HAUTE GARONNE NUMERIQUE**

**Vue d'ensemble du fonctionnement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>318 800,00</b>	<b>119 126,54</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	14 500,00	2 929,32
61 - SERVICES EXTERIEURS	214 000,00	65 823,83
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85 800,00	50 373,39
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 500,00	
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 260 854,22</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200 000,00	172 621,99
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 000,00	15 261,13
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 179 000,00	1 072 971,10
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 041 300,00</b>	<b>32 037,78</b>
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>4 900,00</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 765 000,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 440 189,47</b>
RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 960 600,00</b>	<b>1 960 696,95</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>60 000,00</b>	<b>8 982,67</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>670,30</b>	<b>8 176,95</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>760 729,70</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 782 000,00</b>	<b>1 977 856,57</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 990 689,90</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>550 500,43</b>
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>		<b>1 311 230,13</b>

**Vue d'ensemble de l'investissement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
20 - Immobilisations incorporelles	21 444,00	5 754,01
21 - Immobilisations corporelles	92 292,00	6 813,80
23 - Immobilisations en cours	176 264,00	
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>
RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
001 - Excédent d'investissement reporté	267 579,73	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 420,27	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>273 000,00</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>303 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>2 769,79</b>
<b>Solde d'investissement cumulé</b>		<b>270 349,52</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE**  
**AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**Vue d'ensemble du fonctionnement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00</b>	<b>837 920,68</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	110 000,00	62 070,88
61 - SERVICES EXTERIEURS	760 000,00	741 963,80
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 600,00	33 886,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00</b>	<b>2 235,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>320 000,00</b>	<b>234 003,40</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 278 000,00</b>	<b>1 074 159,08</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 668 324,00</b>	<b>2 164 306,38</b>

RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>215 000,53</b>	<b>279 670,45</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>563 775,00</b>	<b>497 775,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 315 000,00</b>	<b>216 930,93</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 035 400,00</b>	<b>41 565,54</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 239 148,47</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 368 324,00</b>	<b>1 035 941,92</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 668 324,00</b>	<b>2 334 037,80</b>

<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>169 731,42</b>
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>		<b>2 408 879,89</b>

**Vue d'ensemble de l'investissement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
020 - Dépenses imprévues	50 164,00	
20 - Immobilisations incorporelles	350 000,00	154 763,08
21 - Immobilisations corporelles	263 840,00	31 031,66
23 - Immobilisations en cours	1 306 928,00	433 078,12
27 - Autres immobilisations financières	12 821 000,00	
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>1 916 968,74</b>

RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
001 - Excédent d'investissement reporté	351 022,07	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 000 000,00	3 000 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93	2 052 280,93
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>7 701 608,00</b>	<b>5 052 280,93</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>6 142 428,23</b>

<b>Solde d'investissement</b>		<b>4 225 459,49</b>
<b>Solde d'investissement cumulé</b>		<b>4 576 481,56</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE : HAUTE-GARONNE NUMERIQUE (1)**

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20006262800017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

**M. 57**

**Compte administratif**

**Voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

## II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

## III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	39
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	41
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	43
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	44

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	45
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	46
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	48
B3.2 - Etalement des provisions	50
B4 - Etat des charges transférées	51
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	52
B6 - Prêts	53
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	54
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	55
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	59
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	60
B7.8 - Autres engagements donnés	61
B7.9 - Autres engagements reçus	62
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	63
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	64
B9 - Etat du personnel	65
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	68
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	69
B11.2 - Liste des établissements publics créés	70
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	72
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	73
B13 - Opérations liées aux cessions	74
B14 - Etat des travaux en régie	75
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	77
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	78
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	79
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	80
C2.1 - Situation des AP	82
C2.2 - Situation des AE	83
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	85
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	86
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	87
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	88
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	90
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	91
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	92
D4 - Gestion des fonds européens	93
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	94
D6 - Actions de formation des élus	95
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	96
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	97
D9 - Identification des flux croisés	98
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	99
D11 - Décisions en matière de taux	101
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	102
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	103
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	105
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	106
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	107
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	108

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 465 590,61	2 018 860,83	0,00	A1	553 270,22
<b>Investissement</b>	25 401,14	28 170,93	(2)	A2	2 769,79
<b>Dont 1068</b>		0,00			
<b>Fonctionnement</b>	1 440 189,47	1 990 689,90	(3)	A3	550 500,43

<b>RESTES A REALISER (4)</b>						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B)</b>		
		<b>(6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	553 270,22
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	2 769,79
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	550 500,43

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>				<b>A</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 440 189,47	G 1 990 689,90	
	Section d'investissement	B 25 401,14	H 28 170,93	
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 465 590,61	= G + H + I + J 2 018 860,83	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F 0,00	= K + L 0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 440 189,47	= G + I + K 1 990 689,90	
	Section d'investissement	= B + D + F 25 401,14	= H + J + L 28 170,93	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F 1 465 590,61	= G + H + I + J + K + L 2 018 860,83	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	5 754,01	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	6 813,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>12 567,81</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 12 567,81</b>	<b>II 0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	12 833,33	28 170,93
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 12 833,33</b>	<b>IV 28 170,93</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>25 401,14</b>	II + IV	<b>28 170,93</b>
--------------	---------	------------------	---------	------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>0,00</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>0,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>25 401,14</b>	II + IV + VI + VII	<b>28 170,93</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>2 769,79</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 Charges à caractère général (1)	119 126,54	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 260 854,22	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	1 960 696,95
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	32 037,78	75 Autres produits de gestion courante (1)	8 982,67
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	8 176,95
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 412 018,54</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>1 977 856,57</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 1 412 018,54</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 1 977 856,57</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	28 170,93	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	12 833,33
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 28 170,93</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 12 833,33</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 1 440 189,47</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 1 990 689,90</b>
---	-----------------------------	---	-----------------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 1 440 189,47</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 1 990 689,90</b>
---	---------------------------------	---	----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>550 500,43</b>
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	12 833,33	12 833,33
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 754,01	0,00	5 754,01
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 813,80	0,00	6 813,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>12 567,81</b>	<b>12 833,33</b>	<b>25 401,14</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	119 126,54		119 126,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 260 854,22		1 260 854,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	32 037,78	0,00	32 037,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	28 170,93	28 170,93
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 412 018,54</b>	<b>28 170,93</b>	<b>1 440 189,47</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		28 170,93	28 170,93
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>28 170,93</b>	<b>28 170,93</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	8 176,95		8 176,95
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 960 696,95		1 960 696,95
75	Autres produits de gestion courante(8)	8 982,67	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	12 833,33	12 833,33
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 977 856,57</b>	<b>12 833,33</b>	<b>1 990 689,90</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>	<b>0,00</b>	<b>277 598,86</b>	<b>0,00</b>	<b>25 401,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 444,00	5 754,01	0,00	15 689,99	0,00	5 754,01
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 292,00	6 813,80	0,00	85 478,20	0,00	6 813,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	176 264,00	0,00	0,00	176 264,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>	<b>0,00</b>	<b>277 432,19</b>	<b>0,00</b>	<b>12 567,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>	<b>0,00</b>	<b>277 432,19</b>	<b>0,00</b>	<b>12 567,81</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	13 000,00	12 833,33		166,67		12 833,33
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>		<b>166,67</b>		<b>12 833,33</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>	<b>0,00</b>	<b>277 598,86</b>	<b>0,00</b>	<b>25 401,14</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>35 420,27</b>	<b>28 170,93</b>	<b>0,00</b>	<b>7 249,34</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 420,27	0,00	0,00	5 420,27
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420,27</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420,27</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	30 000,00	28 170,93	0,00	1 829,07
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1 829,07</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>267 579,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>303 000,00</b>	<b>28 170,93</b>	<b>0,00</b>	<b>274 829,07</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>	<b>0,00</b>	<b>277 598,86</b>	<b>0,00</b>	<b>25 401,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 444,00	5 754,01	0,00	15 689,99	0,00	5 754,01
2051	Concessions, droits similaires	21 444,00	5 754,01	0,00	15 689,99	0,00	5 754,01
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 292,00	6 813,80	0,00	85 478,20	0,00	6 813,80
21578	Autre matériel technique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 292,00	6 813,80	0,00	9 478,20	0,00	6 813,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	176 264,00	0,00	0,00	176 264,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	176 264,00	0,00	0,00	176 264,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>	<b>0,00</b>	<b>277 432,19</b>	<b>0,00</b>	<b>12 567,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>	<b>0,00</b>	<b>277 432,19</b>	<b>0,00</b>	<b>12 567,81</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	13 000,00	12 833,33		166,67		12 833,33
	Reprise sur autofinancement antérieur	13 000,00	12 833,33		166,67		12 833,33
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	10 000,00	9 833,33		166,67		9 833,33
13913	Subv. transf. Départements	3 000,00	3 000,00		0,00		3 000,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>		<b>166,67</b>		<b>12 833,33</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>	<b>35 420,27</b>	<b>28 170,93</b>	<b>0,00</b>	<b>7 249,34</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 420,27	0,00	5 420,27
10222	FCTVA	5 420,27	0,00	5 420,27
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420,27</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>5 420,27</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	30 000,00	28 170,93	1 829,07
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 500,00	6 952,29	-452,29
281533	Réseaux câblés	16 500,00	0,00	16 500,00
281538	Autres réseaux	0,00	16 384,60	-16 384,60
281578	Autre matériel technique	0,00	391,68	-391,68
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 500,00	0,00	2 500,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	579,80	-579,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00	3 862,56	637,44
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>	<b>1 829,07</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>2 795 000,00</b>	<b>1 245 511,46</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 354 810,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 189,47</b>
011	Charges à caractère général (3)	318 800,00	115 561,62	3 564,92	0,00	199 673,46	0,00	119 126,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 400 000,00	1 069 741,13	191 113,09	0,00	139 145,78		1 260 854,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 041 300,00	32 037,78	0,00	0,00	1 009 262,22	0,00	32 037,78
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 760 100,00</b>	<b>1 217 340,53</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 348 081,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 900,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 765 000,00</b>	<b>1 217 340,53</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 352 981,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00	28 170,93			1 829,07		28 170,93
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>			<b>1 829,07</b>		<b>28 170,93</b>

<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 245 511,46</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 354 810,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 189,47</b>
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>2 034 270,30</b>	<b>1 984 985,57</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 580,40</b>
013	Atténuations de charges (3)	670,30	2 472,62	5 704,33	0,00	-7 506,65
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 960 600,00	1 960 696,95	0,00	0,00	-96,95
75	Autres produits de gestion courante (3)	60 000,00	8 982,67	0,00	0,00	51 017,33
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>1 972 152,24</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 413,73</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>1 972 152,24</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 413,73</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 000,00	12 833,33			166,67
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>			<b>166,67</b>

<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>760 729,70</b>					
---	-------------------	--	--	--	--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 984 985,57</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>804 310,10</b>
--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>2 795 000,00</b>	<b>1 245 511,46</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 354 810,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 189,47</b>
011	Charges à caractère général (4)	318 800,00	115 561,62	3 564,92	0,00	199 673,46	0,00	119 126,54
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	1 672,13	0,00	0,00	8 327,87	0,00	1 672,13
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 156,62	100,57	0,00	242,81	0,00	1 257,19
611	Contrats de prestations de services	65 000,00	8 838,28	0,00	0,00	56 161,72	0,00	8 838,28
61351	Matériel roulant	0,00	23 288,88	0,00	0,00	-23 288,88	0,00	23 288,88
61358	Autres	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	72 000,00	8 113,60	0,00	0,00	63 886,40	0,00	8 113,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	260,00	0,00	0,00	-260,00	0,00	260,00
6156	Maintenance	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	9 000,00	9 360,37	0,00	0,00	-360,37	0,00	9 360,37
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	14 249,50	0,00	0,00	750,50	0,00	14 249,50
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	1 713,20	0,00	0,00	3 286,80	0,00	1 713,20
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00	25,00	0,00	0,00	75,00	0,00	25,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	864,00	0,00	0,00	4 136,00	0,00	864,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	1 753,30	2 050,00	0,00	1 196,70	0,00	3 803,30
6233	Foires et expositions	50 000,00	11 076,48	0,00	0,00	38 923,52	0,00	11 076,48
6234	Réceptions	0,00	956,41	854,35	0,00	-1 810,76	0,00	1 810,76
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	10 620,02	0,00	0,00	-7 120,02	0,00	10 620,02
6238	Divers	0,00	246,24	0,00	0,00	-246,24	0,00	246,24
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	18 967,59	560,00	0,00	-4 527,59	0,00	19 527,59
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	2 400,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00	2 400,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 400 000,00	1 069 741,13	191 113,09	0,00	139 145,78		1 260 854,22
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	200 000,00	-18 491,10	191 113,09	0,00	27 378,01		172 621,99
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	541,06	0,00	0,00	458,94		541,06
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	12 988,29	0,00	0,00	2 011,71		12 988,29
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	1 731,78	0,00	0,00	3 268,22		1 731,78
64111	Rémunération principale titulaires	400 000,00	392 769,05	0,00	0,00	7 230,95		392 769,05
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	6 112,44	0,00	0,00	5 887,56		6 112,44

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64113	NBI	0,00	4 977,55	0,00	0,00	-4 977,55		4 977,55
64118	Autres indemnités	250 000,00	206 363,06	0,00	0,00	43 636,94		206 363,06
64131	Rémunérations	150 000,00	120 520,56	0,00	0,00	29 479,44		120 520,56
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	945,24	0,00	0,00	2 054,76		945,24
64138	Primes et autres indemnités	60 000,00	60 897,67	0,00	0,00	-897,67		60 897,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00	113 124,13	0,00	0,00	6 875,87		113 124,13
6453	Cotisations aux caisses de retraites	140 000,00	135 071,72	0,00	0,00	4 928,28		135 071,72
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	23 891,68	0,00	0,00	1 108,32		23 891,68
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	1 567,00	0,00	0,00	2 433,00		1 567,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	1 050,00	0,00	0,00	3 950,00		1 050,00
6488	Autres	10 000,00	5 681,00	0,00	0,00	4 319,00		5 681,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 041 300,00	32 037,78	0,00	0,00	1 009 262,22	0,00	32 037,78
65311	Indemnités de fonction	24 000,00	22 757,40	0,00	0,00	1 242,60	0,00	22 757,40
65313	Cotisations de retraite	1 500,00	1 219,02	0,00	0,00	280,98	0,00	1 219,02
65322	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	222,29	0,00	0,00	2 777,71	0,00	222,29
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	500,00	185,76	0,00	0,00	314,24	0,00	185,76
65818	Autres	11 000,00	7 651,97	0,00	0,00	3 348,03	0,00	7 651,97
65888	Autres	300,00	1,34	0,00	0,00	298,66	0,00	1,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 760 100,00</b>	<b>1 217 340,53</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 348 081,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 900,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 765 000,00</b>	<b>1 217 340,53</b>	<b>194 678,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 352 981,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	30 000,00	28 170,93			1 829,07		28 170,93
6811	Dot. amort. immos incorporelles	30 000,00	28 170,93			1 829,07		28 170,93

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - CA - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>			<b>1 829,07</b>		<b>28 170,93</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>2 034 270,30</b>	<b>1 984 985,57</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 580,40</b>
013	Atténuations de charges (4)	670,30	2 472,62	5 704,33	0,00	-7 506,65
6419	Remboursements rémunérations personnel	670,30	1 205,10	0,00	0,00	-534,80
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	1 267,52	5 704,33	0,00	-6 971,85
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 960 600,00	1 960 696,95	0,00	0,00	-96,95
7473	Participation départements	1 077 000,00	1 077 002,55	0,00	0,00	-2,55
74758	Participation autres groupements	883 600,00	883 694,40	0,00	0,00	-94,40
75	Autres produits de gestion courante (4)	60 000,00	8 982,67	0,00	0,00	51 017,33
75888	Autres	60 000,00	8 982,67	0,00	0,00	51 017,33
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>1 972 152,24</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 413,73</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>1 972 152,24</b>	<b>5 704,33</b>	<b>0,00</b>	<b>43 413,73</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)</i>	<i>13 000,00</i>	<i>12 833,33</i>	0,00	0,00	<i>166,67</i>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte result</i>	<i>13 000,00</i>	<i>12 833,33</i>	0,00	0,00	<i>166,67</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	0,00	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>	0,00	0,00	<b>166,67</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - CA - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

## HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - CA - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres	1	
L	Autres	5	
L	Autres	7	
L	Autres	8	
L	Autres	30	
L	Logiciels	2	
L	Matériels informatiques	5	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 977 856,57</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
<b>TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8.1.1</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
<b>Associations</b>	0,00	
<b>Entreprises</b>	0,00	
<b>Personnes physiques</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
<b>Etat</b>	0,00	
<b>Régions</b>	0,00	
<b>Départements</b>	0,00	
<b>Communes</b>	0,00	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES</b>	<b>B8.1.2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>			<b>8,00</b>	<b>1,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRIT HCL (Av Janv 2020)(IM Av Janv 2024)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL HORS CL. (IM Av. Janv. 2024)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
community manager		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>13,00</b>	<b>1,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	ADM	354	0,00	A	
ATTACHE TERRIT HCL (Av Janv 2020)(IM Av Janv 2024)	A	ADM	1027	0,00	A	
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	A	
community manager		OTR		0,00	A	
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

## ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>12 567,81</b>	<b>936,28</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>12 567,81</b>	<b>936,28</b>	
17/04/2023	PICTO TOULOUSE Facture n° 66903 du 28/02/2023 BDC	COM_2023-001	6 291,60	631,66	7
31/05/2023	MANUTAN COLLECTIVITES Facture FAC23COL0036506	MG_2023-001	522,20	304,62	1
02/08/2023	ATEXO Facture F-AS-2023070336 Plateforme MPE-REDAC	MG_2023-002	5 754,01	0,00	2
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV

B12.2

## ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							0,00	0,00	
<b>Cessions à titre gratuit</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à disposition</b>							0,00	0,00	
<b>Affectation</b>							0,00	0,00	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							0,00	0,00	
<b>Mise à la réforme</b>							0,00	0,00	
<b>Divers</b>							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

<b>Pour mémoire</b>		<b>Crédits ouverts (BP + DM)</b>
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>B14</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>B14</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU</b> <b>COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>13 000,00</b>	<b>I 12 833,33</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	13 000,00	12 833,33

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>12 833,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 833,33</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>35 420,27</b>	<b>III 28 170,93</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 420,27	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	6 500,00	6 952,29
281533	<i>Réseaux câblés</i>	16 500,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	16 384,60
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	391,68
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	2 500,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	579,80
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 500,00	3 862,56
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>28 170,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 170,93</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 12 833,33</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 28 170,93</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (5) 15 337,60</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1.1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D1.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D1.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET</b>	<b>D2.1</b>

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>(A) 0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

(Montants exprimés en K€)

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>

Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE</b>	<b>D2.3</b>

**VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>MATERIEL ROULANT</b>								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
<b>Total séries génériques</b>						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>D3.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

## IV – ANNEXES

IV

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D3.2

## ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>D4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>D5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D6</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>	<b>D7</b>

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)</b>	<b>D8</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)</b>	<b>D9</b>

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	303 000,00	25 401,14	0,00	277 598,86
RECETTES	303 000,00	28 170,93	0,00	274 829,07
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 795 000,00	1 440 189,47	0,00	1 354 810,53
RECETTES	2 795 000,00	1 990 689,90	0,00	804 310,10

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	303 000,00	25 401,14	0,00	277 598,86
RECETTES	303 000,00	28 170,93	0,00	274 829,07
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 795 000,00	1 440 189,47	0,00	1 354 810,53
RECETTES	2 795 000,00	1 990 689,90	0,00	804 310,10

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>D10</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	303 000,00	25 401,14	0,00	277 598,86
RECETTES	303 000,00	28 170,93	0,00	274 829,07
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 795 000,00	1 440 189,47	0,00	1 354 810,53
RECETTES	2 795 000,00	1 990 689,90	0,00	804 310,10
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 098 000,00</b>	<b>1 465 590,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 632 409,39</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>3 098 000,00</b>	<b>2 018 860,83</b>	<b>0,00</b>	<b>1 079 139,17</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D11</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D12.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D12.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D13.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D13.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>D14</b>

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération ( selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs ( Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					<b>Total Recettes</b>	0,00	0,00
					<b>Total Dépenses</b>	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- |  |  |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet                            | 34-Résidentialisation de logements                                     |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer         | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées                 |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux                | 36-Accession à la propriété  |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées                     | 37-Equipement public de proximité                                      |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé                   | 38-Immobilier à vocation économique                                    |
| 24-Aménagement d'ensemble                                  | 39-Autres investissements  |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de logement temporaire           | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement                      |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux           |  |

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 73

VOTES :

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/04/2024

Présenté par Le Président, Victor DENOUVION (1),

A Toulouse, le 03/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres Le Conseil Syndical réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A Toulouse, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres Le Conseil Syndical réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

ARDERIU François	
ARDON Judith	
ARHAINX Jean	
ARJO Claudette	
ARTIGUES Roselyne	
BARBREAU Robert	
BARRIERE Karine	
BAYLAC Sandrine	
BERGIA Jean-Marc	
BOUSSAHABA Mohamed	
BRUN Karine	
CASSAGNE Robert	
CAZARRE Max	
CHARPENTIER Stéphane	
CHICOT Pascal	
CUJIVES Didier	
DE GAULEJAC Michel	
DIEMUNSCH Edmond	
GONZALEZ Corinne	
GRYCZA Daniel	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

GUERRIOT Philippe	
HEBRARD Gilbert	
IGON Patrick	
LAFFONT Didier	
LAGORCE Patrice	
LOUZON Thierry	
LUMEAU-PRECEPTIS Aude	
MARCHAND Thierry	
MARTY Dominique	
MUNOZ Floréal	
PALAS Alain	
PAREDE Daniel	
PRINCE Bernard	
RENAUD Jacques	
SUBRA Emilie	
VACHER Gilles	
VASSAL Eric	
VEZAT-BARONIA Maryse	
VIEU Annie	
VIVES François	
WEISSBERG Daniel	

Certifié exécutoire par Le Président, Victor DENOUVION (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2024, et de la publication le 09/04/2024

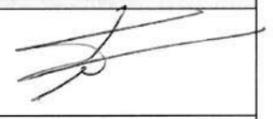
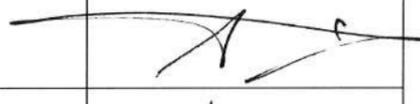
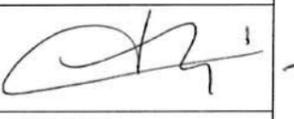
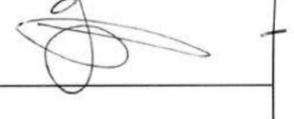
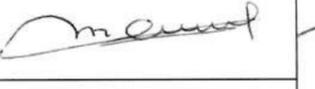
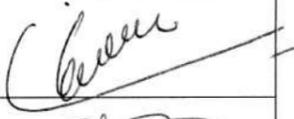
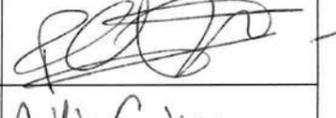
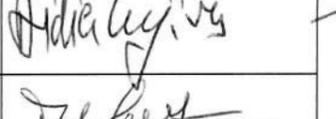
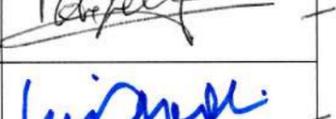
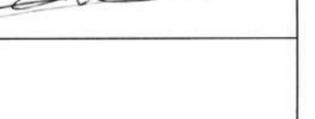
A Toulouse, le 03/04/2024

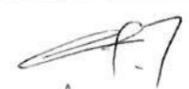
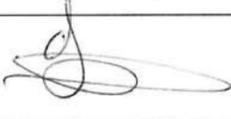
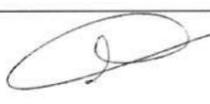
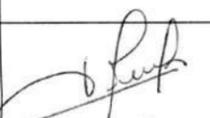
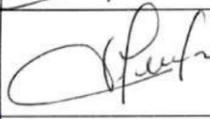
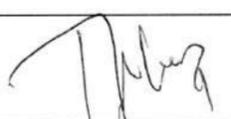
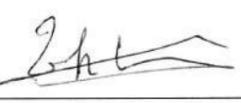
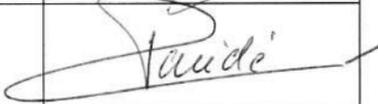
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## FEUILLE D'APPEL DES DELEGUES TITULAIRES - CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Procuration / Suppléance	SIGNATURE
T	Monsieur	ARDERIU	François	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Madame	ARDON	Judith	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi	PRESENTE			
T	Monsieur	ARHAINX	Jean	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT			
T	Madame	ARJO	Claudette	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat	PROCURATION		procuration attribuée à Mme ARTIGUES	
T	Madame	ARTIGUES	Roselyne	Conseillère départementale	Canton Bagnères de Luchon	PRESENT		Procuration reçue de Mme ARJO	
T	Madame	BAGNERIS	Isabel	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	<del>PRESENT</del>	Absente		
T	Monsieur	BARBREAU	Robert	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT			
T	Madame	BARRIERE	Karine	Conseiller départemental	Canton Villemur sur Tam	PROCURATION		procuration attribuée à Mr IGON	
T	Madame	BAYLAC	Sandrine	Conseiller départemental	Canton de Cazères	PRESENT		Procuration reçue de Mr VIEU	
T	Monsieur	BEAUSOR	Francis	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Excusé		
T	Monsieur	BERGIA	Jean-Marc	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr GUERRIOT	
T	Monsieur	BOUSSAHABA	Mohamed	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PRESENT		Procuration reçue de Mr LUNOZ	
T	Madame	BRUN	Karine	Communauté de Communes	Volvestre	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr GRZYCZA	
T	Monsieur	CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
T	Monsieur	CASSAGNE	Robert	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr VACHER	
T	Monsieur	CAZARRÉ	Max	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT			
T	Monsieur	CHARPENTIER	Stéphane	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Monsieur	CHICOT	Pascal	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PRESENT		Procuration Reçue de Mr MARTY	
T	Monsieur	CUJIVES	Didier	Conseiller départemental	Canton de Pechbonnieu	PRESENT			
T	Monsieur	DE GAULEJAC	Michel	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PRESENT		Procuration reçue de Mme SUBRA	
T	Monsieur	DENOUVION	Victor	Conseiller départemental	Canton de Castelnest	PRESENT			
T	Monsieur	DIEMUNSCH	Jean-Luc Edmond	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr PARCHAND	
T	Madame	DOISY	Françoise	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absente		
T	Madame	FLOUREUSSES	Sandrine	Conseiller départemental	Canton Castelnest		Absente		

T	Monsieur	GALEY	Cédric	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	GLEIZES	Marie-Pierre	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Madame	GONZALEZ	Corinne	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	PRESENT		Procurator reçu de MR VASSAL	
T	Monsieur	GRYCZA	Daniel	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT		Procurator reçu de M <sup>me</sup> BRUN	
T	Monsieur	GUERRIOT	Philippe	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr BERGIA	
T	Monsieur	HAMDANI	Aïli	Communauté de Communes	Val'Aigo	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	HARDY	Isabelle	Conseillère départementale	Canton Toulouse 1	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Monsieur	HEBRARD	Gilbert	Conseillère départementale	Canton Revel	PRESENT			
T	Monsieur	IGON	Patrick	Communauté de Communes	Frontonnais	PRESENT		Procurator reçue de Mme BARRIERE	
T	Monsieur	IMBERT	Frédéric	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Absent		
T	Monsieur	JOVIADO	Gilles	Communauté de Communes	Val'Aigo		Absent		
T	Monsieur	LACOURT	Laurent	Communauté de Communes	Tam Agout		Absent		
T	Monsieur	LAFFONT	Didier	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT		Procurator Reçu de MR LAGORCE	
T	Monsieur	LAGORCE	Patrice	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PROCURATION		Procurator attribuée à MR LAFFONT	
T	Madame	LAY	Sophie	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PROCURATION</del>	Absent	procurator attribuée à Mr SAVIGNY	
T	Monsieur	LOUZON	Thierry	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			
T	Madame	LUMEAU-PRECEPTIS	Aude	Conseiller départemental	Canton Castanet Tolosan	PRESENT			
T	Monsieur	MARCHAND	Thierry	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT		Procurator reçu de MR DIETUNSCH	
T	Monsieur	MARTY	Dominique	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PROCURATION	<del>Excusé</del>	Procurator attribuée à MR CHICOT	
T	Monsieur	MOGICATO	Bruno	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Monsieur	MUNOZ	Floréal	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PROCURATION		Procurator attribuée à MR BOUSSAHABA	
T	Monsieur	PARÉDÉ	Daniel	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	PASQUET	Wilfrid	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais		Absent		
T	Monsieur	PÈRE	Marc	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9		Excusé		
T	Monsieur	PERY	Denis	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo		Suppléant <del>Excusé</del>	Représenté Suppléant MR PALAS	

T	Monsieur	PRINCE	Bernard	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	RENAUD	Jacques	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	SAVIGNY	Thierry	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PRESENT</del>	Abseur	Procurator reçue de Mme LAY	
T	Madame	SUBRA	Emilie	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PROCURATION		Procurator attribuée à M <sup>re</sup> DE GAULESAC	
T	Monsieur	VACHER	Gilles	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr CASSAGNE	
T	Monsieur	VASSAL	Éric	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	Procurator		procurator attribuée à Mme Gonzalez	
T	Monsieur	VERDEAU-BORNE	Sébastien	Communauté de Communes	Frontonnais		Abseur		
T	Madame	VEZAT-BARONIA	Maryse	Conseiller départemental	Canton d'Auterive	PRESENT			
T	Madame	VIEU	Annie	Conseiller départemental	Canton de Portet sur Garonne	PROCURATION		procurator attribuée à Mme BAYLAC	
T	Monsieur	VIVES	François	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	WEISSBERG	Daniel	Communauté de Communes	Cagire Garonne Salat	PRESENT			

## FEUILLE D'APPEL DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

## CONSEIL SYNDICAL DU

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Suppléance	SIGNATURE
S	Monsieur	AKA	Alain	Communauté de Communes	Cœur de Garonne				
S	Monsieur	CASALE	Jean-François	Communauté de Communes	Coteaux du Girou				
S	Monsieur	COMOY	Pierre	Communauté de Communes	Tam Agout				
S	Monsieur	DASQUE	Jean-Charles	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges				
S	Monsieur	DUMAS-PILHOU	Bertrand	Communauté de Communes	Terres du Lauragais				
S	Monsieur	FRANCOU	Didier	Communauté de Communes	Frontonnais				
S	Monsieur	GILLON	Christophe	Communauté d'Agglomération	Sicoval				
S	Madame	HONVAULT	Caroline	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9				
S	Monsieur	LASMAN	Philippe	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi				
S	Monsieur	MERIEUX	Luc	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan				
S	Monsieur	MILHAU	Claude	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue				
S	Madame	NAYA	Anne-Marie	Communauté de Communes	Volvestre				
S	Monsieur	PALAS	Alain	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			Suppléant M <sup>r</sup> PERY 
S	Madame	POCHEZ	Marjorie	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
S	Monsieur	PONTICACCIA	Dominique	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat				
S	Monsieur	ROUX	Didier	Communauté de Communes	Val'Aïgo				
S	Monsieur	SALVATICO	Jean-Paul	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises				
S	Madame	SIORAT	Florence	Conseillère départementale	Canton de Revel				
S	Monsieur	SUAUD	Thierry	Conseiller départemental	Canton Portet sur Garonne		Excusé		
S	Monsieur	TISSEIRE	Bernard	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais				



**Conseil Syndical  
Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 41**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-03PV02**

**Objet : Compte administratif 2023 pour le Budget Annexe « Aménagement Numérique » – Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction M4 sur la comptabilité des Services Publics Locaux à caractère Industriel et Commercial ;

**Vu** les textes règlementaires relatifs à l'application de cette instruction ;

**Vu** le vote du Budget Primitif en date du 6 avril 2023 ;

**Vu** le vote des Décisions Modificatives successives ;

**Vu** le compte de gestion 2023 du Budget Annexe et ses annexes ;

**Vu** le compte administratif 2023 du Budget Annexe et ses annexes ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Président du Conseil Syndical et sur proposition de son Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le résultat du compte administratif du Budget Annexe pour l'année 2023 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	2 164 306,38 €	2 334 037,80 €
Section d'investissement	1 916 968,74 €	6 142 428,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 081 275,12 €</b>	<b>8 476 466,03 €</b>

Faisant apparaître les comptes suivants à la fin de l'exercice 2023 :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	169 731,42 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de :	4 225 459,49 €
Compte tenu des résultats antérieurs suivants :	
Un report en section de fonctionnement 2022 de :	5 239 148,47 €
Un report en section d'investissement 2022 de :	351 022,07 €
Soit un solde de	5 590 170,54 €
<b>Le Compte Administratif 2023 se solde par :</b>	
<b>Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de :</b>	<b>2 408 879,89 €</b>
<b>Un excédent cumulé de la section d'investissement de :</b>	<b>4 576 481,56 €</b>
<b>Soit un excédent total cumulé de</b>	<b>6 985 361,45 €</b>

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- total des restes à réaliser en recettes :	0 €
- total des restes à réaliser en dépenses :	187 245,99 €
Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de :	- 187 245,99 €

### **Affectation du résultat**

Compte tenu :	
- du résultat d'exploitation de :	2 408 879.89 €
- du résultat d'investissement de :	4 576 481.56 €

**Article 2** : de déclarer toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

**Article 3** : d'affecter les résultats comme suit :

- En « Excédent reporté à la section de fonctionnement » pour un montant de **2 408 879,89 €**  
(Recette budgétaire article R002 du budget)
- En « Excédent reporté à la section d'investissement » pour un montant de **4 576 481,56 €**  
(Recette budgétaire article R001 du budget)

  
**Victor DENUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

### **ANNEXES A LA DELIBERATION :**

- Rapport de présentation des Comptes Administratifs 2023
- Tableau synthétique du Compte Administratif 2023
- Compte Administratif du Budget Annexe Aménagement Numérique 2023

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »



**Les membres du  
Syndicat mixte Haute-Garonne  
Numérique :**

**Conseil Départemental de Haute-  
Garonne**

**Cagire Garonne et Salat**

**Cœur et Côteaux du Comminges (5C)**

**Cœur de Garonne**

**Côteaux de Bellevue**

**Côteaux du Girou**

**Frontonnais**

**Lauragais Revel Sorezois**

**Le Muretain Agglo**

**Bassin Auterivain Haut-Garonnais**

**Grand Ouest Toulousain**

**Pyrénées Haut-Garonnaises**

**Hauts-Tolosans**

**SICOVAL**

**Tarn Agout**

**Terres du Lauragais**

**Val Aïgo**

**Volvestre**

# Comptes Administratifs 2023

# SOMMAIRE

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>1-1 LES RECETTES de la SECTION de FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1-1 Les recettes réelles .....	5
a) Dotations, Subventions et Participations (Chapitre 74) .....	5
b) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) .....	5
c) Produits Exceptionnels (Chapitre 77) .....	5
1.1-2 Les Recettes d'Ordre (Chapitre 042) .....	5
1.1-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002) .....	6
<b>1-2 LES DEPENSES de la SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.2-1 Les Dépenses Réelles .....	6
d) Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) .....	6
e) Les charges de personnel (chapitre 012) .....	6
f) Les autres charges de gestion (Chapitre 65) .....	6
g) Les amendes fiscales (Chapitre 67) .....	6
1.2-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042) .....	7

<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
--	----------

<b>1-3 LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
1.3-1 Les Recettes Réelles .....	7
h) Subventions d'investissement (Chapitre 13) .....	7
i) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) .....	7
1.3-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 040) .....	7
1.3-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (R 001) .....	7
<b>1-4 LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
1-4-1 Les Dépenses Réelles .....	7
j) Les dépenses d'équipement (Chapitres 21 et 23) .....	8
1-4-2 Les opérations d'ordre .....	8

<b>LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 .....</b>	<b>9</b>
---	----------

<b>LE SOLDE DE CLOTURE PAR RAPPORT A L'EXECUTION 2021 .....</b>	<b>9</b>
---	----------

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE Aménagement  
Numérique ..... 10**

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... 11**

<b>1-5</b>	<b>LES RECETTES de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
1.5-1	Les recettes réelles .....	11
k)	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Chapitre 70) .....	11
l)	Participations (Chapitre 74) .....	11
m)	Autres produits de gestion courante (Chapitre 75) .....	11
n)	Produits Exceptionnels (Chapitre 77).....	12
1.5-2	Les recettes d'ordre (Chapitre 042) .....	12
1.5-3	L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002).....	12
<b>1-6</b>	<b>LES DEPENSES de la SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>12</b>
1.6-1	Les Dépenses Réelles .....	12
o)	Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) .....	12
p)	Les charges exceptionnelles (Chapitre 67).....	13
1.6-2	Les dépenses d'ordre (Chapitre 042) .....	13

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT ..... 13**

<b>1-7</b>	<b>LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>13</b>
1.7-1	Les Recettes Réelles .....	13
q)	Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) .....	13
r)	Les subventions d'investissement (Chapitre 13) .....	14
1.7-2	Les Recettes d'Ordre (chapitre 042) .....	14
1.7-3	Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (Chapitre R001) .....	14
<b>1-8</b>	<b>LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>14</b>
1.8-1	Les Dépenses Réelles .....	14
s)	Les dépenses d'équipement (Chapitres 20, 21 et 23).....	14
1.8-2	Les Dépenses d'Ordre (Chapitre 040) .....	15

**LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ..... 16**

**LE SOLDE DE CLOTURE PAR RAPPORT A L'EXECUTION 2021***Erreur ! Signet non défini.*

<b>1-9</b>	<b>LES RESTES A REALISER de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>16</b>
------------	---	-----------

**ANNEXES ..... 17**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET PRINCIPAL

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **1-1 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le total des recettes s'élève en 2023 à 1 990 689.90 €.

###### **1.1-1 Les recettes réelles**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 977 856.57 €, soit une très légère augmentation de 1.60 % par rapport à 2022.

###### **a) Dotations et participations (Chapitre 74)**

Elles s'élèvent à 1 960 696.95 €.

Elles concernent le versement des contributions annuelles des adhérents, seule recette de fonctionnement du budget principal, assurant le fonctionnement de la structure du Syndicat.

Conformément au principe retenu d'une contribution fixe de chaque adhérent, quel que soit le niveau de réalisation des projets, le montant de la contribution pour les EPCI adhérents a été fixé à 1.60 € par habitant, et pour le Département, à 1.95 € par habitant.

Cela a représenté pour 2023 :

- Une contribution du Département à hauteur de 1 077 002.55 € ;
- Une contribution des EPCI à hauteur de 883 694.40 €.

###### **b) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre est utilisé pour passer les écritures de régularisation du Prélèvement à la Source (PAS) et des écritures comptables de rattachement de charges. Le montant s'élève à 8 982.67 €.

###### **c) Produits spécifiques (Chapitre 77)**

Aucune écriture n'a été réalisée en 2023 sur ce chapitre.

###### **1.1-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

La reprise de subvention concerne les subventions perçues au titre de la programmation « Zones blanches Centre Bourg » pour un montant total de 12 833.33€. Elles ont été versées par le Conseil Départemental de Haute-Garonne et la Mission France Mobile.

### **1.1-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002)**

Son montant s'élève à 760 729.70 €.

## **1-2 LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 440 189.47 €.

### **1.2-1 Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 412 018.54 € en 2023, soit une très forte baisse, par rapport à 2022.

#### **d) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 119 126.54 €, soit une baisse de 42 % par rapport à 2022, essentiellement liée aux dépenses consacrées aux UTHD accueillies à Toulouse en 2021.

Il s'agit de dépenses essentiellement liées :

- à la location de véhicules pour les agents du service technique présents sur le terrain et aux contrats de prestations de services et conventions (32 127.16 €), des prestations de contrôle de sites téléphonie mobile (8 113.60 €) ;
- à des frais divers de fonctionnement tels que la fourniture de petit matériel (1 932.13 €), fournitures administratives (1 257.19 €), à des frais de réceptions et communication (5 860.30 €) ;
- à l'organisation d'évènements (11 076.48 €) ;
- aux primes d'assurances responsabilité civile et auto collaborateur (9 360.37 €) ;
- les frais de missions des agents (19 527.59 €) ;
- à des frais d'impression et catalogue (10 620.02 €) ;
- à des frais de documentation (14 249.50 €) ;
- à des frais de formation d'agents (1 713.20 €) ;
- l'adhésion à des associations et HGI (2 400 €) ;
- à des annonces et insertions, visites médicales (889 €).

#### **e) Charges de personnel (Chapitre 012)**

Elles s'élèvent au compte administratif 2023 à 1 260 854.22 €, soit une progression de 6.85 % par rapport à 2022. L'effectif de Haute-Garonne Numérique au 31/12/2023 est de 19 agents.

Les agents mis à disposition par le Département au sein de Haute-Garonne Numérique font l'objet d'un remboursement à ce dernier. Il a été dépensé pour 2023, 172 621.99 €. Cela a concerné 3 agents.

#### **f) Autres charges de gestion (Chapitre 65)**

Elles s'élèvent pour l'exercice 2023 à 32 037.78 € et concernent les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents (24 198.71 €), des droits d'utilisation de licences et frais divers (7 839.07 €).

#### **g) Charges spécifiques (Chapitre 67)**

Aucune dépense spécifique n'a été comptabilisée en 2023.

## **1.2-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)**

Le montant s'élève à 28 170.93 € et correspond aux écritures d'amortissement des biens acquis en 2023 et les années précédentes. La majorité de ces écritures d'ordre concerne l'amortissement des infrastructures dédiées à la téléphonie mobile et la résorption des zones blanches.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des recettes s'élève à 28 170.93 € en 2023.

### **1-3 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1.3-1 Les recettes réelles**

Il n'a été encaissé aucune recette réelle d'investissement en 2023.

#### **h) Subventions d'investissement (Chapitre 13)**

Aucune subvention n'avait été prévue en 2023.

#### **i) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Aucune dépense d'investissement de l'année 2021 n'était éligible au FCTVA.

#### **1.3-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 040)**

Le montant s'élève à 28 170.93 € et correspond aux écritures d'amortissement des biens acquis en 2023 et les années précédentes. La majorité de ces écritures d'ordre concerne l'amortissement des infrastructures dédiées à la téléphonie mobile et la résorption des zones blanches.

#### **1.3-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (R 001)**

Il représente 267 579.73 €.

### **1-4 LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent pour 2023 à 25 401.14 €.

#### **1-4-1 Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 567.81 €.

## **j) Dépenses d'équipement (Chapitres 21 et 23)**

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 12 567.81 € en 2023. Elles concernent le déploiement de logiciels, et l'acquisition de matériel et mobilier.

### **1-4-2 Les recettes d'ordre**

Le montant de ces écritures d'ordre s'élève à 12 833.33 € et correspond aux reprises de subventions. La reprise de subvention concerne les subventions perçues au titre de la programmation « Zones blanches Centre Bourg » versées par le Conseil départemental de Haute-Garonne et la Mission France Mobile.

## RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE 2023

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	1 990 689,90 €	28 170,93 €	2 018 860,83 €
Dépenses	1 440 189,47 €	25 401,14 €	1 465 590,61 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>550 500,43 €</b>	<b>2 769,79 €</b>	<b>553 270,22 €</b>

## SOLDE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Les soldes cumulés de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	Fonctionnement	760 729,70 €
	Investissement	267 579,73 €
<b>Sous-Total</b>		<b>1 028 309,43 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	Fonctionnement	- €
	Investissement	- €
<b>Sous-Total</b>		<b>- €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	550 500,43 €
	Investissement	2 769,79 €
<b>Sous-Total</b>		<b>553 270,22 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	1 311 230,13 €
	Investissement	270 349,52 €
<b>Sous-Total</b>		<b>1 581 579,65 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE**  
**Aménagement Numérique**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET ANNEXE

#### Aménagement Numérique

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **1-5 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le total des recettes s'élève en 2023 à 2 334 037.80 €.

#### **1.5-1 Les recettes réelles**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 035 941.92 €, soit une diminution de 71% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse s'explique par la réalisation, sur l'exercice 2022, d'un virement du budget principal de 2 500 000 €. Cette écriture, réalisée en accord avec les services de l'Etat, permettra de minimiser les frais financiers que le budget annexe pourrait supporter pour financer ses investissements.

#### **k) Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Chapitre 70)**

Elles s'élèvent à 279 670.45 €.

Elles correspondent aux recettes de commercialisation du réseau radio 4G fixe exploité par la société Nomotech, qui assure les opérations de maintenance, d'exploitation et de commercialisation de notre réseau radio 4G auprès du grand public.

Le syndicat est propriétaire du réseau et l'exploitant a en charge la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI). Ces derniers paient une redevance auprès de l'exploitant qui gère une régie et reverse une partie des recettes au Syndicat. Ces recettes sont en baisse car le nombre de clients du réseau radio diminue avec l'arrivée du FTTH.

#### **l) Participations (Chapitre 74)**

Elles s'élèvent à 497 775.00 €.

Il s'agit du versement de la contribution de fonctionnement du Conseil Départemental pour financer le budget dévolu à l'exploitation du réseau de radio 4G fixe.

#### **m) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Cette recette d'un montant de 216 930.93 € concerne l'ensemble des recettes perçues au titre des redevances contractuelles des Délégations de Service Public Fibre 31 et Cleo.

La somme de 165 617.13 € correspond au versement de la redevance de contrôle par notre délégataire Fibre 31, conformément au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'aménagement numérique du territoire Haut-Garonnais en fibre optique.

51 313.80 € correspondent aux flux financiers de la DSP CLEO pour laquelle une partie concerne une redevance d'occupation du domaine public qui est perçue par Haute-Garonne Numérique et reversée au SICOVAL (20 076.40 €).

## **n) Produits Exceptionnels (Chapitre 77)**

Une recette de 41 565.54 € correspond, pour 35 000 €, à un versement d'indemnités dans le cadre du protocole transactionnel conclu avec la société Nomotech, exploitante du réseau radio, et pour le reliquat, à des remboursements et des régularisations d'écritures comptables.

### **1.5-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

Ces recettes s'élèvent à 1 298 095,88 € et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice. Ces reprises de subventions correspondent aux biens mis à disposition par le Conseil départemental et le SICOVAL, ainsi que les infrastructures déployées par Haute-Garonne Numérique depuis 2016.

### **1.5-3 L'excédent de fonctionnement reporté de N-1 (R002)**

Son montant s'élève à 2 239 148.47 €.

## **1-6 LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 164 306.38 €.

### **1.6-1 Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 074 159.08 € en 2023, soit un taux d'évolution de 126 % par rapport à 2022. Cette forte augmentation est essentiellement due à des dépenses exceptionnelles réalisées en 2022. Ces dépenses sont en lien avec la maintenance, l'exploitation du réseau radio 4G et le versement de redevances d'occupation.

## **o) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 837 920.68 €.

Il s'agit de dépenses liées majoritairement aux réseaux MED :

- la maintenance du réseau radio 4G fixe pour un montant total de 584 336.16 € ;
- la consommation électrique pour un montant de 62 070.88 € pour l'alimentation des sites de la MeD Radio;

- les redevances d'occupation de points hauts tels que des châteaux d'eau, pylônes, habitations, ... lors du déploiement du réseau 4G fixe, pour un montant de 157 627.64 € ;
- des frais d'honoraires pour 21 275 €.

Le reliquat concerne les adhésions à l'AVICCA et la FNCCR (12 610 €).

## **p) Charges exceptionnelles (Chapitre 67)**

En 2023, les dépenses de charges exceptionnelles s'élèvent à 234 03.40 €.

20 076.40 € concernent le reversement de redevances d'occupation des sols visée à l'article 1.7.3 de la Convention de Délégation de Service Public Cléo, dont le bénéficiaire n'est pas le délégant mais le propriétaire des sols.

Aussi, Haute-Garonne Numérique, en tant que délégant, se charge du recouvrement des différentes redevances liées au contrat et reverse les redevances d'occupations des sols au SICOVAL.

213 927 € ont été versés à la société Nomotech, dans le cadre du protocole transactionnel.

## **1.6-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)**

Leur montant s'élève pour 2023 à 1 090 147.30 €.

Elles concernent les écritures d'amortissement des biens mis à disposition par le Département et le SICOVAL à Haute-Garonne Numérique pour l'exercice de sa compétence, ainsi que les infrastructures déployées par le syndicat lui-même depuis 2016.

# **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **1-7 LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des recettes s'élève à 6 142 428.23 € en 2023.

### **1.7-1 Les Recettes Réelles**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 052 280.93 €.

## **q) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Ce chapitre retrace la part de fonctionnement affecté à l'investissement, dont le montant s'élève à 3 000 000 € en 2023.

La récupération du FCTVA, au titre des dépenses réalisées pour les opérations de la MED DSL (dont l'activité n'est pas assujettie à la TVA) s'inscrivait aussi sur ce chapitre Les dépenses étant terminées depuis 2020, il n'y aura plus de recettes de FCTVA sur ce budget.

## **r) Subventions d'investissement (Chapitre 13)**

Cette recette d'un montant de 2 052 280.93 € concerne les subventions versées par le Département et les EPCI pour les programmes de travaux liés à l'aménagement numérique du territoire Haut-Garonnais.

La subvention du Département s'élève à 1 700 000 €.

Les subventions des EPCI s'élèvent à 339 978 €.

12 302.93 € ont été versés par l'Etat pour la part liée aux études réalisées pour le programme FTTH. Aucune subvention n'a été encaissée pour le déploiement de la fibre, dans l'attente de l'obtention de la part de Fibre 31, des procès-verbaux de réception des travaux, levés de toutes réserves majeures.

Un versement de subvention de la Région était prévu au budget mais, pour la même raison, aucun versement n'a été effectué sur cet exercice, l'annuité 2023 sera versée en 2024.

### **1.7-2 Les recettes d'ordre (Chapitre 042)**

Elles représentent un montant global de 1 031 000.44 € et concernent les amortissements des immobilisations des biens transférés par le Conseil Départemental et le SICOVAL à Haute-Garonne Numérique pour l'exercice de sa compétence, ainsi que les biens déployés par le Syndicat.

### **1.7-3 Le solde d'exécution positif reporté de N-1 (Chapitre R001)**

Il représente 351 022.07 €. Il correspond au solde excédentaire de l'année 2022, constaté à la clôture budgétaire et reporté sur l'année suivante.

## **1-8 LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 1 916 968.74 €.

### **1.8-1 Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 618 872.86 €.

## **s) Dépenses d'équipement (Chapitres 20, 21 et 23)**

Le niveau des dépenses d'équipement s'élève à 618 872.86 € en 2023 et se décompose ainsi :

- Redevance annuelle licences ARCEP 154 763.08 €

- Fourniture matériel réseau Radio 31 031.66 €
- Travaux d'optimisation réseau Radio 88 128.97 €
- Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage 336 735.81 €
- Frais liés aux nouveaux projets 8 213.34€.

## **t) Immobilisations financières (Chapitre 27)**

Ces dépenses correspondent au versement d'une subvention à Fibre 31, proportionnelle au nombre de raccordement effectués. Le montant varie en fonction de la nature du raccordement.

En 2023, aucun versement n'a pu être effectué car les procès-verbaux de réception des travaux de déploiement, levés de toutes réserves majeures n'ont pas été fournis par le délégataire.

### **1.8-2 Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)**

Elles représentent un montant global de 1 298 095.88 € et concernent les reprises de subventions versées par les membres de Haute-Garonne Numérique, la Région et l'Etat pour la réalisation des infrastructures.

## **RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE 2023**

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	2 334 037,80 €	6 142 428,23 €	8 476 466,03 €
<b>Dépenses</b>	2 164 306,38 €	1 916 968,74 €	4 081 275,12 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>169 731,42 €</b>	<b>4 225 459,49 €</b>	<b>4 395 190,91 €</b>

## **SOLDE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023**

Les soldes cumulés de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	Fonctionnement	5 239 148,47 €
	Investissement	351 022,07 €
<b>Sous-Total</b>		<b>5 590 170,54 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement exercice 2023</b>	Fonctionnement	3 000 000,00 €
	Investissement	- €
<b>Sous-Total</b>		<b>3 000 000,00 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	169 731,42 €
	Investissement	4 225 459,49 €
<b>Sous-Total</b>		<b>4 395 190,91 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement	2 408 879,89 €
	Investissement	4 576 481,56 €
<b>Sous-Total</b>		<b>9 985 361,45 €</b>

### **1-9 LES RESTES A REALISER de la SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il est à noter un montant de 187 245,99 € de restes à réaliser en dépenses (travaux) qui seront reportés en N+1, relatif à des dépenses engagées, mais qui n'ont pas été mandatées sur l'exercice 2023.

## ANNEXES

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**HAUTE GARONNE NUMERIQUE**

**Vue d'ensemble du fonctionnement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>318 800,00</b>	<b>119 126,54</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	14 500,00	2 929,32
61 - SERVICES EXTERIEURS	214 000,00	65 823,83
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85 800,00	50 373,39
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 500,00	
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 260 854,22</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200 000,00	172 621,99
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 000,00	15 261,13
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 179 000,00	1 072 971,10
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 041 300,00</b>	<b>32 037,78</b>
<b>67 - Charges spécifiques</b>	<b>4 900,00</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 765 000,00</b>	<b>1 412 018,54</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 440 189,47</b>
RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 960 600,00</b>	<b>1 960 696,95</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>60 000,00</b>	<b>8 982,67</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>670,30</b>	<b>8 176,95</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>760 729,70</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 782 000,00</b>	<b>1 977 856,57</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>1 990 689,90</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>550 500,43</b>
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>		<b>1 311 230,13</b>

**Vue d'ensemble de l'investissement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
20 - Immobilisations incorporelles	21 444,00	5 754,01
21 - Immobilisations corporelles	92 292,00	6 813,80
23 - Immobilisations en cours	176 264,00	
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>290 000,00</b>	<b>12 567,81</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 833,33</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>303 000,00</b>	<b>25 401,14</b>
RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
001 - Excédent d'investissement reporté	267 579,73	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 420,27	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>273 000,00</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>303 000,00</b>	<b>28 170,93</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>2 769,79</b>
<b>Solde d'investissement cumulé</b>		<b>270 349,52</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE**  
**AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**Vue d'ensemble du fonctionnement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00</b>	<b>837 920,68</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	110 000,00	62 070,88
61 - SERVICES EXTERIEURS	760 000,00	741 963,80
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 600,00	33 886,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00</b>	<b>2 235,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>320 000,00</b>	<b>234 003,40</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 278 000,00</b>	<b>1 074 159,08</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 668 324,00</b>	<b>2 164 306,38</b>

RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>215 000,53</b>	<b>279 670,45</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>563 775,00</b>	<b>497 775,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 315 000,00</b>	<b>216 930,93</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 035 400,00</b>	<b>41 565,54</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 239 148,47</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 368 324,00</b>	<b>1 035 941,92</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>9 668 324,00</b>	<b>2 334 037,80</b>

<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>169 731,42</b>
<b>Solde de fonctionnement cumulé</b>		<b>2 408 879,89</b>

**Vue d'ensemble de l'investissement**

DEPENSES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
020 - Dépenses imprévues	50 164,00	
20 - Immobilisations incorporelles	350 000,00	154 763,08
21 - Immobilisations corporelles	263 840,00	31 031,66
23 - Immobilisations en cours	1 306 928,00	433 078,12
27 - Autres immobilisations financières	12 821 000,00	
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>1 916 968,74</b>

RECETTES	BP 2023	Réalizations de l'exercice
001 - Excédent d'investissement reporté	351 022,07	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 000 000,00	3 000 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93	2 052 280,93
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>7 701 608,00</b>	<b>5 052 280,93</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>6 142 428,23</b>

<b>Solde d'investissement</b>		<b>4 225 459,49</b>
<b>Solde d'investissement cumulé</b>		<b>4 576 481,56</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**20006262800025**

**AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**POSTE COMPTABLE : 031090**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M4**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**ANNEE 2023**

## SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
A3.2 - Etalement des provisions	X	
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	X	
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	X	
A6 - Etat des charges transférées	X	
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A10 - Etat des travaux en régie	X	
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget	X	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.7 - Etat des engagements reçus	X	

**SOMMAIRE**

<b>IV. ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
D - Arrêté et signatures		X
D - Arrêté et signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2164306.38	G	2334037.80	G-A	+169731.42
	Section d'investissement	B	1916968.74	H	6142428.23	H-B	+4225459.49

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			4081275.12 <small>P= A+B+C+D</small>		8476466.03 <small>Q= G+H+I+J</small>		+4395190.91 <small>= Q-P</small>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F	187245.99	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		187245.99 <small>= E+F</small>		K+L <small>= K+L</small>

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation		2164306.38 <small>= A+C+E</small>		2334037.80 <small>= G+I+K</small>		+169731.42
	Section d'investissement		2104214.73 <small>= B+D+F</small>		6142428.23 <small>= H+J+L</small>		+4038213.50
	<b>TOTAL CUMULE</b>		4268521.11 <small>= A+B+C+D+E+F</small>		8476466.03 <small>= G+H+I+J+K+L</small>		+4207944.92

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L
21	Immobilisations corporelles	14858.00	
23	Immobilisations en cours	172387.99	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	902 600,00	580 182,56	257 738,12		64 679,32
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits	5 400,00	2 235,00			3 165,00
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>908 000,00</b>	<b>582 417,56</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>67 844,32</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	320 000,00	234 003,40			85 996,60
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 278 000,00</b>	<b>816 420,96</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>203 840,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (	6 990 324,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	1 400 000,00	1 090 147,30			309 852,70
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 300 176,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>1 906 568,26</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>7 504 017,62</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0.00</b>				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	215 000,53	246 807,95	32 862,50		-64 669,92
74	Subventions d'exploitation	563 775,00	497 775,00			66 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 315 000,00	216 930,93			4 098 069,07
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 093 775,53</b>	<b>961 513,88</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>4 099 399,15</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 035 400,00	41 565,54			993 834,46
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>6 129 175,53</b>	<b>1 003 079,42</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5 093 233,61</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 300 000,00	1 298 095,88			1 904,12
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 429 175,53</b>	<b>2 301 175,30</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5 095 137,73</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0.00</b>				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00	154 763,08		195 236,92
21	Immobilisations corporelles	263 840,00	31 031,66	14 858,00	217 950,34
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 306 928,00	433 078,12	172 387,99	701 461,89
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 920 768,00</b>	<b>618 872,86</b>	<b>187 245,99</b>	<b>1 114 649,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	12 821 000,00			12 821 000,00
020	Dépenses imprévues	50 164,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 871 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 871 164,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>	<b>187 245,99</b>	<b>13 985 813,15</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00	1 298 095,88		1 904,12
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 091 932,00</b>	<b>1 916 968,74</b>	<b>187 245,99</b>	<b>13 987 717,27</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0.00</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93	2 052 280,93		2 298 305,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 350 585,93</b>	<b>2 052 280,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298 305,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	3 000 000,00	3 000 000,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>7 350 585,93</b>	<b>5 052 280,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298 305,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 400 000,00	1 090 147,30		309 852,70
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>7 300 176,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 740 909,93</b>	<b>6 142 428,23</b>	<b>0,00</b>	<b>9 598 481,70</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0.00</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	837 920,68		837 920,68
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits	2 235,00		2 235,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	234 003,40		234 003,40
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		1 090 147,30	1 090 147,30
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>1 074 159,08</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>2 164 306,38</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2164306.38</b>
---	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1 298 095,88	1 298 095,88
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	154 763,08		154 763,08
21	Immobilisations corporelles	31 031,66		31 031,66
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	433 078,12		433 078,12
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>618 872,86</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>1 916 968,74</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1916968.74</b>
---	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	279 670,45		279 670,45
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation	497 775,00		497 775,00
75	Autres produits de gestion courante	216 930,93		216 930,93
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	41 565,54	1 298 095,88	1 339 661,42
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>1 035 941,92</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>2 334 037,80</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2334037.80</b>
---	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	2 052 280,93		2 052 280,93
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 090 147,30	1 090 147,30
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>2 052 280,93</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>3 142 428,23</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>3000000.00</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6142428.23</b>
---	-------------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00</b>	<b>580 182,56</b>	<b>257 738,12</b>		<b>64 679,32</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	110 000,00	62 070,88			47 929,12
611	Sous-traitance générale	550 000,00	344 599,04	239 737,12		-34 336,16
6137	Redevances, droits de passage, servi	150 000,00	157 627,64			-7 627,64
61528	Autres	60 000,00				60 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	3 275,00	18 000,00		-1 275,00
6231	Annonces et insertions			1,00		-1,00
6288	Autres	12 600,00	12 610,00			-10,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assim</b>					
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00</b>	<b>2 235,00</b>			<b>3 165,00</b>
7098	sur produits des activités annexes	5 400,00	2 235,00			3 165,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>					
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>		<b>908 000,00</b>	<b>582 417,56</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>67 844,32</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>					
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>320 000,00</b>	<b>234 003,40</b>			<b>85 996,60</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marc		213 927,00			-213 927,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieur	20 000,00				20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	300 000,00	20 076,40			279 923,60
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépr</b>					
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilé</b>					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>50 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 278 000,00</b>	<b>816 420,96</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>153 840,92</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissemen</b>	<b>6 990 324,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entr</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 090 147,30</b>			<b>309 852,70</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	1 400 000,00	1 090 147,30			309 852,70
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 852,70</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la</b>					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 852,70</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>1 906 568,26</b>	<b>257 738,12</b>	<b>0,00</b>	<b>463 693,62</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			<b>0.00</b>			

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et v	215 000,53	246 807,95	32 862,50		-64 669,92
706	Prestations de services	215 000,53	246 807,95	32 862,50		-64 669,92
74	Subventions d'exploitation	563 775,00	497 775,00			66 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00	497 775,00			66 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 315 000,00	216 930,93			4 098 069,07
757	Redevances versées par fermiers & co	4 315 000,00	216 930,93			4 098 069,07
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>5 093 775,53</b>	<b>961 513,88</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>4 099 399,15</b>
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	1 035 400,00	41 565,54			993 834,46
7711	Dédits et pénalités perçues		35 000,00			-35 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. d		167,26			-167,26
7741	de la collectivité de rattachement	1 000 000,00				1 000 000,00
778	Autres produits exceptionnels	35 400,00	6 398,28			29 001,72
78	Reprises sur amortissements, dépré					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>6 129 175,53</b>	<b>1 003 079,42</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5 093 233,61</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entr	1 300 000,00	1 298 095,88			1 904,12
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cp	1 300 000,00	1 298 095,88			1 904,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904,12</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>7 429 175,53</b>	<b>2 301 175,30</b>	<b>32 862,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5 095 137,73</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			0.00			

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors</b>	<b>350 000,00</b>	<b>154 763,08</b>		<b>195 236,92</b>
2031	Frais d'études	200 000,00			200 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	150 000,00	154 763,08		-4 763,08
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors o</b>	<b>263 840,00</b>	<b>31 031,66</b>	<b>14 858,00</b>	<b>217 950,34</b>
2135	Instal.géné.,agencements,aménagem	11 852,34	11 852,34		
2153	Installations à caractère spécifique	241 986,70	19 179,32	14 858,00	207 949,38
2188	Autres	10 000,96			10 000,96
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectat</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors op</b>	<b>1 306 928,00</b>	<b>433 078,12</b>	<b>172 387,99</b>	<b>701 461,89</b>
2315	Installation, matériel et outillage techniq	1 306 928,00	433 078,12	172 387,99	701 461,89
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 920 768,00</b>	<b>618 872,86</b>	<b>187 245,99</b>	<b>1 114 649,15</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçu</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA,</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à de</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 821 000,00</b>			<b>12 821 000,00</b>
2764	Créances sur particuliers&autres pers.	12 821 000,00			12 821 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 164,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 871 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 821 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>14 791 932,00</b>	<b>618 872,86</b>	<b>187 245,99</b>	<b>13 935 649,15</b>

<b>040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre se</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>		
	<b>Reprise sur autofinancement antér</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>		<b>1 904,12</b>
13911	Etat et établissements nationaux	188 000,00	154 173,65		33 826,35
13912	Régions	60 000,00	48 943,78		11 056,22
13913	Départements	900 000,00	948 333,46		-48 333,46
13915	Groupements de collectivités	150 000,00	144 949,07		5 050,93
13917	Budget communautaire et fonds stru	2 000,00	1 695,92		304,08
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 298 095,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904,12</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>16 091 932,00</b>	<b>1 916 968,74</b>	<b>187 245,99</b>	<b>13 937 553,27</b>
---	--	----------------------	---------------------	-------------------	----------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0.00
--	--	------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçu</b>	<b>4 350 585,93</b>	<b>2 052 280,93</b>		<b>2 298 305,00</b>
1311	Etat et établissements nationaux	1 625 685,73	12 302,93		1 613 382,80
1312	Régions	685 000,00			685 000,00
1313	Départements	1 700 000,00	1 700 000,00		
1315	Groupements de collectivités	339 900,20	339 978,00		-77,80
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 1</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 2</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectat</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 350 585,93</b>	<b>2 052 280,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298 305,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>		
1068	Autres réserves	3 000 000,00	3 000 000,00		
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA,</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à de</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>7 350 585,93</b>	<b>5 052 280,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 298 305,00</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionn</b>	<b>6 990 324,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert ent</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 090 147,30</b>		<b>309 852,70</b>
2805	Concessions & droits similaires, bre	111 000,00	133 323,90		-22 323,90
28135	Instal.géné.,agencements,aménagement		147,40		-147,40
28153	Installations à caractère spécifique	688 000,00	744 283,51		-56 283,51
28175	Installations, matériel et outillage techn	600 000,00	212 052,24		387 947,76
28188	Autres	1 000,00	340,25		659,75
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>309 852,70</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>	<b>0,00</b>	<b>309 852,70</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>15 740 909,93</b>	<b>6 142 428,23</b>	<b>0,00</b>	<b>2 608 157,70</b>
---	--	----------------------	---------------------	-------------	---------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		<b>0.00</b>
--	--	-------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE :

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>			A			B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		C			D

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 200.00 €		08/04/2021
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	Infrastructures de télécommunications	30
Linéaire	Installations fixes de relais radio	10
Linéaire	Installations téléphoniques et informatiques	10
Linéaire	Instruments de mesure	10
Linéaire	Logiciel	8
Linéaire	Matériel de bureau	7
Linéaire	Matériel informatique	5
Linéaire	Outillage léger	5
Linéaire	Postes mobiles ou fixes de radio	5

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

<b>Nature de la provision ou de la dépréciation</b>	<b>Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)</b>	<b>Date de constitution</b>	<b>Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2023</b>	<b>Montant total des provisions et dépréciations constituées</b>	<b>Reprises inscrites au budget de l'exercice</b>	<b>SOLDE</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. réglementées et amort. dérogatoires</b>						
NEANT						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						

IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2	
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

#### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2023	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>14 171 164,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>14 171 164,00</b>	<b>1 298 095,88</b>
13911	Etat et établissements nationaux	188 000,00	154 173,65
13912	Régions	60 000,00	48 943,78
13913	Départements	900 000,00	948 333,46
13915	Groupements de collectivités	150 000,00	144 949,07
13917	Budget communautaire et fonds structurels	2 000,00	1 695,92
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 164,00</b>	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1298095.88</b>	<b>187 245,99</b>		<b>1485341.87</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>III 1 090 147,30</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>1 090 147,30</b>
2805	Concessions & droits	111 000,00	133 323,90
28135	Instal.géné.,agencements,aménagements		147,40
28153	Installations à caractère spécifique	688 000,00	744 283,51
28175	Installations, matériel et outillage techniques	600 000,00	212 052,24
28188	Autres	1 000,00	340,25
021	Virement de la section d'exploitation	6 990 324,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1090147.30</b>			<b>3000000.00</b>	<b>4090147.30</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 1485341.87</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 4090147.30</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) 2604805.43</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>CATEGORIE DE SERVICE</b>	<b>INTITULE / OBJET DU SERVICE</b>	<b>DATE DE CREATION</b>	<b>N° ET DATE DE DELIBERATION</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui/non)</b>
Régie à seule autonomie financière						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

**1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	9 668 324,00	2 164 306,38		2 164 306,38
RECETTES	9 668 324,00	2 334 037,80		2 334 037,80
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	16 091 932,00	1 916 968,74	187 245,99	2 104 214,73
RECETTES	16 091 932,00	6 142 428,23		6 142 428,23

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

**2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE / 20006262800017**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 795 000,00	1 440 189,47		1 440 189,47
RECETTES	2 795 000,00	1 990 689,90		1 990 689,90
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	303 000,00	25 401,14		25 401,14
RECETTES	303 000,00	28 170,93		28 170,93

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	12 463 324,00	3 604 495,85		3 604 495,85
RECETTES	12 463 324,00	4 324 727,70		4 324 727,70
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	16 394 932,00	1 942 369,88	187 245,99	2 129 615,87
RECETTES	16 394 932,00	6 170 599,16		6 170 599,16
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>28 858 256,00</b>	<b>5 546 865,73</b>	<b>187 245,99</b>	<b>5 734 111,72</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>28 858 256,00</b>	<b>10 495 326,86</b>		<b>10 495 326,86</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 60  
 Nombre de membres présents: 41  
 Nombre de suffrages exprimés : 73  
 VOTES - Pour : 73  
 Contre : .....  
 Abstentions : .....

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par le Président, Victor DENOUVION ,  
 A Toulouse, le 03/04/2024  
 le Président, Victor DENOUVION ,  
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire  
 Le Président, Victor DENOUVION s'étant retiré lors du vote.  
 A Toulouse, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Syndical,

ARDERIU François	ARDON Judith	ARHAINX Jean
ARTIGUES Roselyne	BARBREAU Robert	BAYLAC Sandrine
BERGIA Jean-Marc	BOUSSAHABA Mohamed	CASSAGNE Robert
CAZARRE Max	CHARPENTIER Stéphane	CHICOT Pascal
CUJIVES Didier	DE GAULEJAC Michel	GONZALEZ Corinne
GRYCZA Daniel	HEBRARD Gilbert	IGON Patrick
LAFFONT Didier	LOUZON Thierry	LUMEAU-PRECEPTIS Aude
MARCHAND Thierry	PAREDE Daniel	PRINCE Bernard
RENAUD Jacques	VEZAT-BARONIA Maryse	VIVES François
WEISSBERG Daniel	PALAS Alain	ARJO Claudette
BARRIERE Karine	BRUN Karine	DIEMUNSCH Edmond
GUERRIOT Philippe	LAGORCE Patrice	MARTY Dominique
MUNOZ Floréal	SUBRA Emilie	VACHER Gilles

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

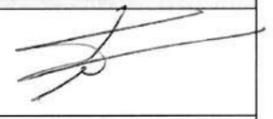
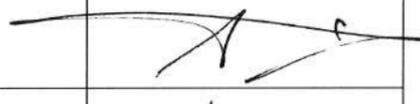
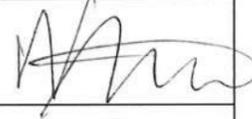
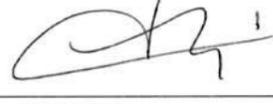
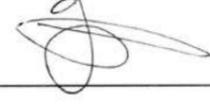
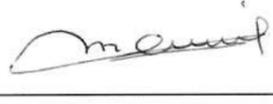
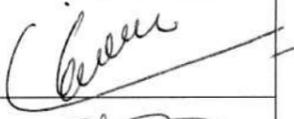
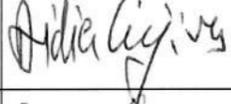
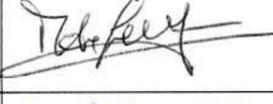
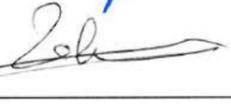
VASSAL Eric

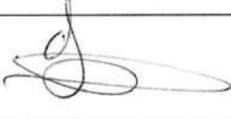
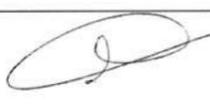
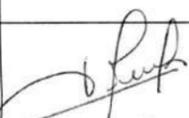
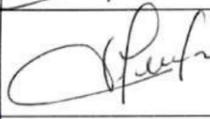
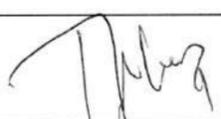
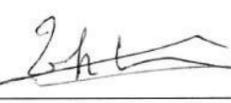
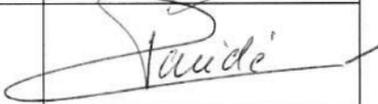
VIEU Annie

Certifié exécutoire par le Président, Victor DENOUVION, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 09/04/2024, et de la publication le 09/04/2024

A Toulouse, le 09/04/2024

## FEUILLE D'APPEL DES DELEGUES TITULAIRES - CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Procuration / Suppléance	SIGNATURE
T	Monsieur	ARDERIU	François	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Madame	ARDON	Judith	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi	PRESENTE			
T	Monsieur	ARHAINX	Jean	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT			
T	Madame	ARJO	Claudette	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat	PROCURATION		procuration attribuée à Mme ARTIGUES	
T	Madame	ARTIGUES	Roselyne	Conseillère départementale	Canton Bagnères de Luchon	PRESENT		Procuration reçue de Mme ARJO	
T	Madame	BAGNERIS	Isabel	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	<del>PRESENT</del>	Absente		
T	Monsieur	BARBREAU	Robert	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT			
T	Madame	BARRIERE	Karine	Conseiller départemental	Canton Villemur sur Tam	PROCURATION		procuration attribuée à Mr IGON	
T	Madame	BAYLAC	Sandrine	Conseiller départemental	Canton de Cazères	PRESENT		Procuration reçue de Mr VIEU	
T	Monsieur	BEAUSOR	Francis	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Excusé		
T	Monsieur	BERGIA	Jean-Marc	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr GUERRIOT	
T	Monsieur	BOUSSAHABA	Mohamed	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PRESENT		Procuration reçue de Mr LUNOZ	
T	Madame	BRUN	Karine	Communauté de Communes	Volvestre	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr GRZYCZA	
T	Monsieur	CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
T	Monsieur	CASSAGNE	Robert	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr VACHER	
T	Monsieur	CAZARRÉ	Max	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT			
T	Monsieur	CHARPENTIER	Stéphane	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Monsieur	CHICOT	Pascal	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PRESENT		Procuration Reçue de Mr MARTY	
T	Monsieur	CUJIVES	Didier	Conseiller départemental	Canton de Pechbonnieu	PRESENT			
T	Monsieur	DE GAULEJAC	Michel	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PRESENT		Procuration reçue de Mme SUBRA	
T	Monsieur	DENOUVION	Victor	Conseiller départemental	Canton de Castelnest	PRESENT			
T	Monsieur	DIEMUNSCH	Jean-Luc Edmond	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr PARCHAND	
T	Madame	DOISY	Françoise	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absente		
T	Madame	FLOUREUSSES	Sandrine	Conseiller départemental	Canton Castelnest		Absente		

T	Monsieur	GALEY	Cédric	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	GLEIZES	Marie-Pierre	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Madame	GONZALEZ	Corinne	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	PRESENT		Procurator reçue de MR VASSAL	
T	Monsieur	GRYCZA	Daniel	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT		Procurator reçue de M <sup>me</sup> BRUN	
T	Monsieur	GUERRIOT	Philippe	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr BERGIA	
T	Monsieur	HAMDANI	Aïli	Communauté de Communes	Val'Aigo	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	HARDY	Isabelle	Conseillère départementale	Canton Toulouse 1	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Monsieur	HEBRARD	Gilbert	Conseillère départementale	Canton Revel	PRESENT			
T	Monsieur	IGON	Patrick	Communauté de Communes	Frontonnais	PRESENT		Procurator reçue de Mme BARRIERE	
T	Monsieur	IMBERT	Frédéric	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Absent		
T	Monsieur	JOVIADO	Gilles	Communauté de Communes	Val'Aigo		Absent		
T	Monsieur	LACOURT	Laurent	Communauté de Communes	Tam Agout		Absent		
T	Monsieur	LAFFONT	Didier	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT		Procurator Reçue de MR LAGORCE	
T	Monsieur	LAGORCE	Patrice	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PROCURATION		Procurator attribuée à MR LAFFONT	
T	Madame	LAY	Sophie	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PROCURATION</del>	Absent	procurator attribuée à Mr SAVIGNY	
T	Monsieur	LOUZON	Thierry	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			
T	Madame	LUMEAU-PRECEPTIS	Aude	Conseiller départemental	Canton Castanet Tolosan	PRESENT			
T	Monsieur	MARCHAND	Thierry	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT		Procurator reçue de MR DIETUNSCH	
T	Monsieur	MARTY	Dominique	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PROCURATION	<del>Excusé</del>	Procurator attribuée à MR CHICOT	
T	Monsieur	MOGICATO	Bruno	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Monsieur	MUNOZ	Floréal	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PROCURATION		Procurator attribuée à MR BOUSSAHABA	
T	Monsieur	PARÉDÉ	Daniel	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	PASQUET	Wilfrid	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais		Absent		
T	Monsieur	PÈRE	Marc	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9		Excusé		
T	Monsieur	PERY	Denis	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo		Suppléant <del>Excusé</del>	Représenté Suppléant MR PALAS	

T	Monsieur	PRINCE	Bernard	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	RENAUD	Jacques	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	SAVIGNY	Thierry	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PRESENT</del>	Abseur	Procurator reçue de Mme LAY	
T	Madame	SUBRA	Emilie	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PROCURATION		Procurator attribuée à M <sup>re</sup> DE GAULESAC	
T	Monsieur	VACHER	Gilles	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr CASSAGNE	
T	Monsieur	VASSAL	Éric	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	Procurator		procurator attribuée à Mme Gonzalez	
T	Monsieur	VERDEAU-BORNE	Sébastien	Communauté de Communes	Frontonnais		Abseur		
T	Madame	VEZAT-BARONIA	Maryse	Conseiller départemental	Canton d'Auterive	PRESENT			
T	Madame	VIEU	Annie	Conseiller départemental	Canton de Portet sur Garonne	PROCURATION		procurator attribuée à Mme BAYLAC	
T	Monsieur	VIVES	François	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	WEISSBERG	Daniel	Communauté de Communes	Cagire Garonne Salat	PRESENT			

## FEUILLE D'APPEL DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

## CONSEIL SYNDICAL DU

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Suppléance	SIGNATURE
S	Monsieur	AKA	Alain	Communauté de Communes	Cœur de Garonne				
S	Monsieur	CASALE	Jean-François	Communauté de Communes	Coteaux du Girou				
S	Monsieur	COMOY	Pierre	Communauté de Communes	Tam Agout				
S	Monsieur	DASQUE	Jean-Charles	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges				
S	Monsieur	DUMAS-PILHOU	Bertrand	Communauté de Communes	Terres du Lauragais				
S	Monsieur	FRANCOU	Didier	Communauté de Communes	Frontonnais				
S	Monsieur	GILLON	Christophe	Communauté d'Agglomération	Sicoval				
S	Madame	HONVAULT	Caroline	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9				
S	Monsieur	LASMAN	Philippe	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi				
S	Monsieur	MERIEUX	Luc	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan				
S	Monsieur	MILHAU	Claude	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue				
S	Madame	NAYA	Anne-Marie	Communauté de Communes	Volvestre				
S	Monsieur	PALAS	Alain	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			Suppléant M <sup>r</sup> PERY 
S	Madame	POCHEZ	Marjorie	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
S	Monsieur	PONTICACCIA	Dominique	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat				
S	Monsieur	ROUX	Didier	Communauté de Communes	Val'Aïgo				
S	Monsieur	SALVATICO	Jean-Paul	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises				
S	Madame	SIORAT	Florence	Conseillère départementale	Canton de Revel				
S	Monsieur	SUAUD	Thierry	Conseiller départemental	Canton Portet sur Garonne		Excusé		
S	Monsieur	TISSEIRE	Bernard	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais				

## Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2051	Concessions et droits assimilés	150 000,00	154 763,08	-4763.08	0.00	0.00
	2031	Frais d'études	200 000,00	0,00	200000.00	0.00	0.00
	2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0.00	270.00	0.00
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>			<b>350000.00</b>	<b>154763.08</b>	<b>195236.92</b>	<b>270.00</b>	<b>0.00</b>
	2153	Installations à caractère spécifique	241 986,70	19 179,32	222807.38	14858.00	14858.00
	2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	11 852,34	11 852,34	0.00	0.00	0.00
	2188	Autres	10 000,96	0,00	10000.96	0.00	0.00
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			<b>263840.00</b>	<b>31031.66</b>	<b>232808.34</b>	<b>14858.00</b>	<b>14858.00</b>
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 306 928,00	433 078,12	873849.88	172387.99	172387.99
<b>23 Immobilisations en cours</b>			<b>1306928.00</b>	<b>433078.12</b>	<b>873849.88</b>	<b>172387.99</b>	<b>172387.99</b>
	2764	Créances sur particuliers&autres pers. droit privé	12 821 000,00	0,00	12821000.00	0.00	0.00
<b>27 Autres immobilisations financi</b>			<b>12821000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12821000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>			<b>14741768.00</b>	<b>618872.86</b>	<b>14122895.14</b>	<b>187515.99</b>	<b>187245.99</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>14741768.00</b>	<b>618872.86</b>	<b>14122895.14</b>	<b>187515.99</b>	<b>187245.99</b>

Fait à TOULOUSE le 13/03/2024

Signature - Cachet



**Conseil Syndical  
Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 42**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-04PV01**

**Objet : Budget Primitif 2024 Budget Principal**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 ;

**Vu** le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2024 ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Président sur le budget primitif du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique présenté en séance et annexé à la présente délibération,

Conformément à l'instruction comptable M 57,

Il est proposé au Conseil Syndical de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif 2024 du Budget Principal comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	3 402 000,00 €	3 402 000,00 €
Section d'investissement	300 450,00 €	300 450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 702 450,00 €</b>	<b>3 702 450,00 €</b>

- donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024 du Budget Principal.

**Décide,  
après en avoir délibéré,**

**Article 1** : d'approuver l'équilibre du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	3 402 000,00 €	3 402 000,00 €
Section d'investissement	300 450,00 €	300 450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 702 450,00 €</b>	<b>3 702 450,00 €</b>

**Article 2** : de donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024.

La délibération a été adoptée par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

**ANNEXES :**

- Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2024
- Maquette du Budget Primitif 2024

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »



**Les membres du  
Syndicat mixte Haute-Garonne  
Numérique :**

**Conseil Départemental de Haute-  
Garonne**

**Cagire Garonne et Salat**

**Cœur et Côteaux du Comminges (5C)**

**Cœur de Garonne**

**Côteaux de Bellevue**

**Côteaux du Girou**

**Frontonnais**

**Lauragais Revel Sorezois**

**Le Muretain Agglo**

**Bassin Auterivain Haut-Garonnais**

**Grand Ouest Toulousain**

**Pyrénées Haut-Garonnaises**

**Hauts-Tolosans**

**SICOVAL**

**Tarn Agout**

**Terres du Lauragais**

**Val Aïgo**

**Volvestre**

# Rapport de présentation Budgets Primitifs 2024

# BUDGET PRINCIPAL

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1. Les recettes réelles

- a) Atténuations de charges (Chapitre 013)
- b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)
- c) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

#### 1.1.2. Le résultat reporté (R002)

#### 1.1.3. Les recettes d'ordre

#### 1.1.4. Tableaux et graphiques

### 1.2. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.2.1. Les dépenses réelles

- d) Charges à caractère général (Chapitre 011)
- e) Charges de personnel (Chapitre 012)
- f) Charges de gestion courantes (Chapitre 65)
- g) Charges spécifiques (Chapitres 67)

#### 1.2.2. Les dépenses d'ordre (Chapitres 042 et 023)

#### 1.2.3. Tableaux et graphiques

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.3. LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.3.1. Les recettes réelles

- h) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)
- i) Subventions d'équipement (Chapitre 13)

#### 1.3.2. Les recettes d'ordre

#### 1.3.3. Le résultat reporté (R001)

#### 1.3.4. Tableaux et graphiques

### 1.4. LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.4.1. Les dépenses réelles

- j) Immobilisations incorporelles et corporelles (Chapitres 20 et 21)
- k) Immobilisations en cours (Chapitre 23)

#### 1.4.2. Tableaux et graphiques

## SYNTHESE

# BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET PRINCIPAL

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes s'élève en 2024 à 3 402 000 €.

##### 1.1.1. Les recettes réelles

###### **a) Atténuations de charges (Chapitre 013)**

Il est prévu une recette de 6 942.87 € au titre des remboursements de charges de personnel par la CPAM et l'assurance statutaire.

10 000 € sont inscrits pour la part des titres déjeuners à la charge des agents.

###### **b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)**

Ces recettes s'élèvent à 2 000 827 €.

Il s'agit des contributions financières annuelles versées par les membres du Syndicat Haute-Garonne Numérique.

Conformément au principe retenu d'une contribution de chaque membre de Haute-Garonne Numérique, quel que soit le niveau de réalisation des projets, le montant de la contribution au titre de 2024 pour les EPCI adhérents est fixé à 1.60 € par habitant et, pour le Département, à 1.95 € par habitant.

###### **c) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre d'un montant de 60 000 € correspond aux écritures du PAS (prélèvement à la source) pour lesquelles des arrondis doivent être régularisés et le remboursement par le budget annexe des frais d'entretien des sites radios, mandatés sur le budget principal.

##### 1.1.2. Le résultat reporté (R 002)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section de fonctionnement du budget 2024 pour un montant de 1 311 230.13 €.

##### 1.1.3. Les recettes d'ordre

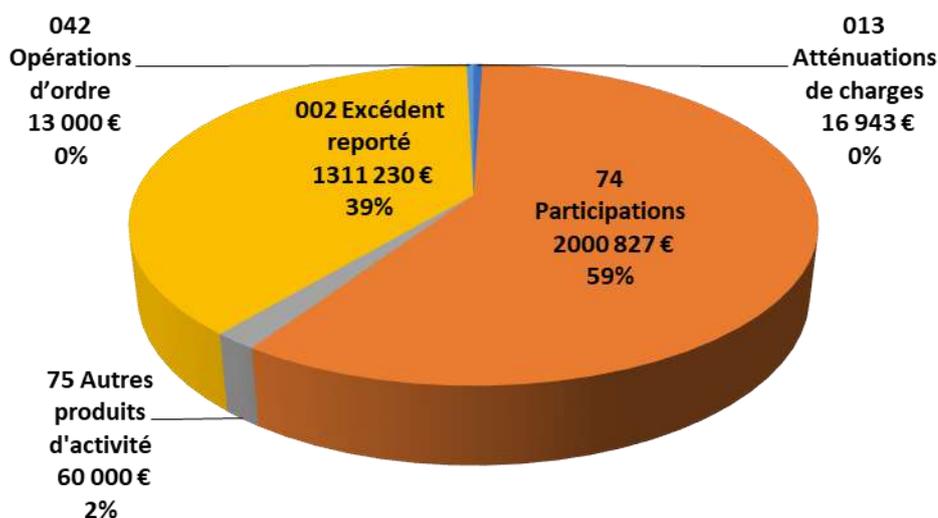
Ces recettes d'un montant de 13 000 € concernent la reprise des subventions versées au titre du programme « Zones blanches – centres-bourgs » par le Département et l'Etat, qui ont tous deux contribué au financement de ce programme.

### 1.1.4. Tableaux et Graphiques

#### Recettes de fonctionnement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	670,30 €	8 176,95 €	16 942,87 €
74	Dotations et participations	1 960 600,00 €	1 960 696,95 €	2 000 827,00 €
75	Autres produits d'activité	60 000,00 €	8 982,67 €	60 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	760 729,70 €	- €	1 311 230,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00 €	12 833,33 €	13 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 795 000,00 €</b>	<b>1 990 689,90 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

#### Répartition des recettes de fonctionnement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des recettes de fonctionnement par article

Article	Libellé	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>670,30 €</b>	<b>16 942,87 €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	670,30 €	6 942,87 €
6479			10 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 960 600,00 €</b>	<b>2 000 827,00 €</b>
7473	Départements	1 077 000,00 €	1 096 696,00 €
74758	Autres groupements	883 600,00 €	904 131,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
75888	Autres produits divers de gestion courante	60 000,00 €	60 000,00 €
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>760 729,70 €</b>	<b>1 311 230,13 €</b>

002	Excédent de fonctionnement reporté	760 729,70 €	1 311 230,13 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	13 000,00 €	13 000,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

## **1.1. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 402 000 €.

### **1.1.4. Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 3 373 000 €.

#### **d) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Les dépenses relatives aux moyens généraux sont estimées à 423 000 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat telles que :

- les abonnements à la presse générale et spécialisée, les achats d'ouvrages techniques ;
- les actions de communication ;
- les contrats d'assurance ;
- la location de véhicules (4 véhicules) comprenant le carburant, les frais de péage, l'entretien ;
- les charges liées au système d'information ;
- la maintenance et l'hébergement du site internet et des logiciels utilisés ;
- diverses adhésions : Haute-Garonne Ingénierie, La Mée Numérique, Déclic...
- la maintenance préventive et curative des infrastructures de téléphonie mobile ;
- des frais de formation des agents.

#### **e) Charges de personnel (Chapitre 012)**

Elles s'élèvent à 1 550 000 €.

A ce jour, le Syndicat dispose d'agents départementaux (3) mis à disposition dans le cadre d'une convention et d'agents directement recrutés (16).

Dans le premier cas, la mise à disposition fait l'objet d'un remboursement annuel de la masse salariale auprès du Département.

#### **f) Charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ce chapitre s'élève à 1 395 000 € et comprend notamment :

- le virement des excédents cumulés sur le budget principal au budget annexe à hauteur de 1 350 000 €, afin de réduire les frais financiers qui devront être supportés par le budget annexe ;
- les droits d'utilisation, notamment liés à l'informatique en nuage ;
- le versement des indemnités aux élus ;

#### **g) Charges spécifiques (Chapitre 67)**

Montant prévisionnel : 5 000 €.

Il est prévu une enveloppe de réserve, à hauteur de 5 000 €, pour l'acquittement d'intérêts moratoires et/ou de pénalités sur marchés ou autres dépenses exceptionnelles.

### 1.1.5. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

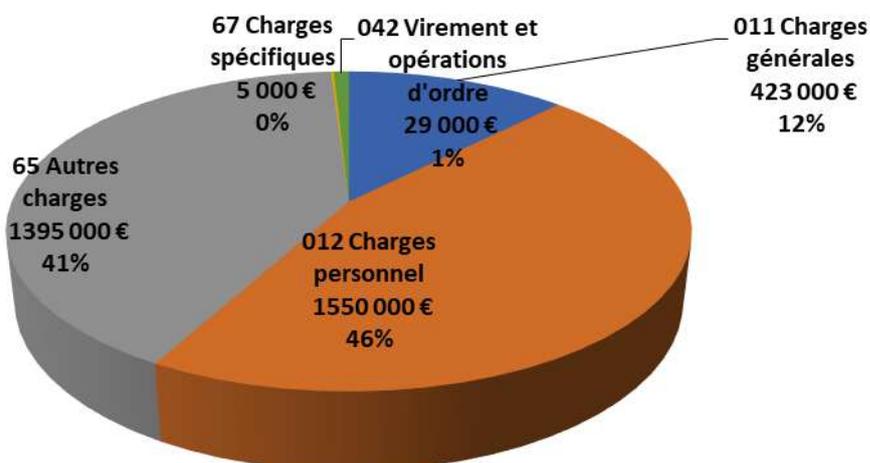
Ces dépenses, budgétisées à hauteur de 30 000 €, concernent les amortissements des biens acquis par le Syndicat. Le mode d'amortissement a été modifié par l'adoption de l'instruction M57 ; les biens sont désormais amortis dès l'année de leur acquisition, prorata temporis.

### 1.1.6. Tableaux et graphiques

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	318 800,00 €	119 126,54 €	423 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00 €	1 260 854,22 €	1 550 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 041 300,00 €	32 037,78 €	1 395 000,00 €
67	Charges spécifiques	4 900,00 €	- €	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	28 170,93 €	29 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 795 000,00 €</b>	<b>1 440 189,47 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

#### Répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>318 800,00 €</b>	<b>423 000,00 €</b>
60631	Fournitures d'entretien	500,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	10 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 500,00 €	2 500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	1 500,00 €

611	Contrats de prestations de services	65 000,00 €	75 000,00 €
61351	Matériel roulant	- €	40 000,00 €
61358	Locations mobilières	40 000,00 €	2 000,00 €
615228	Autres bâtiments	72 000,00 €	72 000,00 €
61551	Matériel roulant	- €	500,00 €
6156	Maintenance	8 000,00 €	4 500,00 €
6161	Multirisques	9 000,00 €	10 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	15 000,00 €	15 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00 €	20 000,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00 €	100,00 €
62268	Autres honoraires, conseils	- €	15 000,00 €
6231	Annonces et insertions	5 000,00 €	5 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	5 000,00 €
6233	Foires et expositions	50 000,00 €	50 000,00 €
6234	Réceptions	- €	3 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	3 500,00 €	30 000,00 €
6238	Divers	- €	500,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00 €	30 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	20 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00 €	5 000,00 €
6288	Autres	1 200,00 €	1 400,00 €
6358	Autres droits	4 500,00 €	4 500,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 550 000,00 €</b>
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	200 000,00 €	190 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00 €	2 000,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	15 000,00 €	20 000,00 €
6338	Autres impôts et taxes	5 000,00 €	5 000,00 €
64111	Rémunération principale	400 000,00 €	450 000,00 €
64112	Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	12 000,00 €	10 000,00 €
64113	NBI	- €	7 000,00 €
64118	Autres indemnités	250 000,00 €	250 000,00 €
64131	Rémunération	150 000,00 €	170 000,00 €
64132	Supplément familial de traitement	3 000,00 €	3 000,00 €
64138	Autres	60 000,00 €	70 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	120 000,00 €	150 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 000,00 €	150 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00 €	30 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	4 000,00 €	5 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00 €	3 000,00 €
6478	Autres charges diverses		25 000,00 €
6488	Autres	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 041 300,00 €</b>	<b>1 395 000,00 €</b>
65311	Indemnités	24 000,00 €	25 000,00 €
65313	Cotisations de retraite	1 500,00 €	2 000,00 €
65322	Frais de mission et de déplacement	3 000,00 €	5 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	1 000,00 €

6573641	SPIC	1 000 000,00 €	1 350 000,00 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	500,00 €	2 500,00 €
65818	Autres	11 000,00 €	8 500,00 €
65888	Autres	300,00 €	1 000,00 €
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
678	Autres charges exceptionnelles	4 900,00 €	5 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	30 000,00 €	29 000,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>2 795 000,00 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes s'élève à 300 450 €.

### 1.2. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.2.4. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 100.48 €.

#### **h) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Leur montant s'élève à 1 100.48 € et comprend le reversement du FCTVA lié aux dépenses d'investissement de l'année 2021.

#### 1.2.5. Le résultat reporté (R 001)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section d'investissement du budget 2024 pour un montant de 270 349.52 €.

#### 1.2.6. Les recettes d'ordre (Chapitre 040)

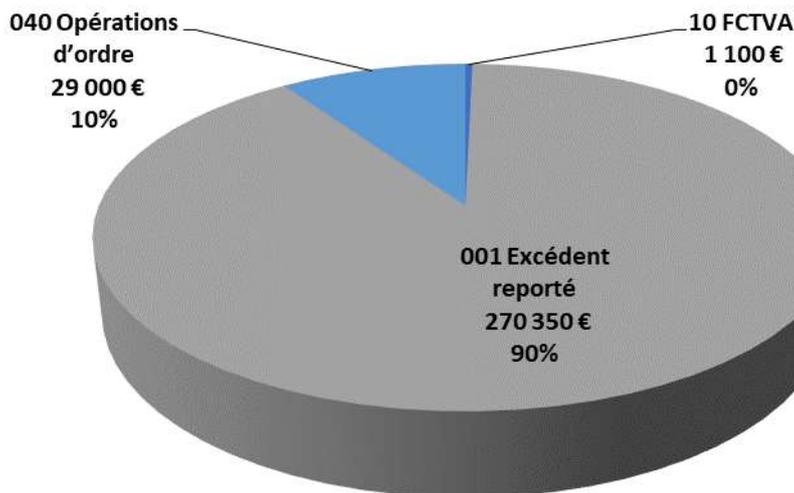
Elles représentent 29 000 € et concernent les écritures patrimoniales liées aux amortissements des biens.

#### 1.2.7. Tableaux et graphiques

### **Recettes d'investissement prévisionnelles par chapitre**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>CA 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 420,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 100,48 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>267 579,73 €</b>	<b>- €</b>	<b>270 349,52 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>28 170,93 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>303 000,00 €</b>	<b>28 170,93 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

### **Répartition des recettes d'investissement prévisionnelles**



### Présentation détaillée des recettes d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>5 420,27 €</b>	<b>1 100,48 €</b>
10222	FCTVA	5 420,27 €	1 100,48 €
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>267 579,73 €</b>	<b>270 349,52 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	267 579,73 €	270 349,52 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
2805	Concessions et droits similaires	6 500,00 €	7 000,00 €
281538	Autres réseaux	- €	16 500,00 €
281578	Autre matériel technique	- €	500,00 €
28158	Autres installat., matériel & outillage techniques	2 500,00 €	500,00 €
281838	Autre matériel informatique		500,00 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00 €	4 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

### 1.3. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 300 450 €.

#### 1.3.4. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 287 450 €.

##### i) **Immobilisations incorporelles et corporelles (Chapitres 20 et 21)**

Elles recouvrent pour un montant total de 130 000 € les postes de dépenses nécessaires à la gestion du Syndicat, tels que des logiciels, des équipements divers, le site internet, du matériel informatique...

##### j) **Immobilisations en cours (Chapitre 23)**

Une enveloppe pour travaux imprévus (téléphonie, divers) a été budgétée à hauteur de 157 450 €.

### 1.3.5. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

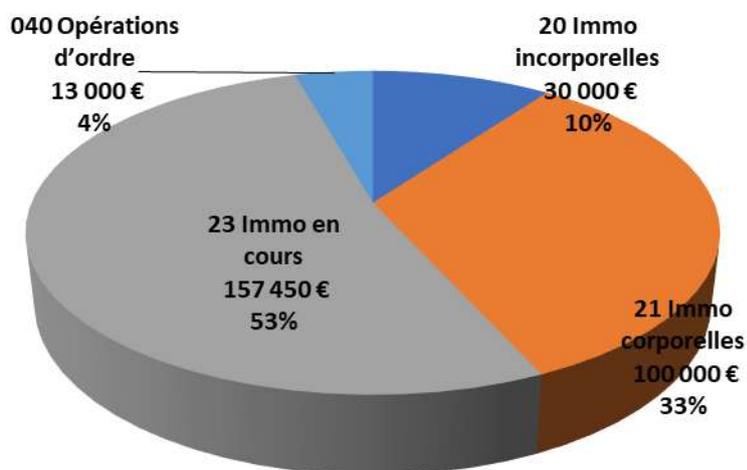
Ces dépenses comprennent les amortissements des biens acquis sur les années précédentes, et depuis l'adoption du référentiel M57, sur l'année en cours (prorata temporis), pour un montant de 13 000 €.

### 1.3.6. Tableaux et graphiques

#### Dépenses d'investissement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	21 444,00 €	5 754,01 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 292,00 €	6 813,80 €	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	176 264,00 €	- €	157 450,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00 €	12 833,33 €	13 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>25 401,14 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

#### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des dépenses d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	21 444,00 €	30 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	21 444,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 292,00 €	100 000,00 €
21578	Matériel et outillage techniques	1 000,00 €	- €
21838	Autre matériel informatique	75 000,00 €	75 000,00 €

21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 292,00 €	25 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>176 264,00 €</b>	<b>157 450,00 €</b>
2315	Réseaux divers	176 264,00 €	157 450,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
13911	Etats et établissements nationaux	10 000,00 €	10 000,00 €
13913	Départements	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

## SYNTHESE

### Grands équilibres du Budget principal 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 402 000 €	3 402 000 €
INVESTISSEMENT	300 450 €	300 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 702 450 €</b>	<b>3 702 450 €</b>

# BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

# SOMMAIRE

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.5. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.5.1. Les recettes réelles

- k) Produits, services, domaine et ventes diverses (Chapitre 70)
- l) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)
- m) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)
- n) Produits exceptionnels (Chapitre 77)

#### 1.5.2. Les recettes d'ordre (Chapitre 042)

#### 1.5.3. Le résultat reporté (R 002)

#### 1.5.4. Tableaux et graphiques

### 1.6. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.6.1. Les dépenses déelles

- o) Charges à caractère général (Chapitre 011)
- p) Atténuations de produits (Chapitre 014)
- q) Charges exceptionnelles et les dépenses imprévues (Chapitres 67 + 022)

#### 1.6.2. Les dépenses d'ordre (Chapitres 042 +023)

#### 1.6.3. Tableaux et graphiques

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.7. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.7.1. Les recettes réelles

- r) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)
- s) Subventions d'équipement (Chapitre 13)
- t) Emprunt (Chapitre 16)

#### 1.7.2. Les recettes d'ordre

#### 1.7.3. Le résultat reporté (R 001)

#### 1.7.4. Tableaux et Graphiques

### 1.8. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.8.1. Les dépenses réelles

- u) Immobilisations incorporelles (Chapitre 20)
- v) Immobilisations corporelles (Chapitre 21)
- w) Immobilisations en cours (Chapitre 23)
- x) Autres créances immobilisées (Chapitre 27)
- y) Dépenses imprévues (Chapitre 020)

#### 1.8.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)

#### 1.8.3. Tableaux et graphique

## SYNTHESE

# BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.5. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes s'élève en 2024 à 10 219 000 €.

##### 1.5.1. Les recettes réelles

###### **m) Produits, services, domaine et ventes diverses (Chapitre 70)**

Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 171 000.11 €.

Il s'agit en premier lieu de recettes de commercialisation du réseau radio 4G, exploité par le titulaire du marché, Nomotech.

L'exploitant a en charge la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI) qui paient une redevance, auprès de l'exploitant, reversée au Syndicat.

On trouve également des redevances liées à la convention de mise à disposition conclue avec la société SFR permettant de faciliter l'accueil d'équipements techniques liés à des réseaux de communications électroniques et des redevances liées à la convention de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit de Haute-Garonne Numérique au bénéfice d'Orange.

###### **n) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)**

Cette recette d'un montant global de 393 120 € correspond à une contribution de fonctionnement versée par le Conseil Départemental au titre du transfert d'activité RIP Radio fixe.

###### **o) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ces recettes d'un montant de 4 446 000 € correspondent au versement des redevances pour frais de contrôle des deux DSP CLEO et Fibre 31, ainsi que le reversement par Fibre 31 de la contribution de soutien au développement des services et usages du numérique, prévue à l'article 21 du contrat de DSP. Cette recette de 4 295 000 € correspond aux années 2018 à 2024.

###### **p) Produits exceptionnels (Chapitre 77)**

Cette prévision de 1 350 000 € concerne le virement de l'excédent de fonctionnement provenant du budget principal, permettant de minimiser les coûts financiers supportés par le budget annexe.

##### 1.5.2. Le résultat reporté (R 002)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, pour un montant de 2 408 879.89 €, il est repris en recettes de la section de fonctionnement du budget 2024.

##### 1.5.3. Les recettes d'ordre (Chapitre 042)

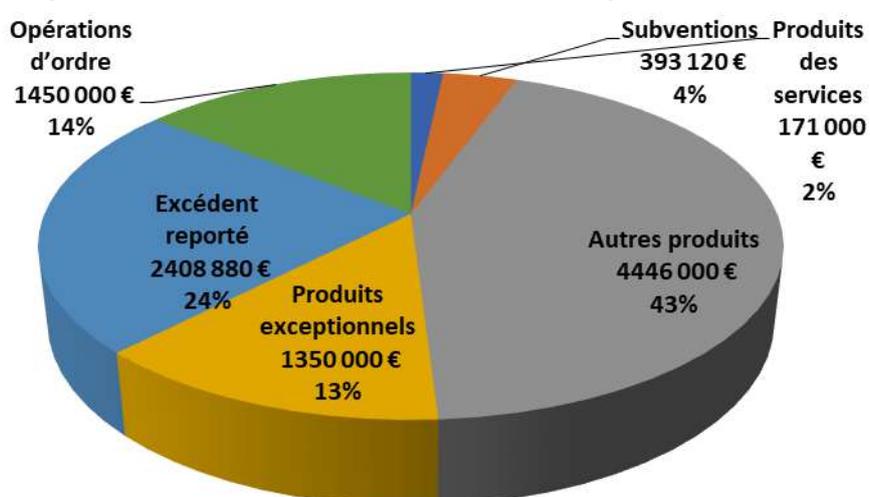
Elles représentent 1 450 000 € et comprennent principalement des écritures liées à l'amortissement des subventions perçues.

#### 1.5.4. Tableaux et graphiques

##### Recettes de fonctionnement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
70	Produits des services	215 000,53 €	279 670,45 €	171 000,11 €
74	Dotations et participations	563 775,00 €	497 775,00 €	393 120,00 €
75	Autres produits d'activité	4 315 000,00 €	216 930,93 €	4 446 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 035 400,00 €	41 565,54 €	1 350 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 239 148,47 €	- €	2 408 879,89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 298 095,88 €	1 450 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>2 334 037,80 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

##### Répartition des recettes de fonctionnement prévisionnelles



##### Présentation détaillée des recettes de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
70	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>215 000,53 €</b>	<b>171 000,11 €</b>
706	Prestations de services	215 000,53 €	171 000,11 €
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>563 775,00 €</b>	<b>393 120,00 €</b>
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00 €	393 120,00 €
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 315 000,00 €</b>	<b>4 446 000,00 €</b>
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	4 315 000,00 €	4 446 000,00 €
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 035 400,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>
7741	Subventions exceptionnelles reçues	1 000 000,00 €	1 350 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels	35 400,00 €	
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 239 148,47 €</b>	<b>2 408 879,89 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 239 148,47 €	2 408 879,89 €
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	1 300 000,00 €	1 450 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

## **1.6. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 219 000 €.

### **1.6.1. Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 078 100 €.

#### **q) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 997 500 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont majoritairement en lien avec les projets portés par Haute-Garonne Numérique pour l'année 2024, liés notamment :

- à la montée en débit Radio 4G fixe comprenant l'exploitation et la maintenance des équipements du réseau, les frais liés à la fourniture électrique, les redevances d'occupation des points hauts tels que des châteaux d'eau, pylônes, habitations, ...
- à des prestations nécessaires à l'exercice de la mission de maintenance et d'entretien des infrastructures de télécommunications, propriété des collectivités.

Enfin, d'autres dépenses relatives aux moyens généraux nécessaires au fonctionnement du Syndicat sont inscrites au budget primitif 2024. Elles concernent l'adhésion à l'AVICCA (Association des Villes et des Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et la prévision d'adhésions ou d'honoraires divers.

#### **r) Atténuations de produits (Chapitre 014)**

Aucune somme n'est inscrite à ce chapitre sur le budget 2024.

#### **s) Charges exceptionnelles et dépenses imprévues (Chapitres 67 et 022)**

Le montant prévisionnel est de 80 600 €.

Le chapitre 67 s'élève à 23 000 € et concerne l'éventuelle annulation de titres sur les exercices antérieurs, le reversement de redevances au SICOVAL.

Le solde de ce montant est une réserve pour des dépenses imprévues (57 600€), devant permettre de répondre à des besoins non prévisibles.

### **1.6.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 023 et 042)**

Le chapitre 023 retrace le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il s'élève à 8 109 900 €.

Les dépenses prévues au chapitre 042 s'élèvent à 1 031 000 € et correspondent aux amortissements des biens acquis en année N-1 et précédentes.

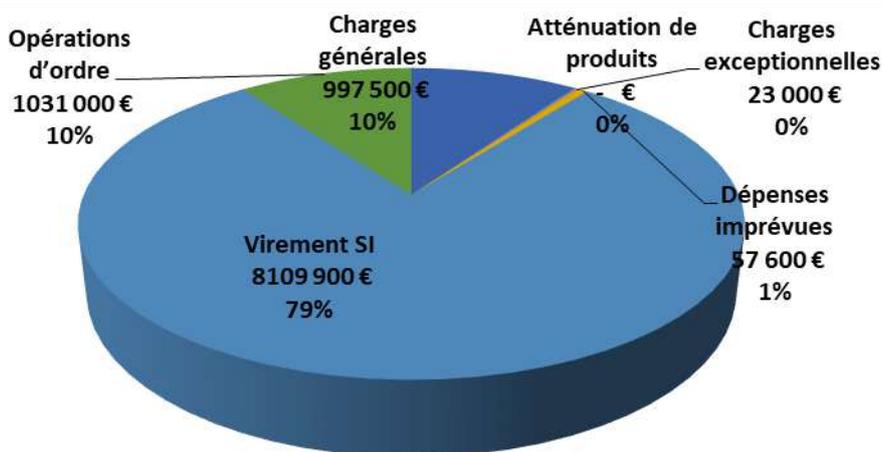
### **1.6.3. Tableaux et graphiques**

#### **Dépenses de fonctionnement prévisionnelles par chapitre**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BUDGET 2024</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00 €</b>	<b>837 920,68 €</b>	<b>997 500,00 €</b>

014	Atténuations de produits	5 400,00 €	2 235,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	320 000,00 €	234 003,40 €	23 000,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	57 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 990 324,00 €	- €	8 109 900,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 090 147,30 €	1 031 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>2 164 306,38 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

### Répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles



### Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00 €</b>	<b>997 500,00 €</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	110 000,00 €	110 000,00 €
611	Sous-traitance générale	550 000,00 €	550 000,00 €
6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	150 000,00 €	182 000,00 €
61528	Autres	60 000,00 €	75 000,00 €
6226	Honoraires	20 000,00 €	20 000,00 €
6231	Annonces et insertions		5 000,00 €
6238	Divers		40 000,00 €
6288	Autres	12 600,00 €	15 500,00 €
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>- €</b>
7098	Rabais sur produits des activités annexes	5 400,00 €	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>320 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		1 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	300 000,00 €	21 000,00 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>57 600,00 €</b>
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	57 600,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 990 324,00 €</b>	<b>8 109 900,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 990 324,00 €	8 109 900,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 031 000,00 €</b>

6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 400 000,00 €	1 031 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des recettes s'élève à 24 990 517 €.

### **1.7. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1.7.1. Les recettes réelles**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 273 135 €.

##### **t) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Aucune recette n'est inscrite à ce chapitre au budget 2024.

##### **u) Subventions d'équipement (Chapitre 13)**

Les recettes d'équipement s'élèvent à 11 273 135.44 €.

Elles correspondent aux participations financières versées par les membres du Syndicat pour la réalisation des travaux. Le Département participe à hauteur de 1 615 000 € et les autres membres, à hauteur de 339 978 €.

Le solde concerne le versement d'acomptes de subventions de l'Etat, 7 948 157.44 € et de la Région, 1 370 000 €, liés aux travaux de déploiement de la fibre sur le territoire.

#### **1.7.2. Les recettes d'ordre (Chapitre 040)**

Les recettes prévues au chapitre 040 s'élèvent à 1 031 000 € et correspondent aux amortissements des biens acquis en année N et précédentes.

#### **1.7.3. Le résultat reporté (R 001)**

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section d'investissement du budget 2024 pour un montant de 4 573 481.56 €.

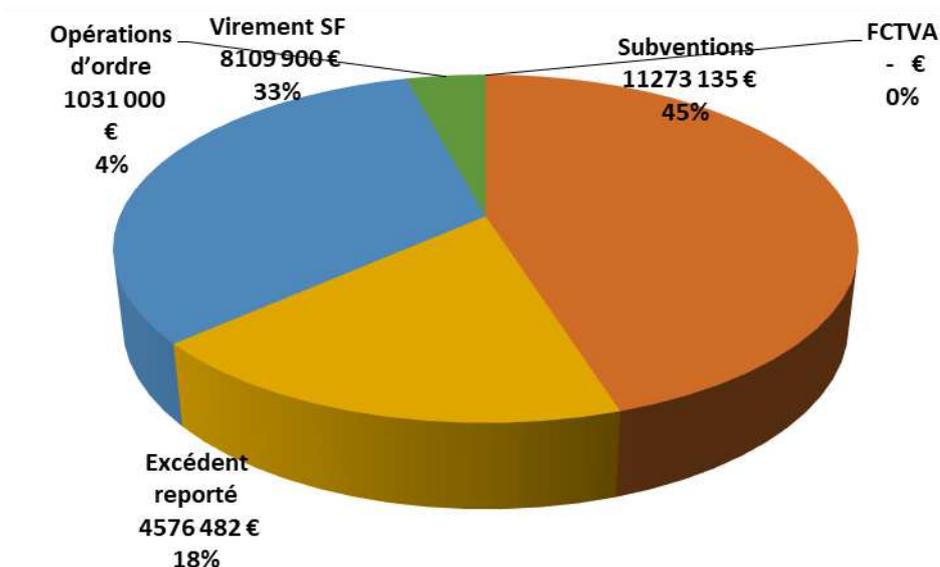
#### **1.7.4. Tableaux et graphiques**

##### **Recettes d'investissement prévisionnelles par chapitre**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>CA 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93 €	2 052 280,93 €	11 273 135,44 €
001	Excédent d'investissement reporté	351 022,07 €	- €	4 576 481,56 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00 €	- €	8 109 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 090 147,30 €	1 031 000,00 €

<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>16 091 932,00 €</b>	<b>6 142 428,23 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>
--	------------------------	-----------------------	------------------------

### Répartition des recettes d'investissement prévisionnelles



### Présentation détaillée des recettes d'investissement par article

Article	Libellé	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>- €</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00 €	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>4 350 585,93 €</b>	<b>11 273 135,44 €</b>
1311	Etat et établissements nationaux	1 625 685,73 €	7 948 157,44 €
1312	Régions	685 000,00 €	1 370 000,00 €
1313	Départements	1 700 000,00 €	1 615 000,00 €
1315	Groupements de collectivités	339 900,20 €	339 978,00 €
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>351 022,07 €</b>	<b>4 576 481,56 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	351 022,07 €	4 576 481,56 €
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>6 990 324,00 €</b>	<b>8 109 900,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00 €	8 109 900,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 031 000,00 €</b>
2805	Concessions & droits similaires,brevets,licences.	111 000,00 €	130 000,00 €
28135	Installations générales, agencement		500,00 €
28153	Installations à caractère spécifique	688 000,00 €	700 000,00 €
281753	Installations à caractère spécifique	600 000,00 €	200 000,00 €
28188	Autres	1 000,00 €	500,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

## 1.8. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 24 990 517 €.

### **1.8.1. Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 540 517 €.

#### **v) Immobilisations incorporelles (Chapitre 20)**

Le déploiement du réseau radio 4G fixe nécessite l'utilisation de fréquences radio. Ces fréquences sont attribuées par l'ARCEP. Le montant de la redevance pour 2024 est estimé à 170 000 €.

259 913 € sont prévus pour des études, accompagnements dans le cadre de la mise en œuvre des services et usages liés au numérique.

#### **w) Immobilisations corporelles (Chapitre 21)**

Une enveloppe est prévue sur le chapitre 21 pour des travaux, la fourniture et le montage du matériel de réception 4G pour un montant de 124 828 €. Sur ce même chapitre, une enveloppe supplémentaire de 10 000 € a été prévue pour l'acquisition de petit outillage pour le service technique.

#### **x) Immobilisations en cours (Chapitre 23)**

Le montant global des immobilisations en cours en lien avec les travaux de montée en débit et la fibre s'élève à 1 642 746 €, réparti comme suit :

- Travaux d'optimisation du réseau MED hertzien : 52 500 € ;
- Accompagnement par les AMO pour le programme de déploiement de la fibre : 830 246 €
- Enveloppe pour la publication d'annonces légales : 10 000 €.

Un montant de 750 000 € est prévu dans le cadre de travaux liés à la mise en œuvre des services et usages du numérique (WAN, réseau Lora...)

#### **y) Autres créances immobilisées (Chapitre 27)**

Le contrat de délégation FTTH prévoit un investissement public à hauteur de 31 millions d'euros. Sur cette participation publique, les contributions de l'Etat et de la Région s'élèvent à 14 millions d'euros. La part des dépenses des membres (CD et EPCI) devrait s'élever à 17 millions sur la durée de la DSP selon une répartition 80/20 (CD/EPCI) sur 10 ans.

Pour rappel, le coût moyen d'un raccordement standard est de 100 € et de 1 500 € pour un raccordement long. L'estimation pour 2024 s'élève à 20 000 000 €. Ce montant comprend les raccordements 2024 et les raccordements antérieurs n'ayant pu être réglés dans l'attente de la production par le délégataire de procès-verbaux de réception des ouvrages, sans réserves majeures.

#### **z) Dépenses imprévues (Chapitre 020)**

Une enveloppe est prévue à hauteur de 1 328 000 €.

### **1.8.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)**

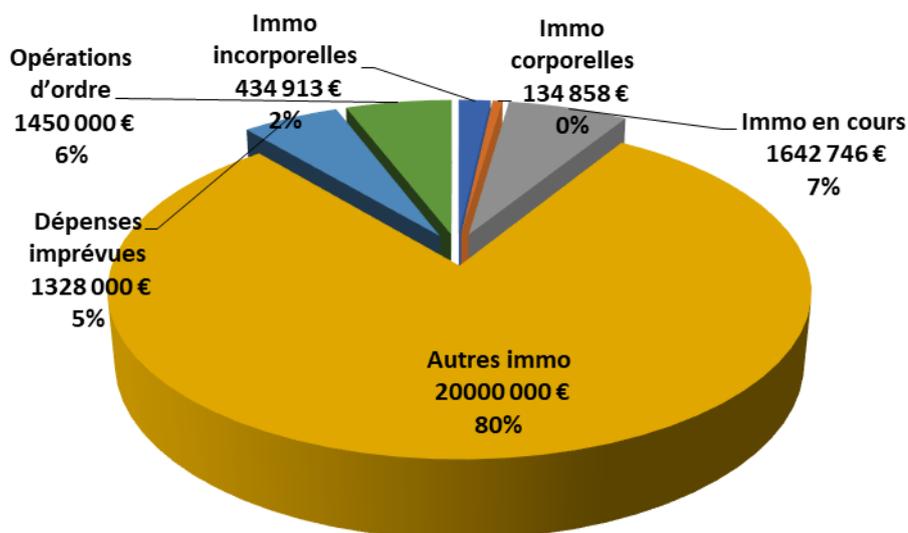
Elles représentent 1 450 000 € et concernent des écritures d'amortissement des subventions perçues depuis 2016.

### **1.8.4. Tableaux et Graphiques**

#### **Dépenses d'investissement prévisionnelles par chapitre**

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00 €	154 763,08 €	434 913,00 €
21	Immobilisations corporelles	263 840,00 €	31 031,66 €	134 858,00 €
23	Immobilisations en cours	1 306 928,00 €	433 078,12 €	1 642 746,00 €
27	Autres immobilisations financières	12 821 000,00 €	- €	20 000 000,00 €
020	Dépenses imprévues	50 164,00 €	- €	1 328 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 298 095,88 €	1 450 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>1 916 968,74 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



### Présentation détaillée des dépenses d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>434 913,00 €</b>
2031	Frais d'études	200 000,00 €	259 913,00 €
2033	Frais d'insertion	- €	5 000,00 €
2051	Concessions et droits assimilés	150 000,00 €	170 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>263 840,00 €</b>	<b>134 858,00 €</b>
2135	Instal.géné.,agencements,aménag construc	11 852,34 €	10 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	241 986,70 €	114 858,00 €
2188	Autres	10 000,96 €	10 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 306 928,00 €</b>	<b>1 642 746,00 €</b>
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 306 928,00 €	1 642 746,00 €
	Travaux optimisation MED hertzien	201 835,07 €	52 500,00 €
	Etudes travaux WAN		300 000,00 €
	Réseau LoRa	640 000,00 €	450 000,00 €
	FTTH - Accompagnement AMO	455 092,33 €	830 246,00 €
	Annonces légales travaux hors AP	10 000,60 €	10 000,00 €

<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 821 000,00 €</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
2764	Créances sur particuliers&autres pers. droit privé	12 821 000,00 €	20 000 000,00 €
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 164,00 €</b>	<b>1 328 000,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	50 164,00 €	1 328 000,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>
13911	Etat et établissements nationaux	188 000,00 €	187 000,00 €
13912	Régions	60 000,00 €	60 000,00 €
13913	Départements	900 000,00 €	1 050 000,00 €
13915	Groupements de collectivités	150 000,00 €	151 000,00 €
13917	Budget communautaire et fonds structurels	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

## SYNTHESE

### Grands équilibres du Budget Annexe 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 219 000 €	10 219 000 €
INVESTISSEMENT	24 990 517 €	24 990 517 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 209 517 €</b>	<b>35 209 517 €</b>

# TABLEAU DES EFFECTIFS DE HAUTE-GARONNE NUMERIQUE au 1<sup>er</sup> Janvier 2024

Agents	GRADE	Métier / Fonction	CAT.	Temps de travail	STATUT	Employeur
<b>TATA Lalia</b>	Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante de gestion comptable	C	100%	titulaire	HGN
<b>DELAGNES Eric</b>	Ingénieur principal	Directeur programme FTTH	A	100%	Titulaire	CD31
<b>ESTIVALET Christophe</b>	Technicien principal 1 cl	Chef de projet GFU/vie des réseaux	B	100%	Titulaire	HGN
<b>GALY Jean-Christophe</b>	Ingénieur principal	Directeur projets stratégiques	A	100%	Titulaire	HGN
<b>GRAZIOLI Anselme</b>	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations-Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	CD31
<b>HERVE Morgan</b>	Directeur	Directeur Général des Services	A	100%	Titulaire	HGN
<b>MILANESE Sophie</b>	Adjoint administratif Principal 1 cl	Assistante de gestion administrative programme FTTH	C	90%	Titulaire	HGN
<b>MONBRUN Thierry</b>	Technicien principal 1 cl	Administrateur de bases de données SIG	B	100%	Titulaire	CD31
<b>NOILLY Marithé</b>	Attaché hors classe	Directrice Administrative, Juridique et Financière	A	100%	Titulaire	HGN
<b>ROUGER Laetitia</b>	Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante de gestion administrative	C	100%	Titulaire	HGN
<b>SOULOUMIAC Eric</b>	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations-Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	HGN
<b>VINCENT Alain</b>	Attaché	Chef de projet services numériques	A	100%	Titulaire	HGN
<b>BRIANÇON François</b>	Attaché hors classe	Directeur communication et projet	A	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>DUBOS Christophe</b>	Ingénieur	Ingénieur chargé de projet radio 4G	A	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>MARQUIE Nicole</b>	Attaché principal	Responsable RH	A	100%	Titulaire	HGN
<b>VERDOU Yannick</b>	Adjoint administratif	Assistant de gestion administratif	C	100%	Titulaire	HGN
<b>Muriel RUQUET</b>	Attaché	Responsable finances, budget, compta	A	100%	Titulaire	HGN
<b>Charly HERAULT-KIENER</b>	Technicien	Contrôleur qualité	B	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>Floriane LAPORTE</b>	Rédacteur principal 2ème classe	Chargée de communication	B	100%	Contractuelle de droit public	HGN
<b>vacant</b>	Attaché		A	100%		HGN
<b>vacant</b>	Technicien		B	100%		HGN

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE : HAUTE-GARONNE NUMERIQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006262800017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	40
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	43
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	44
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	47

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	
	<b>Valeurs</b>
Population totale	

<b>Informations fiscales (N-2)</b>	
	<b>Collectivité</b>
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

<b>Informations financières – ratios</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 465 590,61	2 018 860,83	0,00	A1	553 270,22
<b>Investissement</b>	25 401,14	28 170,93	(3)	A2	2 769,79
<b>Fonctionnement</b>	1 440 189,47	1 990 689,90	(4)	A3	550 500,43

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00		B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00		B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	553 270,22
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	2 769,79
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	550 500,43

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	300 450,00	30 100,48
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 270 349,52
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 402 000,00	2 090 769,87
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 311 230,13
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>3 702 450,00</b>	<b>3 702 450,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	21 444,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	92 292,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	176 264,00	0,00	157 450,00	157 450,00	157 450,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>303 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 420,27	0,00	1 100,48	1 100,48	1 100,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 000,00		29 000,00	29 000,00	29 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>35 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>270 349,52</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>16 000,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	318 800,00	0,00	423 000,00	423 000,00	423 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 400 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 041 300,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 760 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	4 900,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 765 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	670,30	0,00	16 942,87	16 942,87	16 942,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 960 600,00	0,00	2 000 827,00	2 000 827,00	2 000 827,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 034 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 311 230,13</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>16 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	13 000,00	13 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	100 000,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	157 450,00	0,00	157 450,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>287 450,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>300 450,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	423 000,00		423 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 550 000,00		1 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 395 000,00	0,00	1 395 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	29 000,00	29 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 373 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100,48	0,00	1 100,48
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		29 000,00	29 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 100,48</b>	<b>29 000,00</b>	<b>30 100,48</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>270 349,52</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	16 942,87		16 942,87
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	2 000 827,00		2 000 827,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	60 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	13 000,00	13 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>13 000,00</b>	<b>2 090 769,87</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 311 230,13</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>303 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 444,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 292,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	176 264,00	0,00	0,00	157 450,00	157 450,00	0,00	157 450,00	157 450,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	13 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>			<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>35 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 420,27	0,00	1 100,48	1 100,48	1 100,48
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	30 000,00		29 000,00	29 000,00	29 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>270 349,52</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>300 450,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>303 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 450,00</b>	<b>300 450,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 444,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2051	Concessions, droits similaires	21 444,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	92 292,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21578	Autre matériel technique	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 292,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	176 264,00	0,00	0,00	157 450,00	157 450,00	0,00	157 450,00	157 450,00
2315	Install., matériel et outill. technique	176 264,00	0,00		157 450,00	157 450,00	0,00	157 450,00	157 450,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 450,00</b>	<b>287 450,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	13 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	13 000,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
13913	Subv. transf. Départements	3 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>			<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>35 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>	<b>30 100,48</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 420,27	0,00	1 100,48	1 100,48	1 100,48
10222	FCTVA	5 420,27	0,00	1 100,48	1 100,48	1 100,48
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 420,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	30 000,00		29 000,00	29 000,00	29 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 500,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
281533	Réseaux câblés	16 500,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
281578	Autre matériel technique	0,00		500,00	500,00	500,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 500,00		500,00	500,00	500,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		500,00	500,00	500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	318 800,00	0,00	0,00	423 000,00	423 000,00	0,00	423 000,00	423 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 400 000,00	0,00		1 550 000,00	1 550 000,00		1 550 000,00	1 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 041 300,00	0,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 760 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	4 900,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 765 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	30 000,00			29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>			<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 034 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>
013	Atténuations de charges (2)	670,30	0,00	16 942,87	16 942,87	16 942,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 960 600,00	0,00	2 000 827,00	2 000 827,00	2 000 827,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 311 230,13</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 402 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	318 800,00	0,00	0,00	423 000,00	423 000,00	0,00	423 000,00	423 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	65 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
61358	Autres	40 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	8 000,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6161	Multirisques	9 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6358	Autres droits	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 400 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	200 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	400 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités	250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
64131	Rémunérations	150 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	60 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	140 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6488	Autres	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 041 300,00	0,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00	0,00	1 395 000,00	1 395 000,00
65311	Indemnités de fonction	24 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		1 350 000,00	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65818	Autres	11 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
65888	Autres	300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 760 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>	<b>3 368 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	4 900,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 900,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - BP - 2024**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 765 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 373 000,00</b>	<b>3 373 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	30 000,00			29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	30 000,00			29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>30 000,00</b>			<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 034 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>	<b>2 090 769,87</b>
013	Atténuations de charges (3)	670,30	0,00	16 942,87	16 942,87	16 942,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	670,30	0,00	6 942,87	6 942,87	6 942,87
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 960 600,00	0,00	2 000 827,00	2 000 827,00	2 000 827,00
7473	Participation départements	1 077 000,00	0,00	1 096 696,00	1 096 696,00	1 096 696,00
74758	Participation autres groupements	883 600,00	0,00	904 131,00	904 131,00	904 131,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75888	Autres	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 021 270,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>	<b>2 077 769,87</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte result	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>			<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - Principal - BP - 2024**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	270 349,52	270 349,52
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	13 000,00	13 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	30 100,48	30 100,48
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	17 100,48	17 100,48

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>13 000,00</b>	<b>I 13 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	13 000,00	13 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>30 100,48</b>	<b>III</b> <span style="float: right;"><b>30 100,48</b></span>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 100,48</b>	<b>1 100,48</b>
10222	FCTVA	1 100,48	1 100,48
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	7 000,00	7 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	16 500,00	16 500,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	500,00	500,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	500,00	500,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	500,00	500,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	4 000,00	4 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 78

VOTES :

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président, Victor DENOUVION (1),

A Toulouse, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée Les membres Le Conseil Syndical réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A Toulouse, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres Le Conseil Syndical réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

ARDERIU François	
ARDON Judith	
ARHAINX Jean	
ARJO Claudette	
ARTIGUES Roselyne	
BARBREAU Robert	
BARRIERE Karine	
BAYLAC Sandrine	
BERGIA Jean-Marc	
BOUSSAHABA Mohamed	
BRUN Karine	
CASSAGNE Robert	
CAZARRE Max	
CHARPENTIER Stéphane	
CHICOT Pascal	
CUJIVES Didier	
DE GAULEJAC Michel	
DENOUVION Victor	
DIEMUNSCH Edmond	
GONZALEZ Corinne	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

GRYCZA Daniel	
GUERRIOT Philippe	
HEBRARD Gilbert	
IGON Patrick	
LAFFONT Didier	
LAGORCE Patrice	
LOUZON Thierry	
LUMEAU-PRECEPTIS Aude	
MARCHAND Thierry	
MARTY Dominique	
MUNOZ Floréal	
PALAS Alain	
PAREDE Daniel	
PRINCE Bernard	
RENAUD Jacques	
SUBRA Emilie	
VACHER Gilles	
VASSAL Eric	
VEZAT-BARONIA Maryse	
VIEU Annie	
VIVES François	
WEISSBERG Daniel	

Certifié exécutoire par Le Président, Victor DENOUVION (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2024, et de la publication le 09/04/2024

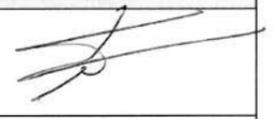
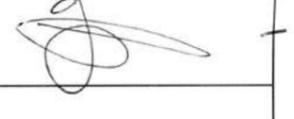
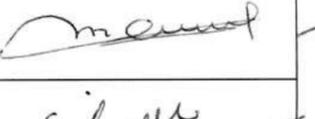
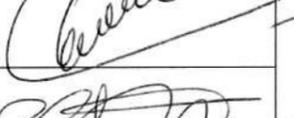
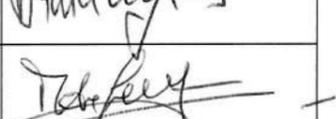
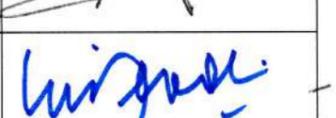
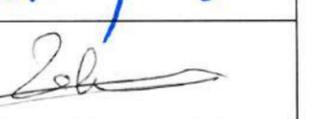
A Toulouse, le 03/04/2024

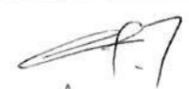
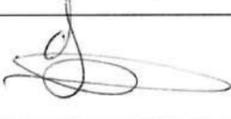
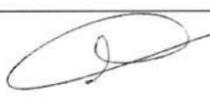
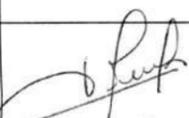
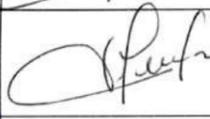
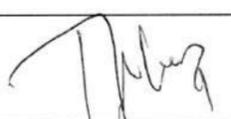
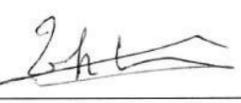
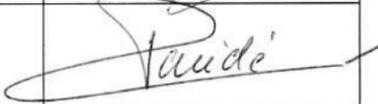
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## FEUILLE D'APPEL DES DELEGUES TITULAIRES - CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Procuration / Suppléance	SIGNATURE
T	Monsieur	ARDERIU	François	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Madame	ARDON	Judith	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi	PRESENTE			
T	Monsieur	ARHAINX	Jean	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT			
T	Madame	ARJO	Claudette	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat	PROCURATION		procuration attribuée à Mme ARTIGUES	
T	Madame	ARTIGUES	Roselyne	Conseillère départementale	Canton Bagnères de Luchon	PRESENT		Procuration reçue de Mme ARJO	
T	Madame	BAGNERIS	Isabel	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	<del>PRESENT</del>	Absente		
T	Monsieur	BARBREAU	Robert	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT			
T	Madame	BARRIERE	Karine	Conseiller départemental	Canton Villemur sur Tam	PROCURATION		procuration attribuée à Mr IGON	
T	Madame	BAYLAC	Sandrine	Conseiller départemental	Canton de Cazères	PRESENT		Procuration reçue de Mr VIEU	
T	Monsieur	BEAUSOR	Francis	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Excusé		
T	Monsieur	BERGIA	Jean-Marc	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr GUERRIOT	
T	Monsieur	BOUSSAHABA	Mohamed	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PRESENT		Procuration reçue de Mr LUNOZ	
T	Madame	BRUN	Karine	Communauté de Communes	Volvestre	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr GRYCZA	
T	Monsieur	CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
T	Monsieur	CASSAGNE	Robert	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr VACHER	
T	Monsieur	CAZARRÉ	Max	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT			
T	Monsieur	CHARPENTIER	Stéphane	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Monsieur	CHICOT	Pascal	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PRESENT		Procuration Reçue de Mr MARTY	
T	Monsieur	CUJIVES	Didier	Conseiller départemental	Canton de Pechbonnieu	PRESENT			
T	Monsieur	DE GAULEJAC	Michel	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PRESENT		Procuration reçue de Mme SUBRA	
T	Monsieur	DENOUVION	Victor	Conseiller départemental	Canton de Castelnest	PRESENT			
T	Monsieur	DIEMUNSCH	Jean-Luc Edmond	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr PARCHAND	
T	Madame	DOISY	Françoise	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absente		
T	Madame	FLOUREUSSES	Sandrine	Conseiller départemental	Canton Castelnest		Absente		

T	Monsieur	GALEY	Cédric	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	GLEIZES	Marie-Pierre	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Madame	GONZALEZ	Corinne	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	PRESENT		Procurator reçue de MR VASSAL	
T	Monsieur	GRYCZA	Daniel	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT		Procurator reçue de M <sup>me</sup> BRUN	
T	Monsieur	GUERRIOT	Philippe	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr BERGIA	
T	Monsieur	HAMDANI	Aïli	Communauté de Communes	Val'Aigo	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	HARDY	Isabelle	Conseillère départementale	Canton Toulouse 1	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Monsieur	HEBRARD	Gilbert	Conseillère départementale	Canton Revel	PRESENT			
T	Monsieur	IGON	Patrick	Communauté de Communes	Frontonnais	PRESENT		Procurator reçue de Mme BARRIERE	
T	Monsieur	IMBERT	Frédéric	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Absent		
T	Monsieur	JOVIADO	Gilles	Communauté de Communes	Val'Aigo		Absent		
T	Monsieur	LACOURT	Laurent	Communauté de Communes	Tam Agout		Absent		
T	Monsieur	LAFFONT	Didier	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT		Procurator Reçue de MR LAGORCE	
T	Monsieur	LAGORCE	Patrice	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PROCURATION		Procurator attribuée à MR LAFFONT	
T	Madame	LAY	Sophie	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PROCURATION</del>	Absent	procurator attribuée à Mr SAVIGNY	
T	Monsieur	LOUZON	Thierry	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			
T	Madame	LUMEAU-PRECEPTIS	Aude	Conseiller départemental	Canton Castanet Tolosan	PRESENT			
T	Monsieur	MARCHAND	Thierry	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT		Procurator reçue de MR DIETUNSCH	
T	Monsieur	MARTY	Dominique	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PROCURATION	<del>Excusé</del>	Procurator attribuée à MR CHICOT	
T	Monsieur	MOGICATO	Bruno	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Monsieur	MUNOZ	Floréal	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PROCURATION		Procurator attribuée à MR BOUSSAHABA	
T	Monsieur	PARÉDÉ	Daniel	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	PASQUET	Wilfrid	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais		Absent		
T	Monsieur	PÈRE	Marc	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9		Excusé		
T	Monsieur	PERY	Denis	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo		Suppléant <del>Excusé</del>	Représenté Suppléant MR PALAS	

T	Monsieur	PRINCE	Bernard	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	RENAUD	Jacques	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	SAVIGNY	Thierry	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PRESENT</del>	Abseur	Procurator reçue de Mme LAY	
T	Madame	SUBRA	Emilie	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PROCURATION		Procurator attribuée à M <sup>re</sup> DE GAULESAC	
T	Monsieur	VACHER	Gilles	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr CASSAGNE	
T	Monsieur	VASSAL	Éric	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	Procurator		procurator attribuée à M <sup>re</sup> Gonzalez	
T	Monsieur	VERDEAU-BORNE	Sébastien	Communauté de Communes	Frontonnais		Abseur		
T	Madame	VEZAT-BARONIA	Maryse	Conseiller départemental	Canton d'Auterive	PRESENT			
T	Madame	VIEU	Annie	Conseiller départemental	Canton de Portet sur Garonne	PROCURATION		procurator attribuée à Mme BAYLAC	
T	Monsieur	VIVES	François	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	WEISSBERG	Daniel	Communauté de Communes	Cagire Garonne Salat	PRESENT			

## FEUILLE D'APPEL DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

## CONSEIL SYNDICAL DU

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Suppléance	SIGNATURE
S	Monsieur	AKA	Alain	Communauté de Communes	Cœur de Garonne				
S	Monsieur	CASALE	Jean-François	Communauté de Communes	Coteaux du Girou				
S	Monsieur	COMOY	Pierre	Communauté de Communes	Tam Agout				
S	Monsieur	DASQUE	Jean-Charles	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges				
S	Monsieur	DUMAS-PILHOU	Bertrand	Communauté de Communes	Terres du Lauragais				
S	Monsieur	FRANCOU	Didier	Communauté de Communes	Frontonnais				
S	Monsieur	GILLON	Christophe	Communauté d'Agglomération	Sicoval				
S	Madame	HONVAULT	Caroline	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9				
S	Monsieur	LASMAN	Philippe	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi				
S	Monsieur	MERIEUX	Luc	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan				
S	Monsieur	MILHAU	Claude	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue				
S	Madame	NAYA	Anne-Marie	Communauté de Communes	Volvestre				
S	Monsieur	PALAS	Alain	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			Suppléant M <sup>r</sup> PERY 
S	Madame	POCHEZ	Marjorie	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
S	Monsieur	PONTICACCIA	Dominique	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat				
S	Monsieur	ROUX	Didier	Communauté de Communes	Val'Aïgo				
S	Monsieur	SALVATICO	Jean-Paul	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises				
S	Madame	SIORAT	Florence	Conseillère départementale	Canton de Revel				
S	Monsieur	SUAUD	Thierry	Conseiller départemental	Canton Portet sur Garonne		Excusé		
S	Monsieur	TISSEIRE	Bernard	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais				



**Conseil Syndical  
Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 42**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-04PV02**

**Objet : Budget Primitif 2024 Budget Annexe « Aménagement Numérique »**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 ;

**Vu** le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2024 ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Président sur le budget primitif du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique présenté en séance et annexé à la présente délibération,

Conformément à l'instruction comptable M 4,

Il est proposé au Conseil Syndical de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	10 219 000,00 €	10 219 000,00 €
Section d'investissement	24 990 517,00 €	24 990 517,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 209 517,00 €</b>	<b>35 209 517,00 €</b>

- donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe.

**Décide,  
après en avoir délibéré,**

**Article 1** : d'approuver l'équilibre du Budget Primitif du Budget Annexe pour l'exercice 2024 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	10 219 000,00 €	10 219 000,00 €
Section d'investissement	24 990 517,00 €	24 990 517,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 209 517,00 €</b>	<b>35 209 517,00 €</b>

**Article 2** : de donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024.

La délibération a été adoptée par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés.



**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

**ANNEXES :**

- Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2024
- Maquette du Budget Primitif 2024

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »



**Les membres du  
Syndicat mixte Haute-Garonne  
Numérique :**

**Conseil Départemental de Haute-  
Garonne**

**Cagire Garonne et Salat**

**Cœur et Côteaux du Comminges (5C)**

**Cœur de Garonne**

**Côteaux de Bellevue**

**Côteaux du Girou**

**Frontonnais**

**Lauragais Revel Sorezois**

**Le Muretain Agglo**

**Bassin Auterivain Haut-Garonnais**

**Grand Ouest Toulousain**

**Pyrénées Haut-Garonnaises**

**Hauts-Tolosans**

**SICOVAL**

**Tarn Agout**

**Terres du Lauragais**

**Val Aïgo**

**Volvestre**

# Rapport de présentation Budgets Primitifs 2024

# BUDGET PRINCIPAL

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1. Les recettes réelles

- a) Atténuations de charges (Chapitre 013)
- b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)
- c) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

#### 1.1.2. Le résultat reporté (R002)

#### 1.1.3. Les recettes d'ordre

#### 1.1.4. Tableaux et graphiques

### 1.2. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.2.1. Les dépenses réelles

- d) Charges à caractère général (Chapitre 011)
- e) Charges de personnel (Chapitre 012)
- f) Charges de gestion courantes (Chapitre 65)
- g) Charges spécifiques (Chapitres 67)

#### 1.2.2. Les dépenses d'ordre (Chapitres 042 et 023)

#### 1.2.3. Tableaux et graphiques

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.3. LES RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.3.1. Les recettes réelles

- h) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)
- i) Subventions d'équipement (Chapitre 13)

#### 1.3.2. Les recettes d'ordre

#### 1.3.3. Le résultat reporté (R001)

#### 1.3.4. Tableaux et graphiques

### 1.4. LES DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.4.1. Les dépenses réelles

- j) Immobilisations incorporelles et corporelles (Chapitres 20 et 21)
- k) Immobilisations en cours (Chapitre 23)

#### 1.4.2. Tableaux et graphiques

## SYNTHESE

# BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET PRINCIPAL

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes s'élève en 2024 à 3 402 000 €.

##### 1.1.1. Les recettes réelles

###### **a) Atténuations de charges (Chapitre 013)**

Il est prévu une recette de 6 942.87 € au titre des remboursements de charges de personnel par la CPAM et l'assurance statutaire.

10 000 € sont inscrits pour la part des titres déjeuners à la charge des agents.

###### **b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)**

Ces recettes s'élèvent à 2 000 827 €.

Il s'agit des contributions financières annuelles versées par les membres du Syndicat Haute-Garonne Numérique.

Conformément au principe retenu d'une contribution de chaque membre de Haute-Garonne Numérique, quel que soit le niveau de réalisation des projets, le montant de la contribution au titre de 2024 pour les EPCI adhérents est fixé à 1.60 € par habitant et, pour le Département, à 1.95 € par habitant.

###### **c) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ce chapitre d'un montant de 60 000 € correspond aux écritures du PAS (prélèvement à la source) pour lesquelles des arrondis doivent être régularisés et le remboursement par le budget annexe des frais d'entretien des sites radios, mandatés sur le budget principal.

##### 1.1.2. Le résultat reporté (R 002)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section de fonctionnement du budget 2024 pour un montant de 1 311 230.13 €.

##### 1.1.3. Les recettes d'ordre

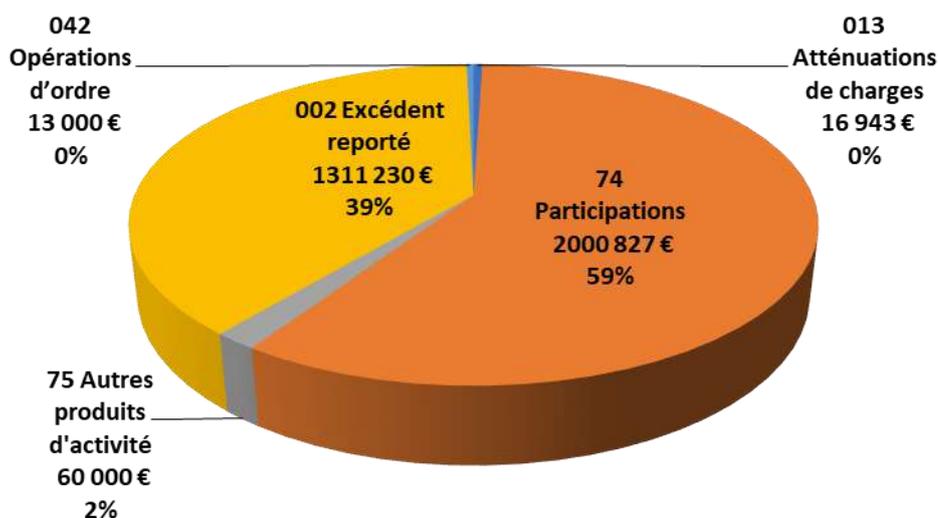
Ces recettes d'un montant de 13 000 € concernent la reprise des subventions versées au titre du programme « Zones blanches – centres-bourgs » par le Département et l'Etat, qui ont tous deux contribué au financement de ce programme.

### 1.1.4. Tableaux et Graphiques

#### Recettes de fonctionnement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	670,30 €	8 176,95 €	16 942,87 €
74	Dotations et participations	1 960 600,00 €	1 960 696,95 €	2 000 827,00 €
75	Autres produits d'activité	60 000,00 €	8 982,67 €	60 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	760 729,70 €	- €	1 311 230,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00 €	12 833,33 €	13 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 795 000,00 €</b>	<b>1 990 689,90 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

#### Répartition des recettes de fonctionnement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des recettes de fonctionnement par article

Article	Libellé	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>670,30 €</b>	<b>16 942,87 €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	670,30 €	6 942,87 €
6479			10 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 960 600,00 €</b>	<b>2 000 827,00 €</b>
7473	Départements	1 077 000,00 €	1 096 696,00 €
74758	Autres groupements	883 600,00 €	904 131,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
75888	Autres produits divers de gestion courante	60 000,00 €	60 000,00 €
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>760 729,70 €</b>	<b>1 311 230,13 €</b>

002	Excédent de fonctionnement reporté	760 729,70 €	1 311 230,13 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	13 000,00 €	13 000,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 795 000,00 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

## **1.1. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 402 000 €.

### **1.1.4. Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 3 373 000 €.

#### **d) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Les dépenses relatives aux moyens généraux sont estimées à 423 000 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat telles que :

- les abonnements à la presse générale et spécialisée, les achats d'ouvrages techniques ;
- les actions de communication ;
- les contrats d'assurance ;
- la location de véhicules (4 véhicules) comprenant le carburant, les frais de péage, l'entretien ;
- les charges liées au système d'information ;
- la maintenance et l'hébergement du site internet et des logiciels utilisés;
- diverses adhésions : Haute-Garonne Ingénierie, La Mée Numérique, Déclic...
- la maintenance préventive et curative des infrastructures de téléphonie mobile ;
- des frais de formation des agents.

#### **e) Charges de personnel (Chapitre 012)**

Elles s'élèvent à 1 550 000 €.

A ce jour, le Syndicat dispose d'agents départementaux (3) mis à disposition dans le cadre d'une convention et d'agents directement recrutés (16).

Dans le premier cas, la mise à disposition fait l'objet d'un remboursement annuel de la masse salariale auprès du Département.

#### **f) Charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ce chapitre s'élève à 1 395 000 € et comprend notamment :

- le virement des excédents cumulés sur le budget principal au budget annexe à hauteur de 1 350 000 €, afin de réduire les frais financiers qui devront être supportés par le budget annexe ;
- les droits d'utilisation, notamment liés à l'informatique en nuage ;
- le versement des indemnités aux élus ;

#### **g) Charges spécifiques (Chapitre 67)**

Montant prévisionnel : 5 000 €.

Il est prévu une enveloppe de réserve, à hauteur de 5 000 €, pour l'acquittement d'intérêts moratoires et/ou de pénalités sur marchés ou autres dépenses exceptionnelles.

### 1.1.5. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

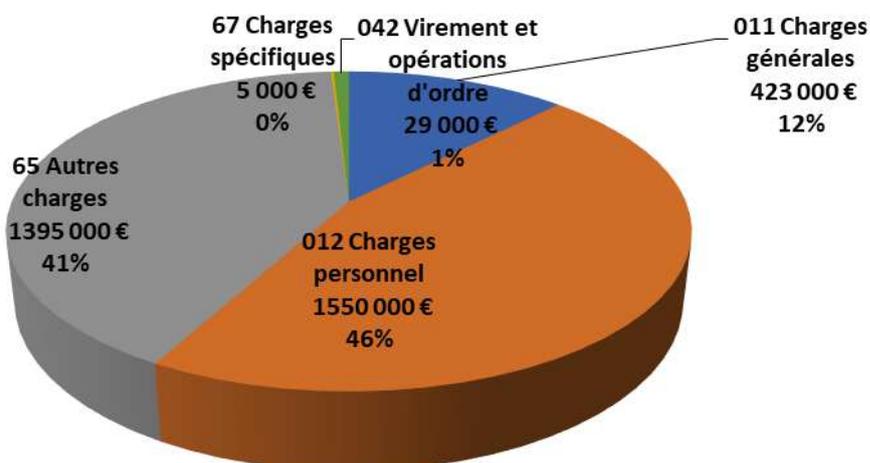
Ces dépenses, budgétisées à hauteur de 30 000 €, concernent les amortissements des biens acquis par le Syndicat. Le mode d'amortissement a été modifié par l'adoption de l'instruction M57 ; les biens sont désormais amortis dès l'année de leur acquisition, prorata temporis.

### 1.1.6. Tableaux et graphiques

#### Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	318 800,00 €	119 126,54 €	423 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00 €	1 260 854,22 €	1 550 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 041 300,00 €	32 037,78 €	1 395 000,00 €
67	Charges spécifiques	4 900,00 €	- €	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	28 170,93 €	29 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 795 000,00 €</b>	<b>1 440 189,47 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

#### Répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>318 800,00 €</b>	<b>423 000,00 €</b>
60631	Fournitures d'entretien	500,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	10 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 500,00 €	2 500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	1 500,00 €

611	Contrats de prestations de services	65 000,00 €	75 000,00 €
61351	Matériel roulant	- €	40 000,00 €
61358	Locations mobilières	40 000,00 €	2 000,00 €
615228	Autres bâtiments	72 000,00 €	72 000,00 €
61551	Matériel roulant	- €	500,00 €
6156	Maintenance	8 000,00 €	4 500,00 €
6161	Multirisques	9 000,00 €	10 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	15 000,00 €	15 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00 €	20 000,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00 €	100,00 €
62268	Autres honoraires, conseils	- €	15 000,00 €
6231	Annonces et insertions	5 000,00 €	5 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	5 000,00 €
6233	Foires et expositions	50 000,00 €	50 000,00 €
6234	Réceptions	- €	3 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés et publications	3 500,00 €	30 000,00 €
6238	Divers	- €	500,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00 €	30 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	20 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00 €	5 000,00 €
6288	Autres	1 200,00 €	1 400,00 €
6358	Autres droits	4 500,00 €	4 500,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 550 000,00 €</b>
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	200 000,00 €	190 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00 €	2 000,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	15 000,00 €	20 000,00 €
6338	Autres impôts et taxes	5 000,00 €	5 000,00 €
64111	Rémunération principale	400 000,00 €	450 000,00 €
64112	Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	12 000,00 €	10 000,00 €
64113	NBI	- €	7 000,00 €
64118	Autres indemnités	250 000,00 €	250 000,00 €
64131	Rémunération	150 000,00 €	170 000,00 €
64132	Supplément familial de traitement	3 000,00 €	3 000,00 €
64138	Autres	60 000,00 €	70 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	120 000,00 €	150 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 000,00 €	150 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00 €	30 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	4 000,00 €	5 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00 €	3 000,00 €
6478	Autres charges diverses		25 000,00 €
6488	Autres	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 041 300,00 €</b>	<b>1 395 000,00 €</b>
65311	Indemnités	24 000,00 €	25 000,00 €
65313	Cotisations de retraite	1 500,00 €	2 000,00 €
65322	Frais de mission et de déplacement	3 000,00 €	5 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	1 000,00 €

6573641	SPIC	1 000 000,00 €	1 350 000,00 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	500,00 €	2 500,00 €
65818	Autres	11 000,00 €	8 500,00 €
65888	Autres	300,00 €	1 000,00 €
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
678	Autres charges exceptionnelles	4 900,00 €	5 000,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	30 000,00 €	29 000,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>2 795 000,00 €</b>	<b>3 402 000,00 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes s'élève à 300 450 €.

### 1.2. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.2.4. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 100.48 €.

#### **h) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Leur montant s'élève à 1 100.48 € et comprend le reversement du FCTVA lié aux dépenses d'investissement de l'année 2021.

#### 1.2.5. Le résultat reporté (R 001)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section d'investissement du budget 2024 pour un montant de 270 349.52 €.

#### 1.2.6. Les recettes d'ordre (Chapitre 040)

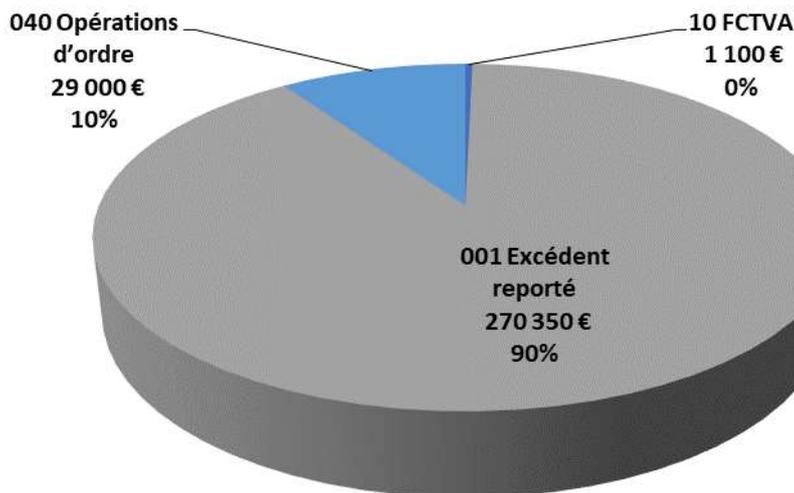
Elles représentent 29 000 € et concernent les écritures patrimoniales liées aux amortissements des biens.

#### 1.2.7. Tableaux et graphiques

### **Recettes d'investissement prévisionnelles par chapitre**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>CA 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 420,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 100,48 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>267 579,73 €</b>	<b>- €</b>	<b>270 349,52 €</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>28 170,93 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>303 000,00 €</b>	<b>28 170,93 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

### **Répartition des recettes d'investissement prévisionnelles**



### Présentation détaillée des recettes d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>5 420,27 €</b>	<b>1 100,48 €</b>
10222	FCTVA	5 420,27 €	1 100,48 €
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>267 579,73 €</b>	<b>270 349,52 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	267 579,73 €	270 349,52 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
2805	Concessions et droits similaires	6 500,00 €	7 000,00 €
281538	Autres réseaux	- €	16 500,00 €
281578	Autre matériel technique	- €	500,00 €
28158	Autres installat., matériel & outillage techniques	2 500,00 €	500,00 €
281838	Autre matériel informatique		500,00 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00 €	4 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

### 1.3. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 300 450 €.

#### 1.3.4. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 287 450 €.

##### i) Immobilisations incorporelles et corporelles (Chapitres 20 et 21)

Elles recouvrent pour un montant total de 130 000 € les postes de dépenses nécessaires à la gestion du Syndicat, tels que des logiciels, des équipements divers, le site internet, du matériel informatique...

##### j) Immobilisations en cours (Chapitre 23)

Une enveloppe pour travaux imprévus (téléphonie, divers) a été budgétée à hauteur de 157 450 €.

### 1.3.5. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

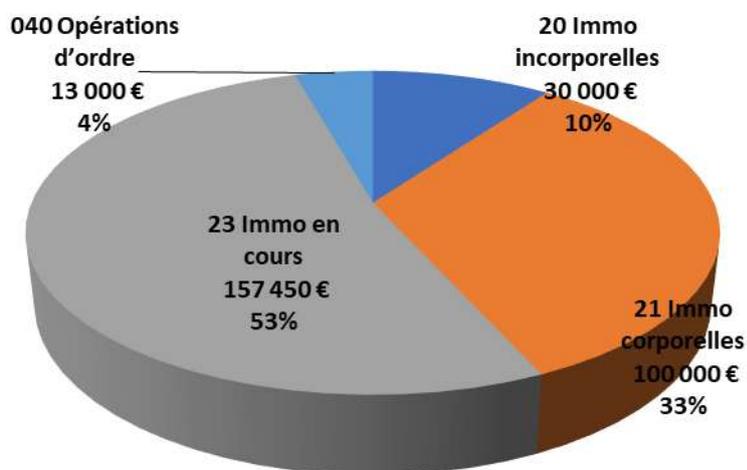
Ces dépenses comprennent les amortissements des biens acquis sur les années précédentes, et depuis l'adoption du référentiel M57, sur l'année en cours (prorata temporis), pour un montant de 13 000 €.

### 1.3.6. Tableaux et graphiques

#### Dépenses d'investissement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	21 444,00 €	5 754,01 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 292,00 €	6 813,80 €	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	176 264,00 €	- €	157 450,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00 €	12 833,33 €	13 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>25 401,14 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

#### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



#### Présentation détaillée des dépenses d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	21 444,00 €	30 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	21 444,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 292,00 €	100 000,00 €
21578	Matériel et outillage techniques	1 000,00 €	- €
21838	Autre matériel informatique	75 000,00 €	75 000,00 €

21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 292,00 €	25 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>176 264,00 €</b>	<b>157 450,00 €</b>
2315	Réseaux divers	176 264,00 €	157 450,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
13911	Etats et établissements nationaux	10 000,00 €	10 000,00 €
13913	Départements	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>303 000,00 €</b>	<b>300 450,00 €</b>

## SYNTHESE

### Grands équilibres du Budget principal 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 402 000 €	3 402 000 €
INVESTISSEMENT	300 450 €	300 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 702 450 €</b>	<b>3 702 450 €</b>

# BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

# SOMMAIRE

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.5. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.5.1. Les recettes réelles

- k) Produits, services, domaine et ventes diverses (Chapitre 70)
- l) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)
- m) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)
- n) Produits exceptionnels (Chapitre 77)

#### 1.5.2. Les recettes d'ordre (Chapitre 042)

#### 1.5.3. Le résultat reporté (R 002)

#### 1.5.4. Tableaux et graphiques

### 1.6. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.6.1. Les dépenses déelles

- o) Charges à caractère général (Chapitre 011)
- p) Atténuations de produits (Chapitre 014)
- q) Charges exceptionnelles et les dépenses imprévues (Chapitres 67 + 022)

#### 1.6.2. Les dépenses d'ordre (Chapitres 042 +023)

#### 1.6.3. Tableaux et graphiques

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.7. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.7.1. Les recettes réelles

- r) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)
- s) Subventions d'équipement (Chapitre 13)
- t) Emprunt (Chapitre 16)

#### 1.7.2. Les recettes d'ordre

#### 1.7.3. Le résultat reporté (R 001)

#### 1.7.4. Tableaux et Graphiques

### 1.8. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.8.1. Les dépenses réelles

- u) Immobilisations incorporelles (Chapitre 20)
- v) Immobilisations corporelles (Chapitre 21)
- w) Immobilisations en cours (Chapitre 23)
- x) Autres créances immobilisées (Chapitre 27)
- y) Dépenses imprévues (Chapitre 020)

#### 1.8.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)

#### 1.8.3. Tableaux et graphique

## SYNTHESE

# BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.5. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes s'élève en 2024 à 10 219 000 €.

##### 1.5.1. Les recettes réelles

###### **m) Produits, services, domaine et ventes diverses (Chapitre 70)**

Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 171 000.11 €.

Il s'agit en premier lieu de recettes de commercialisation du réseau radio 4G, exploité par le titulaire du marché, Nomotech.

L'exploitant a en charge la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI) qui paient une redevance, auprès de l'exploitant, reversée au Syndicat.

On trouve également des redevances liées à la convention de mise à disposition conclue avec la société SFR permettant de faciliter l'accueil d'équipements techniques liés à des réseaux de communications électroniques et des redevances liées à la convention de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit de Haute-Garonne Numérique au bénéfice d'Orange.

###### **n) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)**

Cette recette d'un montant global de 393 120 € correspond à une contribution de fonctionnement versée par le Conseil Départemental au titre du transfert d'activité RIP Radio fixe.

###### **o) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**

Ces recettes d'un montant de 4 446 000 € correspondent au versement des redevances pour frais de contrôle des deux DSP CLEO et Fibre 31, ainsi que le reversement par Fibre 31 de la contribution de soutien au développement des services et usages du numérique, prévue à l'article 21 du contrat de DSP. Cette recette de 4 295 000 € correspond aux années 2018 à 2024.

###### **p) Produits exceptionnels (Chapitre 77)**

Cette prévision de 1 350 000 € concerne le virement de l'excédent de fonctionnement provenant du budget principal, permettant de minimiser les coûts financiers supportés par le budget annexe.

##### 1.5.2. Le résultat reporté (R 002)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, pour un montant de 2 408 879.89 €, il est repris en recettes de la section de fonctionnement du budget 2024.

##### 1.5.3. Les recettes d'ordre (Chapitre 042)

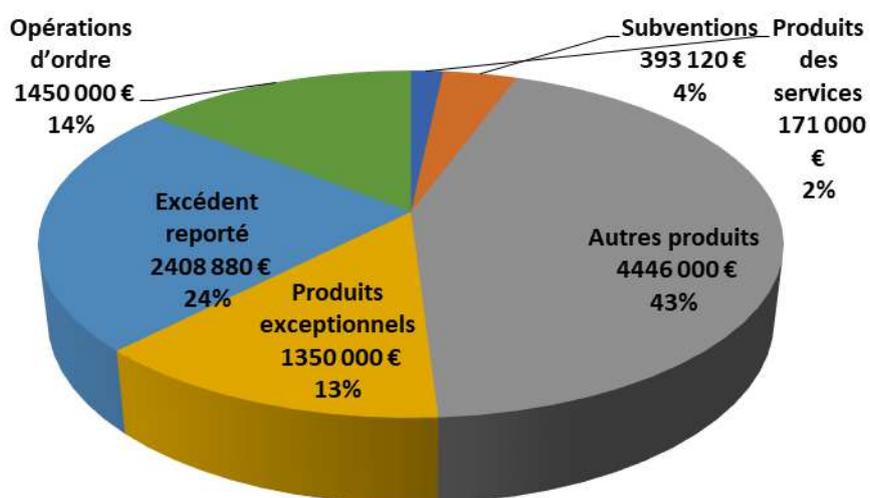
Elles représentent 1 450 000 € et comprennent principalement des écritures liées à l'amortissement des subventions perçues.

#### 1.5.4. Tableaux et graphiques

##### Recettes de fonctionnement prévisionnelles par chapitre

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
70	Produits des services	215 000,53 €	279 670,45 €	171 000,11 €
74	Dotations et participations	563 775,00 €	497 775,00 €	393 120,00 €
75	Autres produits d'activité	4 315 000,00 €	216 930,93 €	4 446 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 035 400,00 €	41 565,54 €	1 350 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 239 148,47 €	- €	2 408 879,89 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 298 095,88 €	1 450 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>2 334 037,80 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

##### Répartition des recettes de fonctionnement prévisionnelles



##### Présentation détaillée des recettes de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
70	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>215 000,53 €</b>	<b>171 000,11 €</b>
706	Prestations de services	215 000,53 €	171 000,11 €
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>563 775,00 €</b>	<b>393 120,00 €</b>
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00 €	393 120,00 €
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 315 000,00 €</b>	<b>4 446 000,00 €</b>
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	4 315 000,00 €	4 446 000,00 €
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 035 400,00 €</b>	<b>1 350 000,00 €</b>
7741	Subventions exceptionnelles reçues	1 000 000,00 €	1 350 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels	35 400,00 €	
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 239 148,47 €</b>	<b>2 408 879,89 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 239 148,47 €	2 408 879,89 €
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	1 300 000,00 €	1 450 000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

## **1.6. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 219 000 €.

### **1.6.1. Les dépenses réelles**

Elles s'élèvent à 1 078 100 €.

#### **q) Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Le montant des charges à caractère général s'établit à 997 500 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont majoritairement en lien avec les projets portés par Haute-Garonne Numérique pour l'année 2024, liés notamment :

- à la montée en débit Radio 4G fixe comprenant l'exploitation et la maintenance des équipements du réseau, les frais liés à la fourniture électrique, les redevances d'occupation des points hauts tels que des châteaux d'eau, pylônes, habitations, ...
- à des prestations nécessaires à l'exercice de la mission de maintenance et d'entretien des infrastructures de télécommunications, propriété des collectivités.

Enfin, d'autres dépenses relatives aux moyens généraux nécessaires au fonctionnement du Syndicat sont inscrites au budget primitif 2024. Elles concernent l'adhésion à l'AVICCA (Association des Villes et des Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et la prévision d'adhésions ou d'honoraires divers.

#### **r) Atténuations de produits (Chapitre 014)**

Aucune somme n'est inscrite à ce chapitre sur le budget 2024.

#### **s) Charges exceptionnelles et dépenses imprévues (Chapitres 67 et 022)**

Le montant prévisionnel est de 80 600 €.

Le chapitre 67 s'élève à 23 000 € et concerne l'éventuelle annulation de titres sur les exercices antérieurs, le reversement de redevances au SICOVAL.

Le solde de ce montant est une réserve pour des dépenses imprévues (57 600€), devant permettre de répondre à des besoins non prévisibles.

### **1.6.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 023 et 042)**

Le chapitre 023 retrace le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il s'élève à 8 109 900 €.

Les dépenses prévues au chapitre 042 s'élèvent à 1 031 000 € et correspondent aux amortissements des biens acquis en année N-1 et précédentes.

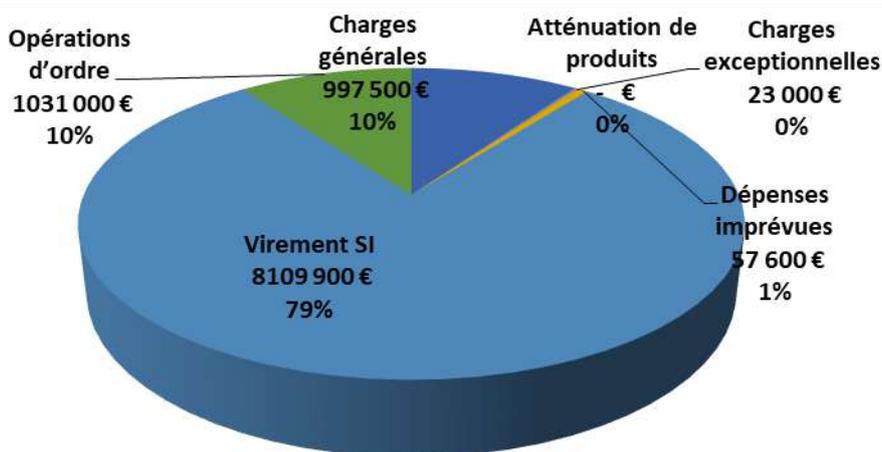
### **1.6.3. Tableaux et graphiques**

#### **Dépenses de fonctionnement prévisionnelles par chapitre**

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>BUDGET 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BUDGET 2024</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00 €</b>	<b>837 920,68 €</b>	<b>997 500,00 €</b>

014	Atténuations de produits	5 400,00 €	2 235,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	320 000,00 €	234 003,40 €	23 000,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	57 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 990 324,00 €	- €	8 109 900,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 090 147,30 €	1 031 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>2 164 306,38 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

### Répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles



### Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00 €</b>	<b>997 500,00 €</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	110 000,00 €	110 000,00 €
611	Sous-traitance générale	550 000,00 €	550 000,00 €
6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	150 000,00 €	182 000,00 €
61528	Autres	60 000,00 €	75 000,00 €
6226	Honoraires	20 000,00 €	20 000,00 €
6231	Annonces et insertions		5 000,00 €
6238	Divers		40 000,00 €
6288	Autres	12 600,00 €	15 500,00 €
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>- €</b>
7098	Rabais sur produits des activités annexes	5 400,00 €	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>320 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		1 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00 €	1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	300 000,00 €	21 000,00 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>57 600,00 €</b>
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	57 600,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 990 324,00 €</b>	<b>8 109 900,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 990 324,00 €	8 109 900,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 031 000,00 €</b>

6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 400 000,00 €	1 031 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 668 324,00 €</b>	<b>10 219 000,00 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes s'élève à 24 990 517 €.

### 1.7. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1.7.1. Les recettes réelles

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 273 135 €.

##### **t) Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Aucune recette n'est inscrite à ce chapitre au budget 2024.

##### **u) Subventions d'équipement (Chapitre 13)**

Les recettes d'équipement s'élèvent à 11 273 135.44 €.

Elles correspondent aux participations financières versées par les membres du Syndicat pour la réalisation des travaux. Le Département participe à hauteur de 1 615 000 € et les autres membres, à hauteur de 339 978 €.

Le solde concerne le versement d'acomptes de subventions de l'Etat, 7 948 157.44 € et de la Région, 1 370 000 €, liés aux travaux de déploiement de la fibre sur le territoire.

#### 1.7.2. Les recettes d'ordre (Chapitre 040)

Les recettes prévues au chapitre 040 s'élèvent à 1 031 000 € et correspondent aux amortissements des biens acquis en année N et précédentes.

#### 1.7.3. Le résultat reporté (R 001)

Constaté à la fin de l'exécution du budget 2023, il est repris en recettes de la section d'investissement du budget 2024 pour un montant de 4 573 481.56 €.

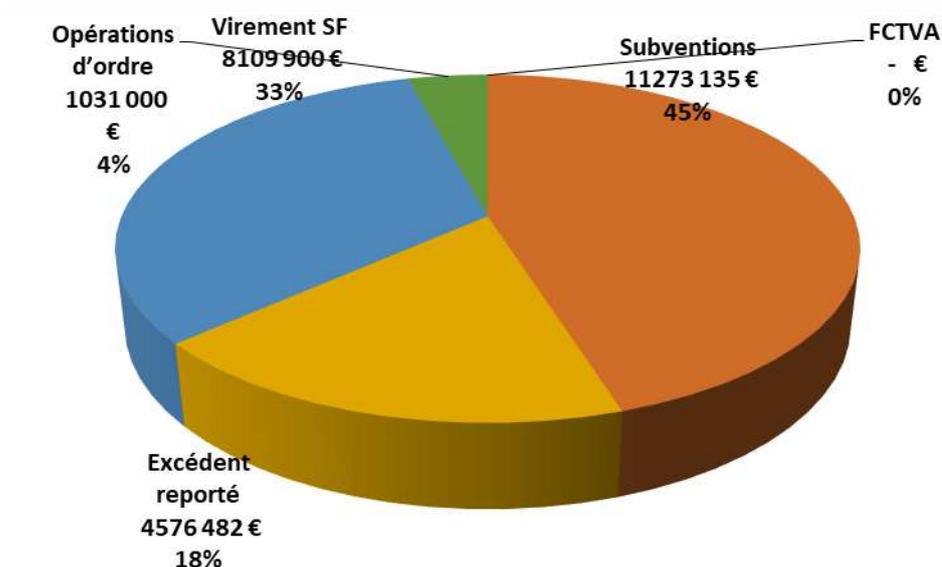
#### 1.7.4. Tableaux et graphiques

##### **Recettes d'investissement prévisionnelles par chapitre**

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BUDGET 2023</i>	<i>CA 2023</i>	<i>BUDGET 2024</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93 €	2 052 280,93 €	11 273 135,44 €
001	Excédent d'investissement reporté	351 022,07 €	- €	4 576 481,56 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00 €	- €	8 109 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 090 147,30 €	1 031 000,00 €

<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>16 091 932,00 €</b>	<b>6 142 428,23 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>
--	------------------------	-----------------------	------------------------

### Répartition des recettes d'investissement prévisionnelles



### Présentation détaillée des recettes d'investissement par article

Article	Libellé	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>- €</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00 €	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>4 350 585,93 €</b>	<b>11 273 135,44 €</b>
1311	Etat et établissements nationaux	1 625 685,73 €	7 948 157,44 €
1312	Régions	685 000,00 €	1 370 000,00 €
1313	Départements	1 700 000,00 €	1 615 000,00 €
1315	Groupements de collectivités	339 900,20 €	339 978,00 €
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>351 022,07 €</b>	<b>4 576 481,56 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	351 022,07 €	4 576 481,56 €
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>6 990 324,00 €</b>	<b>8 109 900,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00 €	8 109 900,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>1 031 000,00 €</b>
2805	Concessions & droits similaires,brevets,licences.	111 000,00 €	130 000,00 €
28135	Installations générales, agencement		500,00 €
28153	Installations à caractère spécifique	688 000,00 €	700 000,00 €
281753	Installations à caractère spécifique	600 000,00 €	200 000,00 €
28188	Autres	1 000,00 €	500,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

## 1.8. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'établissent à 24 990 517 €.

### **1.8.1. Les dépenses réelles**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 540 517 €.

#### **v) Immobilisations incorporelles (Chapitre 20)**

Le déploiement du réseau radio 4G fixe nécessite l'utilisation de fréquences radio. Ces fréquences sont attribuées par l'ARCEP. Le montant de la redevance pour 2024 est estimé à 170 000 €.

259 913 € sont prévus pour des études, accompagnements dans le cadre de la mise en œuvre des services et usages liés au numérique.

#### **w) Immobilisations corporelles (Chapitre 21)**

Une enveloppe est prévue sur le chapitre 21 pour des travaux, la fourniture et le montage du matériel de réception 4G pour un montant de 124 828 €. Sur ce même chapitre, une enveloppe supplémentaire de 10 000 € a été prévue pour l'acquisition de petit outillage pour le service technique.

#### **x) Immobilisations en cours (Chapitre 23)**

Le montant global des immobilisations en cours en lien avec les travaux de montée en débit et la fibre s'élève à 1 642 746 €, réparti comme suit :

- Travaux d'optimisation du réseau MED hertzien : 52 500 € ;
- Accompagnement par les AMO pour le programme de déploiement de la fibre : 830 246 €
- Enveloppe pour la publication d'annonces légales : 10 000 €.

Un montant de 750 000 € est prévu dans le cadre de travaux liés à la mise en œuvre des services et usages du numérique (WAN, réseau Lora...)

#### **y) Autres créances immobilisées (Chapitre 27)**

Le contrat de délégation FTTH prévoit un investissement public à hauteur de 31 millions d'euros. Sur cette participation publique, les contributions de l'Etat et de la Région s'élèvent à 14 millions d'euros. La part des dépenses des membres (CD et EPCI) devrait s'élever à 17 millions sur la durée de la DSP selon une répartition 80/20 (CD/EPCI) sur 10 ans.

Pour rappel, le coût moyen d'un raccordement standard est de 100 € et de 1 500 € pour un raccordement long. L'estimation pour 2024 s'élève à 20 000 000 €. Ce montant comprend les raccordements 2024 et les raccordements antérieurs n'ayant pu être réglés dans l'attente de la production par le délégataire de procès-verbaux de réception des ouvrages, sans réserves majeures.

#### **z) Dépenses imprévues (Chapitre 020)**

Une enveloppe est prévue à hauteur de 1 328 000 €.

### **1.8.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 040)**

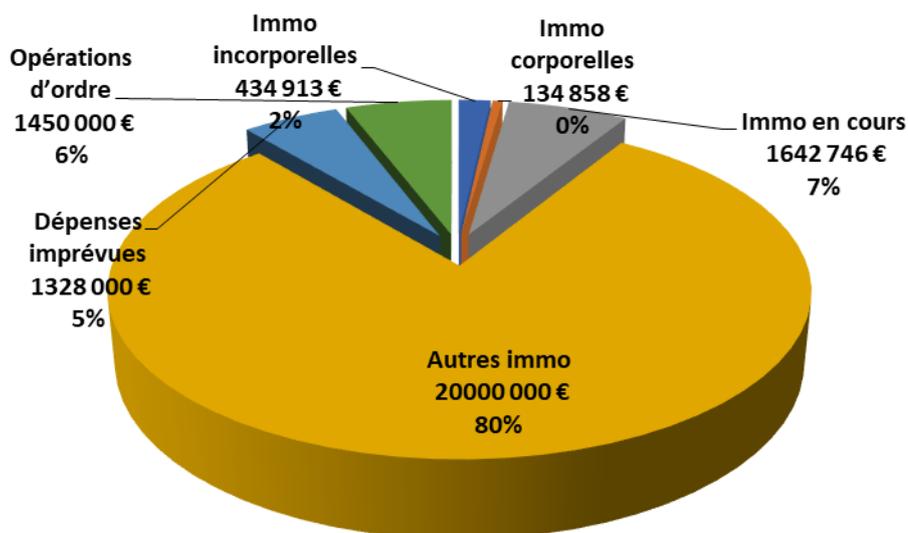
Elles représentent 1 450 000 € et concernent des écritures d'amortissement des subventions perçues depuis 2016.

### **1.8.4. Tableaux et Graphiques**

#### **Dépenses d'investissement prévisionnelles par chapitre**

Chapitre	Désignation	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00 €	154 763,08 €	434 913,00 €
21	Immobilisations corporelles	263 840,00 €	31 031,66 €	134 858,00 €
23	Immobilisations en cours	1 306 928,00 €	433 078,12 €	1 642 746,00 €
27	Autres immobilisations financières	12 821 000,00 €	- €	20 000 000,00 €
020	Dépenses imprévues	50 164,00 €	- €	1 328 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 298 095,88 €	1 450 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>1 916 968,74 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles



### Présentation détaillée des dépenses d'investissement par article

Article	Désignation	BUDGET 2023	BUDGET 2024
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>434 913,00 €</b>
2031	Frais d'études	200 000,00 €	259 913,00 €
2033	Frais d'insertion	- €	5 000,00 €
2051	Concessions et droits assimilés	150 000,00 €	170 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>263 840,00 €</b>	<b>134 858,00 €</b>
2135	Instal.géné.,agencements,aménag construc	11 852,34 €	10 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	241 986,70 €	114 858,00 €
2188	Autres	10 000,96 €	10 000,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 306 928,00 €</b>	<b>1 642 746,00 €</b>
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 306 928,00 €	1 642 746,00 €
	Travaux optimisation MED hertzien	201 835,07 €	52 500,00 €
	Etudes travaux WAN		300 000,00 €
	Réseau LoRa	640 000,00 €	450 000,00 €
	FTTH - Accompagnement AMO	455 092,33 €	830 246,00 €
	Annonces légales travaux hors AP	10 000,60 €	10 000,00 €

<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 821 000,00 €</b>	<b>20 000 000,00 €</b>
2764	Créances sur particuliers&autres pers. droit privé	12 821 000,00 €	20 000 000,00 €
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 164,00 €</b>	<b>1 328 000,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	50 164,00 €	1 328 000,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>
13911	Etat et établissements nationaux	188 000,00 €	187 000,00 €
13912	Régions	60 000,00 €	60 000,00 €
13913	Départements	900 000,00 €	1 050 000,00 €
13915	Groupements de collectivités	150 000,00 €	151 000,00 €
13917	Budget communautaire et fonds structurels	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>16 091 932,00 €</b>	<b>24 990 517,00 €</b>

## SYNTHESE

### Grands équilibres du Budget Annexe 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 219 000 €	10 219 000 €
INVESTISSEMENT	24 990 517 €	24 990 517 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 209 517 €</b>	<b>35 209 517 €</b>

# TABLEAU DES EFFECTIFS DE HAUTE-GARONNE NUMERIQUE au 1<sup>er</sup> Janvier 2024

Agents	GRADE	Métier / Fonction	CAT.	Temps de travail	STATUT	Employeur
<b>TATA Lalia</b>	Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante de gestion comptable	C	100%	titulaire	HGN
<b>DELAGNES Eric</b>	Ingénieur principal	Directeur programme FTTH	A	100%	Titulaire	CD31
<b>ESTIVALET Christophe</b>	Technicien principal 1 cl	Chef de projet GFU/vie des réseaux	B	100%	Titulaire	HGN
<b>GALY Jean-Christophe</b>	Ingénieur principal	Directeur projets stratégiques	A	100%	Titulaire	HGN
<b>GRAZIOLI Anselme</b>	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations- Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	CD31
<b>HERVE Morgan</b>	Directeur	Directeur Général des Services	A	100%	Titulaire	HGN
<b>MILANESE Sophie</b>	Adjoint administratif Principal 1 cl	Assistante de gestion administrative programme FTTH	C	90%	Titulaire	HGN
<b>MONBRUN Thierry</b>	Technicien principal 1 cl	Administrateur de bases de données SIG	B	100%	Titulaire	CD31
<b>NOILLY Marithé</b>	Attaché hors classe	Directrice Administrative, Juridique et Financière	A	100%	Titulaire	HGN
<b>ROUGER Laetitia</b>	Adjoint administratif principal 2ème classe	Assistante de gestion administrative	C	100%	Titulaire	HGN
<b>SOULOUMIAC Eric</b>	Technicien principal 1 cl	Chargé d'opérations- Spécialisation télécommunications	B	100%	Titulaire	HGN
<b>VINCENT Alain</b>	Attaché	Chef de projet services numériques	A	100%	Titulaire	HGN
<b>BRIANÇON François</b>	Attaché hors classe	Directeur communication et projet	A	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>DUBOS Christophe</b>	Ingénieur	Ingénieur chargé de projet radio 4G	A	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>MARQUIE Nicole</b>	Attaché principal	Responsable RH	A	100%	Titulaire	HGN
<b>VERDOU Yannick</b>	Adjoint administratif	Assistant de gestion administratif	C	100%	Titulaire	HGN
<b>Muriel RUQUET</b>	Attaché	Responsable finances, budget, compta	A	100%	Titulaire	HGN
<b>Charly HERAULT-KIENER</b>	Technicien	Contrôleur qualité	B	100%	Contractuel droit public	HGN
<b>Floriane LAPORTE</b>	Rédacteur principal 2ème classe	Chargée de communication	B	100%	Contractuelle de droit public	HGN
<b>vacant</b>	Attaché		A	100%		HGN
<b>vacant</b>	Technicien		B	100%		HGN



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**20006262800025**

**AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**POSTE COMPTABLE : 031090**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M4**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET AMENAGEMENT NUMERIQUE**

**ANNEE 2024**

## SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
A4.1 - Equilibre des opérations financières		X
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Arrêté et signatures		X
D - Arrêté et signatures	X	

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article e la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	10219000.00	7810120.11
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		2408879.89
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		10219000.00	10219000.00

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	24803271.01	20414035.44
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	187245.99	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		4576481.56
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		24990517.00	24990517.00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>35209517.00</b>	<b>35209517.00</b>
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elle ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	902 600,00		997 500,00	997 500,00	997 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits	5 400,00				
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>908 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>997 500,00</b>	<b>997 500,00</b>	<b>997 500,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	320 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	50 000,00		57 600,00	57 600,00	57 600,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 278 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 078 100,00</b>	<b>1 078 100,00</b>	<b>1 078 100,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (	6 990 324,00		8 109 900,00	8 109 900,00	8 109 900,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	1 400 000,00		1 031 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 219 000,00</b>	<b>10 219 000,00</b>	<b>10 219 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>
---	--------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	215 000,53		171 000,11	171 000,11	171 000,11
74	Subventions d'exploitation	563 775,00		393 120,00	393 120,00	393 120,00
75	Autres produits de gestion courante	4 315 000,00		4 446 000,00	4 446 000,00	4 446 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 093 775,53</b>	<b>0,00</b>	<b>5 010 120,11</b>	<b>5 010 120,11</b>	<b>5 010 120,11</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 035 400,00		1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>6 129 175,53</b>	<b>0,00</b>	<b>6 360 120,11</b>	<b>6 360 120,11</b>	<b>6 360 120,11</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 300 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 429 175,53</b>	<b>0,00</b>	<b>7 810 120,11</b>	<b>7 810 120,11</b>	<b>7 810 120,11</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2408879.89</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>
---	--------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>7690900.00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Solde de l'opération : DE 023 + DE 042 - RE 042

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00		434 913,00	434 913,00	434 913,00
21	Immobilisations corporelles	263 840,00	14 858,00	120 000,00	120 000,00	134 858,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 306 928,00	172 387,99	1 470 358,01	1 470 358,01	1 642 746,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 920 768,00</b>	<b>187 245,99</b>	<b>2 025 271,01</b>	<b>2 025 271,01</b>	<b>2 212 517,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	12 821 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
020	Dépenses imprévues	50 164,00		1 328 000,00	1 328 000,00	1 328 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>12 871 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 328 000,00</b>	<b>21 328 000,00</b>	<b>21 328 000,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>14 791 932,00</b>	<b>187 245,99</b>	<b>23 353 271,01</b>	<b>23 353 271,01</b>	<b>23 540 517,00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>187 245,99</b>	<b>24 803 271,01</b>	<b>24 803 271,01</b>	<b>24 990 517,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>24990517,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement reçues	4 350 585,93		11 273 135,44	11 273 135,44	11 273 135,44
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 350 585,93</b>	<b>0,00</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)					
106	Réserves	3 000 000,00				
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>7 350 585,93</b>	<b>0,00</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 990 324,00		8 109 900,00	8 109 900,00	8 109 900,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 400 000,00		1 031 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>8 390 324,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 740 909,93</b>	<b>0,00</b>	<b>20 414 035,44</b>	<b>20 414 035,44</b>	<b>20 414 035,44</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>4576481,56</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>24990517,00</b>

## Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>7690900,00</b>
--	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	997 500,00		997 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	23 000,00		23 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		1 031 000,00	1 031 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	57 600,00		57 600,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		8 109 900,00	8 109 900,00
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>1 078 100,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>10 219 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>
---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1 450 000,00	1 450 000,00
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	434 913,00		434 913,00
21	Immobilisations corporelles	134 858,00		134 858,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 642 746,00		1 642 746,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20 000 000,00		20 000 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	1 328 000,00		1 328 000,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>23 540 517,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>24 990 517,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24990517.00</b>
---	--------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	171 000,11		171 000,11
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation	393 120,00		393 120,00
75	Autres produits de gestion courante	4 446 000,00		4 446 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	1 350 000,00	1 450 000,00	2 800 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>6 360 120,11</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>7 810 120,11</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2408879.89</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>
---	--------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	11 273 135,44		11 273 135,44
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		1 031 000,00	1 031 000,00
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		8 109 900,00	8 109 900,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>11 273 135,44</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>20 414 035,44</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4576481.56</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0.00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24990517.00</b>
---	--------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>902 600,00</b>	<b>997 500,00</b>	<b>997 500,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..	110 000,00	110 000,00	110 000,00
611	Sous-traitance générale	550 000,00	550 000,00	550 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitudes d	150 000,00	182 000,00	182 000,00
61528	Autres	60 000,00	75 000,00	75 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions		5 000,00	5 000,00
6238	Divers		40 000,00	40 000,00
6288	Autres	12 600,00	15 500,00	15 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 400,00</b>		
7098	sur produits des activités annexes	5 400,00		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>		<b>908 000,00</b>	<b>997 500,00</b>	<b>997 500,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>320 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	300 000,00	21 000,00	21 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc. &amp;</b>			
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilées (</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>57 600,00</b>	<b>57 600,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 278 000,00</b>	<b>1 078 100,00</b>	<b>1 078 100,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 990 324,00</b>	<b>8 109 900,00</b>	<b>8 109 900,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 031 000,00</b>	<b>1 031 000,00</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	1 400 000,00	1 031 000,00	1 031 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>9 668 324,00</b>	<b>10 219 000,00</b>	<b>10 219 000,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0.00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, domaine et vente	215 000,53	171 000,11	171 000,11
706	Prestations de services	215 000,53	171 000,11	171 000,11
74	Subventions d'exploitation	563 775,00	393 120,00	393 120,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	563 775,00	393 120,00	393 120,00
75	Autres produits de gestion courante	4 315 000,00	4 446 000,00	4 446 000,00
757	Redevances versées par fermiers & conce	4 315 000,00	4 446 000,00	4 446 000,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>5 093 775,53</b>	<b>5 010 120,11</b>	<b>5 010 120,11</b>
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	1 035 400,00	1 350 000,00	1 350 000,00
7741	de la collectivité de rattachement	1 000 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
778	Autres produits exceptionnels	35 400,00		
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & p			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>6 129 175,53</b>	<b>6 360 120,11</b>	<b>6 360 120,11</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 300 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	1 300 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>7 429 175,53</b>	<b>7 810 120,11</b>	<b>7 810 120,11</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0.00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2408879.89</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10219000.00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors op</b>	<b>350 000,00</b>	<b>434 913,00</b>	<b>434 913,00</b>
2031	Frais d'études	200 000,00	259 913,00	259 913,00
2033	Frais d'insertion		5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	150 000,00	170 000,00	170 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opér</b>	<b>263 840,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements d	11 852,34	10 000,00	10 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	241 986,70	100 000,00	100 000,00
2188	Autres	10 000,96	10 000,00	10 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opératio</b>	<b>1 306 928,00</b>	<b>1 470 358,01</b>	<b>1 470 358,01</b>
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 306 928,00	1 470 358,01	1 470 358,01
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 920 768,00</b>	<b>2 025 271,01</b>	<b>2 025 271,01</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 821 000,00</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>20 000 000,00</b>
2764	Créances sur particuliers&autres pers. dro	12 821 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>50 164,00</b>	<b>1 328 000,00</b>	<b>1 328 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 871 164,00</b>	<b>21 328 000,00</b>	<b>21 328 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>14 791 932,00</b>	<b>23 353 271,01</b>	<b>23 353 271,01</b>

<b>040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre section</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
	<b>Reprise sur autofinancement antérieur</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	188 000,00	187 000,00	187 000,00
13912	Régions	60 000,00	60 000,00	60 000,00
13913	Départements	900 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
13915	Groupements de collectivités	150 000,00	151 000,00	151 000,00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>16 091 932,00</b>	<b>24 803 271,01</b>	<b>24 803 271,01</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>187245.99</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0.00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24990517.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>4 350 585,93</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>
1311	Etat et établissements nationaux	1 625 685,73	7 948 157,44	7 948 157,44
1312	Régions	685 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
1313	Départements	1 700 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
1315	Groupements de collectivités	339 900,20	339 978,00	339 978,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 165)</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 204)</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 350 585,93</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>3 000 000,00</b>		
1068	Autres réserves	3 000 000,00		
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>7 350 585,93</b>	<b>11 273 135,44</b>	<b>11 273 135,44</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnemen</b>	<b>6 990 324,00</b>	<b>8 109 900,00</b>	<b>8 109 900,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 031 000,00</b>	<b>1 031 000,00</b>
2805	Concessions & droits similaires,brevets,l	111 000,00	130 000,00	130 000,00
28135	Instal.géné.,agencements,aménagements d		500,00	500,00
28153	Installations à caractère spécifique	688 000,00	700 000,00	700 000,00
28175	Installations, matériel et outillage technique	600 000,00	200 000,00	200 000,00
28188	Autres	1 000,00	500,00	500,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 390 324,00</b>	<b>9 140 900,00</b>	<b>9 140 900,00</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>15 740 909,93</b>	<b>20 414 035,44</b>	<b>20 414 035,44</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

	+	
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>0.00</b>
	+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>4576481.56</b>
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>24990517.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N°

## LIBELLE :

Chap. / Art.	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/2024	Restes à réaliser 2023  (3) (5)	Propositions nouvelles  (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2023	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 200.00 €		08/04/2021
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	Infrastructures de télécommunications	30
Linéaire	Installations fixes de relais radio	10
Linéaire	Installations téléphoniques et informatiques	10
Linéaire	Instruments de mesure	10
Linéaire	Logiciel	8
Linéaire	Matériel de bureau	7
Linéaire	Matériel informatique	5
Linéaire	Outillage léger	5
Linéaire	Postes mobiles ou fixes de radio	5

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

<b>Nature de la provision ou de la dépréciation</b>	<b>Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)</b>	<b>Date de constitution</b>	<b>Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2024</b>	<b>Montant total des provisions et dépréciations constituées</b>	<b>Reprises inscrites au budget de l'exercice</b>	<b>SOLDE prévisionnel au 01/01/2024</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. réglementées et amort. dérogatoires</b>						
NEANT						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2
NEANT					
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>					
NEANT					
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>					

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2024	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4576481.56	4576481.56
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-187 245,99	-187 245,99
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4389235.57	4389235.57

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>		
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4389235.57	4389235.57
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4576481.56	4576481.56

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2778000.00	2778000.00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	9140900.00	9140900.00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6362900.00	6362900.00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		2 778 000,00	2 778 000,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		2 778 000,00	2 778 000,00
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	187 000,00	187 000,00
13912	<i>Régions</i>	60 000,00	60 000,00
13913	<i>Départements</i>	1 050 000,00	1 050 000,00
13915	<i>Groupements de collectivités</i>	151 000,00	151 000,00
13917	<i>Budget communautaire et fonds structurels</i>	2 000,00	2 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	1 328 000,00	1 328 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		9 140 900,00	III 9 140 900,00
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		9 140 900,00	9 140 900,00
2805	<i>Concessions &amp; droits similaires,brevets,licences.</i>	130 000,00	130 000,00
28135	<i>Instal.géné.,agencements,aménagement des construc</i>	500,00	500,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	700 000,00	700 000,00
28175	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	200 000,00	200 000,00
28188	<i>Autres</i>	500,00	500,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	8 109 900,00	8 109 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

**I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
<b>EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	9 668 324,00			10 219 000,00	10 219 000,00
RECETTES	9 668 324,00		2 408 879,89	7 810 120,11	10 219 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	16 091 932,00	187 245,99		24 803 271,01	24 990 517,00
RECETTES	16 091 932,00		4 576 481,56	20 414 035,44	24 990 517,00

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

**II - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**

**HAUTE-GARONNE NUMERIQUE**

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
<b>EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	2 795 000,00			3 402 000,00	3 402 000,00
RECETTES	2 795 000,00		1 311 230,13	2 090 769,87	3 402 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	303 000,00			300 450,00	300 450,00
RECETTES	303 000,00		270 349,52	30 100,48	300 450,00

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

**III - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Pour mémoire	Restes à réaliser de N-1	Résultats N-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	TOTAL (1)
<b>EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	12 463 324,00			13 621 000,00	13 621 000,00
RECETTES	12 463 324,00		3 720 110,02	9 900 889,98	13 621 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	16 394 932,00	187 245,99		25 103 721,01	25 290 967,00
RECETTES	16 394 932,00		4 846 831,08	20 444 135,92	25 290 967,00
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>28 858 256,00</b>	<b>187 245,99</b>		<b>38 724 721,01</b>	<b>38 911 967,00</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>28 858 256,00</b>		<b>8 566 941,10</b>	<b>30 345 025,90</b>	<b>38 911 967,00</b>

(1) TOTAL = restes à réaliser de N-1 + résultats N-1 reportés + crédits de l'exercice votés

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 60  
 Nombre de membres présents: 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 78  
 VOTES - Pour : 78  
 Contre : .....  
 Abstentions : .....

Date de convocation : 19/04/2024

Présenté par le Président, Victor DENOUVION ,  
 A Toulouse, le 03/04/2024  
 le Président, Victor DENOUVION ,  
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire  
 A Toulouse, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Syndical,

ARDERIU François	ARDON Judith	ARHAINX Jean
ARTIGUES Roselyne	BARBREAU Robert	BAYLAC Sandrine
BERGIA Jean-Marc	BOUSSAHABA Mohamed	CASSAGNE Robert
CAZARRE Max	CHARPENTIER Stéphane	CHICOT Pascal
CUJIVES Didier	DE GAULEJAC Michel	DENOUVION Victor
GONZALEZ Corinne	GRYCZA Daniel	HEBRARD Gilbert
IGON Patrick	LAFFONT Didier	LOUZON Thierry
LUMEAU-PRECEPTIS Aude	MARCHAND Thierry	PAREDE Daniel
PRINCE Bernard	RENAUD Jacques	VEZAT-BARONIA Maryse
VIVES François	WEISSBERG Daniel	PALAS Alain
ARJO Claudette	BARRIERE Karine	BRUN Karine
DIEMUNSCH Edmond	GUERRIOT Philippe	LAGORCE Patrice
MARTY Dominique	MUNOZ Floréal	SUBRA Emilie

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

VACHER Gilles

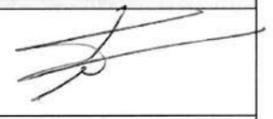
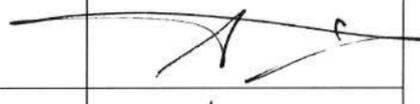
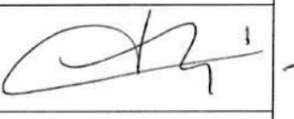
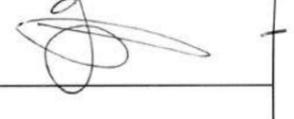
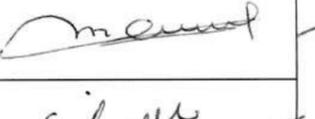
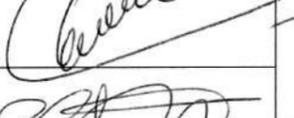
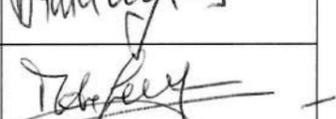
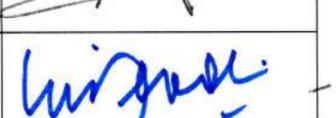
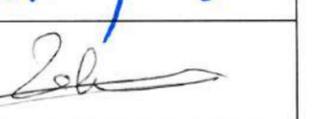
VASSAL Eric

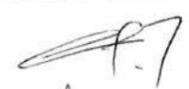
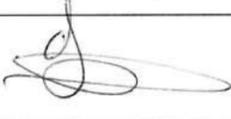
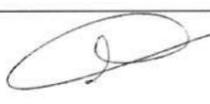
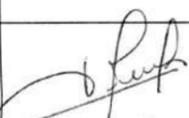
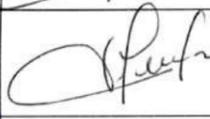
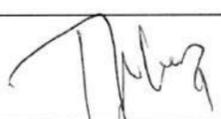
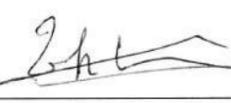
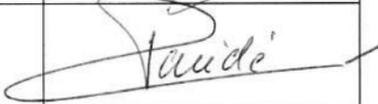
VIEU Annie

Certifié exécutoire par le Président, Victor DENOUVION, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 09/04/2024, et de la publication le 09/04/2024

A Toulouse, le 09/04/2024

## FEUILLE D'APPEL DES DELEGUES TITULAIRES - CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Procuration / Suppléance	SIGNATURE
T	Monsieur	ARDERIU	François	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Madame	ARDON	Judith	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi	PRESENTE			
T	Monsieur	ARHAINX	Jean	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT			
T	Madame	ARJO	Claudette	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat	PROCURATION		procuration attribuée à Mme ARTIGUES	
T	Madame	ARTIGUES	Roselyne	Conseillère départementale	Canton Bagnères de Luchon	PRESENT		Procuration reçue de Mme ARJO	
T	Madame	BAGNERIS	Isabel	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT	Absente		
T	Monsieur	BARBREAU	Robert	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT			
T	Madame	BARRIERE	Karine	Conseiller départemental	Canton Villemur sur Tam	PROCURATION		procuration attribuée à Mr IGON	
T	Madame	BAYLAC	Sandrine	Conseiller départemental	Canton de Cazères	PRESENT		Procuration reçue de Mr VIEU	
T	Monsieur	BEAUSOR	Francis	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Excusé		
T	Monsieur	BERGIA	Jean-Marc	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr GUERRIOT	
T	Monsieur	BOUSSAHABA	Mohamed	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PRESENT		Procuration reçue de Mr LUNOZ	
T	Madame	BRUN	Karine	Communauté de Communes	Volvestre	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr GRZYCZA	
T	Monsieur	CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
T	Monsieur	CASSAGNE	Robert	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT		Procuration reçue de Mr VACHER	
T	Monsieur	CAZARRÉ	Max	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT			
T	Monsieur	CHARPENTIER	Stéphane	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain	PRESENT			
T	Monsieur	CHICOT	Pascal	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PRESENT		Procuration Reçue de Mr MARTY	
T	Monsieur	CUJIVES	Didier	Conseiller départemental	Canton de Pechbonnieu	PRESENT			
T	Monsieur	DE GAULEJAC	Michel	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PRESENT		Procuration reçue de Mme SUBRA	
T	Monsieur	DENOUVION	Victor	Conseiller départemental	Canton de Castelnest	PRESENT			
T	Monsieur	DIEMUNSCH	Jean-Luc Edmond	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PROCURATION		Procuration attribuée à Mr PARCHAND	
T	Madame	DOISY	Françoise	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absente		
T	Madame	FLOUREUSSES	Sandrine	Conseiller départemental	Canton Castelnest		Absente		

T	Monsieur	GALEY	Cédric	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	GLEIZES	Marie-Pierre	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Madame	GONZALEZ	Corinne	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	PRESENT		Procurator reçue de MR VASSAL	
T	Monsieur	GRYCZA	Daniel	Communauté de Communes	Volvestre	PRESENT		Procurator reçue de M <sup>me</sup> BRUN	
T	Monsieur	GUERRIOT	Philippe	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr BERGIA	
T	Monsieur	HAMDANI	Aïli	Communauté de Communes	Val'Aigo	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Madame	HARDY	Isabelle	Conseillère départementale	Canton Toulouse 1	<del>PRESENT</del>	Absent		
T	Monsieur	HEBRARD	Gilbert	Conseillère départementale	Canton Revel	PRESENT			
T	Monsieur	IGON	Patrick	Communauté de Communes	Frontonnais	PRESENT		Procurator reçue de Mme BARRIERE	
T	Monsieur	IMBERT	Frédéric	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges		Absent		
T	Monsieur	JOVIADO	Gilles	Communauté de Communes	Val'Aigo		Absent		
T	Monsieur	LACOURT	Laurent	Communauté de Communes	Tam Agout		Absent		
T	Monsieur	LAFFONT	Didier	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PRESENT		Procurator Reçue de MR LAGORCE	
T	Monsieur	LAGORCE	Patrice	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan	PROCURATION		Procurator attribuée à MR LAFFONT	
T	Madame	LAY	Sophie	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PROCURATION</del>	Absent	procurator attribuée à Mr SAVIGNY	
T	Monsieur	LOUZON	Thierry	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			
T	Madame	LUMEAU-PRECEPTIS	Aude	Conseiller départemental	Canton Castanet Tolosan	PRESENT			
T	Monsieur	MARCHAND	Thierry	Communauté de Communes	Terres du Lauragais	PRESENT		Procurator reçue de MR DIETUNSCH	
T	Monsieur	MARTY	Dominique	Communauté d'Agglomération	Sicoval	PROCURATION	<del>Excusé</del>	Procurator attribuée à MR CHICOT	
T	Monsieur	MOGICATO	Bruno	Communauté d'Agglomération	Sicoval		Absent		
T	Monsieur	MUNOZ	Floréal	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais	PROCURATION		Procurator attribuée à MR BOUSSAHABA	
T	Monsieur	PARÉDÉ	Daniel	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	PASQUET	Wilfrid	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais		Absent		
T	Monsieur	PÈRE	Marc	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9		Excusé		
T	Monsieur	PERY	Denis	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo		Suppléant <del>Excusé</del>	Représenté Suppléant MR PALAS	

T	Monsieur	PRINCE	Bernard	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	RENAUD	Jacques	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises	PRESENT			
T	Monsieur	SAVIGNY	Thierry	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue	<del>PRESENT</del>	Abseur	Procurator reçue de Mme LAY	
T	Madame	SUBRA	Emilie	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges	PROCURATION		Procurator attribuée à M <sup>re</sup> DE GAULESAC	
T	Monsieur	VACHER	Gilles	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PROCURATION		procurator attribuée à Mr CASSAGNE	
T	Monsieur	VASSAL	Éric	Communauté de Communes	Coteaux du Girou	Procurator		procurator attribuée à Mme Gonzalez	
T	Monsieur	VERDEAU-BORNE	Sébastien	Communauté de Communes	Frontonnais		Abseur		
T	Madame	VEZAT-BARONIA	Maryse	Conseiller départemental	Canton d'Auterive	PRESENT			
T	Madame	VIEU	Annie	Conseiller départemental	Canton de Portet sur Garonne	PROCURATION		procurator attribuée à Mme BAYLAC	
T	Monsieur	VIVES	François	Communauté de Communes	Cœur de Garonne	PRESENT			
T	Monsieur	WEISSBERG	Daniel	Communauté de Communes	Cagire Garonne Salat	PRESENT			

## FEUILLE D'APPEL DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

## CONSEIL SYNDICAL DU

Qualité	Mr Mme	NOM	PRENOM	CCnes - CA ou Titre	EPCI après fusion	Présent	Absent	Suppléance	SIGNATURE
S	Monsieur	AKA	Alain	Communauté de Communes	Cœur de Garonne				
S	Monsieur	CASALE	Jean-François	Communauté de Communes	Coteaux du Girou				
S	Monsieur	COMOY	Pierre	Communauté de Communes	Tam Agout				
S	Monsieur	DASQUE	Jean-Charles	Communauté de Communes	Cœur et Côteaux du Comminges				
S	Monsieur	DUMAS-PILHOU	Bertrand	Communauté de Communes	Terres du Lauragais				
S	Monsieur	FRANCOU	Didier	Communauté de Communes	Frontonnais				
S	Monsieur	GILLON	Christophe	Communauté d'Agglomération	Sicoval				
S	Madame	HONVAULT	Caroline	Conseillère départementale	Canton Toulouse 9				
S	Monsieur	LASMAN	Philippe	Communauté de Communes	Aux sources du Canal du Midi				
S	Monsieur	MERIEUX	Luc	Communauté de Communes	Hauts-Tolosan				
S	Monsieur	MILHAU	Claude	Communauté de Communes	Coteaux Bellevue				
S	Madame	NAYA	Anne-Marie	Communauté de Communes	Volvestre				
S	Monsieur	PALAS	Alain	Communauté d'agglomération	Le Muretain Agglo	PRESENT			Suppléant M <sup>r</sup> PERY 
S	Madame	POCHEZ	Marjorie	Communauté de Communes	Le Grand Ouest Toulousain		Excusé		
S	Monsieur	PONTICACCIA	Dominique	Communauté de Communes	Cagire Garonne et Salat				
S	Monsieur	ROUX	Didier	Communauté de Communes	Val'Aïgo				
S	Monsieur	SALVATICO	Jean-Paul	Communauté de Communes	Pyrénées Haut-Garonnaises				
S	Madame	SIORAT	Florence	Conseillère départementale	Canton de Revel				
S	Monsieur	SUAUD	Thierry	Conseiller départemental	Canton Portet sur Garonne		Excusé		
S	Monsieur	TISSEIRE	Bernard	Communauté de Communes	Bassin Auterivain Haut-Garonnais				



**Conseil Syndical**  
**Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 42**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403 - 05PV**

**Objet:                    Modification des articles 3 et 7 des statuts du Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique.**

Le 3 avril 2024, le Conseil syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne numérique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte et notamment les articles 3 relatif à l'objet du Syndicat, et 7 relatif aux Vice-Présidents ;

**Considérant** d'une part, que, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de Haute-Garonne Numérique, ayant notamment pour objet la réalisation de prestations de service afin de favoriser le développement des services et usages du numérique, il convient de compléter la rédaction actuelle de l'article 3 des statuts afin de prévoir la possibilité de se constituer en centrale d'achats ;

**Considérant** d'autre part, que l'article 7 des statuts relatif au Vice-Présidents, énonce, à son 8<sup>ème</sup> alinéa, qu' « il est pourvu à la vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un poste de Vice-Président, dans un délai de 2 mois à compter de cette vacance.....Pendant ce délai, le bureau peut siéger malgré la vacance de poste. A l'expiration de ce délai, le bureau ne peut siéger tant que la vacance de poste n'est pas pourvue » ;

**Considérant** que le délai de 2 mois visé dans l'article 7 précité empêche le Bureau de siéger tant que le remplaçant n'aura pas été désigné par la collectivité qu'il représente au sein du Conseil syndical.

**Vu** le rapport de Monsieur le Président.

## Décide

**Article 1** : d'approuver la modification de l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit des statuts ainsi qu'il suit :

Le Syndicat a pour objet :

- L'exercice de la compétence « Communications électroniques » au sens de l'article L.1425-1 du CGCT que lui transfèrent les collectivités membres et qui comprend les actions suivantes :
  - Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)
  - Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment mise à disposition de fourreaux, location de fibre optique noire, hébergement d'équipements d'opérateurs, fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet, accès et collecte à très haut débit (fibre optique) ;
  - Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals en cas de carence de l'initiative privée.

Le syndicat réalise ces actions en cohérence avec celles menées par les autres collectivités territoriales en matière de communications électroniques.

- L'exercice de missions qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire à ses missions principales, notamment pour favoriser le développement des services et usages du numérique. Ces missions peuvent prendre différentes formes, notamment actions de mutualisation, veille, formation, accompagnement, prestations de services, etc.

A ce même titre, le Syndicat peut également être coordonnateur de groupement de commandes, pour ses membres et non membres, dans des domaines se rattachant à son objet et ses compétences. Il peut se constituer en centrale d'achat pour toute catégorie d'achat se rattachant à son objet et à son périmètre d'intervention.

- La réalisation de prestations intégrées pour le compte de ses membres dont l'objet se rattache à son objet statutaire.
- La réalisation de prestations de services pour le compte de collectivités publiques tiers ainsi que pour le compte d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public dans les conditions prévues par l'article L 5211-56 du CGCT ainsi que dans le respect de son objet statutaire, du droit de la commande publique et du droit de la concurrence.

**Article 2** : d'approuver la modification de l'article 7, alinéa 8 des statuts ainsi qu'il suit :

Il est pourvu, sans condition de délai, à la vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un poste de Vice-Président. Le nouveau vice-président est élu parmi les délégués de la catégorie à laquelle appartenait son prédécesseur et prend le rang occupé par ce dernier dans l'ordre du tableau des vice-présidents. Son mandat expire à la date à laquelle expirait celui de son prédécesseur. Le Bureau peut continuer à siéger malgré la vacance de poste.

La délibération a été adoptée par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés.



**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut également être formé et adressé à la Présidente de Haute-Garonne Numérique. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant le rejet de ce recours gracieux, l'absence de réponse au terme de deux mois valant décision implicite de rejet. »*

**STATUTS  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT  
HAUTE-GARONNE NUMERIQUE**



## SOMMAIRE

1. Constitution .....	4
2. Dénomination .....	4
3. Objet.....	4
4. Siège .....	5
5. Le Conseil syndical .....	5
5.1. Composition .....	5
5.2. Election des délégués départementaux.....	5
5.3. Election des délégués intercommunaux.....	6
5.4. Dispositions communes à l'élection des délégués départementaux et intercommunaux .....	7
5.5. Vacance des délégués .....	7
5.6. Durée du mandat des délégués .....	7
5.7. Attribution du Conseil syndical .....	8
6. Le Président du Conseil syndical.....	8
6.1. Election.....	8
6.2. Attributions .....	9
7. Les Vice-Présidents du Conseil Syndical .....	9
8. Le Bureau .....	11
9. Organisation des séances du Conseil syndical.....	11
9.1. Périodicité .....	11
9.2. Ordre du jour.....	12
9.3. Lieu des séances.....	12
9.4. Tenue des séances .....	12
9.5. Quorum .....	13
9.6. Empêchement et procurations .....	13
9.7. Adoption des délibérations.....	13
9.8. Pondération des voix des membres du Conseil syndical ....	13
9.9. Amendements.....	14
10. Organisation des séances du Bureau .....	14
11. Le Directeur du Syndicat .....	14
12. Les réunions territoriales .....	15

13. Membres associés et personnalités qualifiées .....	15
13.1. Membres associés .....	15
13.2. Personnalités qualifiées .....	15
14. Le règlement intérieur .....	15
15. Débat d'orientations budgétaires .....	16
16. Budget .....	16
16.1. Recettes .....	16
16.2. Calcul des contributions budgétaires des membres aux dépenses du Syndicat .....	17
17. Comptabilité .....	17
18. Adhésion d'un nouveau membre .....	17
19. Conséquences du transfert de compétences au Syndicat .....	17
19.1. Conséquences patrimoniales .....	17
19.2. Conséquences sur les actes et les contrats .....	18
20. Mise à disposition de services .....	18
21. Retrait d'un membre .....	18
21.1. Procédure .....	18
21.2. Conséquences du retrait .....	19
22. Adhésion/participation du Syndicat à d'autres groupements de collectivités territoriales ou autres personnes morales .....	19
23. Autres modifications statutaires .....	19
24. Dissolution et liquidation du Syndicat .....	20
25. Règles applicables au Syndicat .....	20
26. Durée .....	20
27. Information du Préfet .....	20

## **1. Constitution**

Un syndicat mixte ouvert (dénommé ci-après « le Syndicat ») au sens des articles L.5721-2 et L.5721-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est constitué entre :

- Le Département de la Haute-Garonne ;
- La communauté de communes Tarn Agout se substituant à la commune d'Azas ;
- La communauté de communes Aux sources du canal du Midi ;
- La communauté d'Agglomération du SICOVAL ;
- La communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo ;
- La communauté de communes des Coteaux Bellevue ;
- La communauté de communes du Frontonnais ;
- La communauté de communes des Coteaux du Girou ;
- La communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain
- La communauté de communes Val Aïgo
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La communauté de communes des Terres du Lauragais ;
- La communauté de communes Cœur de Garonne ;
- La communauté de communes du Volvestre ;
- La communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais ;
- La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges;
- La communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises ;
- La communauté de communes Cagire Garonne Salat. »

## **2. Dénomination**

Le Syndicat prend la dénomination suivante : Haute-Garonne Numérique.

## **3. Objet**

Le Syndicat a pour objet :

- L'exercice de la compétence « Communications électroniques » au sens de l'article L.1425-1 du CGCT que lui transfèrent les collectivités membres et qui comprend les actions suivantes :
  - Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...) ;
  - Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment mise à disposition de fourreaux, location de fibre optique noire, hébergement d'équipements d'opérateurs, fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet, accès et collecte à très haut débit (fibre optique) ;
  - Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals en cas de carence de l'initiative privée.

Le syndicat réalise ces actions en cohérence avec celles menées par les autres collectivités territoriales en matière de communications électroniques.

L'exercice de missions qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire à ses missions principales, notamment pour favoriser le développement des services et usages du numérique. Ces missions peuvent prendre différentes formes, notamment actions de mutualisation, veille, formation, accompagnement, prestations de services, etc. A ce même titre, le Syndicat peut également être coordonnateur de groupement de commandes, pour ses membres et non membres, dans des domaines se rattachant à son objet et ses compétences. Il peut se constituer en centrale d'achat pour toute catégorie d'achat se rattachant à son objet et à son périmètre d'intervention.

- La réalisation de prestations intégrées pour le compte de ses membres dont l'objet se rattache à son objet statutaire.
- La réalisation de prestations de services pour le compte de collectivités publiques tiers ainsi que pour le compte d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public dans les conditions prévues par l'article L 5211-56 du CGCT ainsi que dans le respect de son objet statutaire, du droit de la commande publique et du droit de la concurrence.

#### **4. Siège**

Le siège du Syndicat est fixé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 1 boulevard de la Marquette, 31 090 Toulouse Cedex 9. Ce lieu pourra être modifié sur délibération du Conseil syndical à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

### **5. Le Conseil syndical**

#### **5.1.Composition**

Le Conseil syndical est composé de délégués qui assurent la représentation des collectivités membres du Syndicat dans les proportions fixées ci-dessous :

- Le Département de la Haute-Garonne est représenté par 12 délégués départementaux titulaires et par 3 délégués suppléants.
- Chaque EPCI est représenté par un délégué intercommunal titulaire, par un délégué intercommunal titulaire supplémentaire par tranches de 15 000 habitants et par un délégué suppléant. La population retenue est la population municipale dument authentifiée par le plus récent décret, hors zone AMII.
- Lorsqu'un EPCI devient membre du Syndicat par substitution à des communes ou, s'il s'agit d'un EPCI issu d'une fusion, par substitution aux EPCI fusionnés, la tranche de 15 000 habitants est appliquée seulement à la population des communes et/ou des EPCI auxquels l'EPCI se substitue.

#### **5.2.Election des délégués départementaux**

Les délégués départementaux sont élus par le Conseil départemental, parmi ses membres.

Après un appel à candidatures adressé en même temps que la convocation à l'élection, le Président établit la liste des candidats déclarés, titulaires et suppléants, la porte à la connaissance de l'assemblée départementale au début de la séance et prend acte, le cas échéant, des retraits de candidatures.

Si le nombre total de candidats déclarés, titulaires et suppléants, est égal au nombre total de sièges à pourvoir, la liste des candidats déclarés est mise aux voix. Le vote a lieu au scrutin public à main levée ou au scrutin secret, si plus d'un tiers des participants le sollicitent, sans possibilité de suppression, ni d'adjonction de noms, à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante, sauf cas de scrutin secret. Si la liste des candidats déclarés n'obtient pas la majorité absolue, le Président procède à un nouvel appel à candidatures au cours de la séance et procède à l'élection des candidats dans les conditions prévues par le présent article.

Si le nombre total de candidats déclarés est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les délégués sont élus au scrutin uninominal majoritaire, chaque candidat déclaré non élu pouvant présenter sa candidature pour chaque siège à pourvoir.

Le vote a lieu à main levée ou au scrutin secret si plus d'un tiers des participants le sollicitent.

Sont élus, les candidats ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, un candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le résultat des opérations électorales est proclamé par le Président.

### **5.3.Election des délégués intercommunaux**

Les délégués intercommunaux sont élus par l'assemblée délibérante, parmi ses membres.

Après un appel à candidatures adressé en même temps que la convocation à l'élection, le Président établit la liste des candidats déclarés, titulaires et suppléants, la porte à la connaissance de l'assemblée communautaire au début de la séance et prend acte, le cas échéant, des retraits de candidatures.

Si le nombre total de candidats déclarés, titulaires et suppléants, est égal au nombre total de sièges à pourvoir, la liste des candidats déclarés est mise aux voix. Le vote a lieu au scrutin public à main levée ou au scrutin secret, si plus d'un tiers des participants le sollicitent, sans possibilité de suppression, ni d'adjonction de noms, à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante, sauf cas de scrutin secret. Si la liste des candidats déclarés n'obtient pas la majorité absolue, le Président procède à un nouvel appel à candidatures au cours de la séance et procède à l'élection des candidats dans les conditions prévues par le présent article.

Si le nombre total de candidats déclarés est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les délégués sont élus au scrutin uninominal majoritaire, chaque candidat déclaré non élu pouvant présenter sa candidature pour chaque siège à pourvoir.

Le vote a lieu à main levée ou au scrutin secret si plus d'un tiers des participants le sollicitent.

Sont élus, les candidats ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, un candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le résultat des opérations électorales est proclamé par le Président.

#### **5.4. Dispositions communes à l'élection des délégués départementaux et intercommunaux**

Les délégués départementaux et intercommunaux sont des personnes distinctes les unes des autres.

Les agents du Syndicat ne peuvent être désignés comme délégués au Conseil syndical.

Les délégués départementaux et intercommunaux sont respectivement élus dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement général de leur assemblée délibérante.

Les nouveaux délégués sont installés au Conseil Syndical au plus tard, 3 mois après ce renouvellement.

#### **5.5. Vacance des délégués**

En cas de vacance parmi les délégués départementaux ou intercommunaux, pour quelque cause que ce soit, l'assemblée départementale ou intercommunale élit un nouveau délégué à l'occasion de la plus proche réunion et au plus tard dans les trois mois de la vacance dans les conditions prévues aux articles 5.2 et 5.3 ci-dessus. Le nouveau délégué poursuit le mandat du délégué qu'il remplace.

Pendant le délai de 3 mois, le comité syndical peut siéger malgré la vacance de poste. A l'expiration de ce délai, le comité syndical ne peut siéger tant que la vacance de poste n'est pas pourvue. Il peut toutefois siéger s'il y a lieu de procéder à l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du bureau et il est, dans ces cas, réputé complet.

#### **5.6. Durée du mandat des délégués**

La durée du mandat des délégués est celle de l'assemblée délibérante à laquelle ils appartiennent.

La perte de la qualité de membre de l'assemblée délibérante entraîne d'office la perte du mandat de délégué et, le cas échéant, la fin des fonctions exercées au titre de ce mandat (présidence, vice-présidence, membres du bureau) sauf dans le cas particulier du renouvellement général des assemblées délibérantes où, conformément aux articles 6,7 et 8 ci-après, ils restent en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Le mandat des délégués intercommunaux, titulaires et suppléants, prend fin de plein droit lorsque l'EPCI qui les a désignés fusionne avec un ou plusieurs autres EPCI et que l'EPCI issu de la fusion adhère subséquentement au Syndicat, par substitution aux EPCI fusionnés. Les délégués intercommunaux dont le mandat prend fin restent en place jusqu'à l'installation des délégués de l'EPCI issu de la fusion lesquels sont élus dans les proportions et conditions des articles 5.1 et 5.3 ci-dessus.

Le mandat des délégués départementaux et intercommunaux peut, pour un motif d'intérêt général lié notamment au bon fonctionnement des collectivités respectives qu'ils représentent, être rapporté à tout moment par l'organe délibérant qui les a élus.

Il est pourvu à la vacance du délégué dont le mandat est rapporté dans les conditions prévues à l'article 5.5 ci-dessus.

Les dispositions des deux alinéas précédents sont inapplicables à l'égard des délégués départementaux et intercommunaux qui sont membres du bureau du Syndicat.

Les démissions des délégués sont adressées au Président du Syndicat.

La démission prend effet dès sa réception par le Président qui en informe immédiatement l'autorité exécutive de la collectivité à laquelle appartient le délégué démissionnaire. Un nouveau délégué est élu dans les conditions prévues à l'article 5.5 ci-dessus.

### **5.7. Attribution du Conseil syndical**

Le Conseil syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du Syndicat. Il peut déléguer une partie de ses attributions au Président du Syndicat et au Bureau, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- 5° De l'adhésion du Syndicat à un groupement de collectivités territoriales et à un groupement d'intérêt public et de la prise de participation du Syndicat au capital d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale ;
- 6° De la décision du principe de la gestion déléguée d'un service public.

Le Président est autorisé à subdéléguer les matières que lui a déléguées le Conseil syndical sauf dispositions contraires dans la délibération portant délégation.

## **6. Le Président du Conseil syndical**

### **6.1. Election**

Sur convocation du Président sortant et sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil syndical, élit son Président parmi ses membres.

Le plus jeune délégué fait fonction de secrétaire.

Le Président est élu, après appel à candidatures par le Président de séance, par un vote au scrutin uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote a lieu à bulletin secret sauf si, sur proposition du Président, le comité syndical accepte le vote à main levée par une délibération adoptée à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

La durée du mandat du Président est celle des membres de l'assemblée délibérante à laquelle il appartient. Il est élu dans le délai de trois mois suivant le renouvellement général de cette assemblée délibérante.

Le Président sortant reste en place jusqu'à l'installation de son successeur pour expédier les affaires courantes.

Le mandat du Président prend fin en cas de perte anticipée du mandat électif qu'il détient dans la collectivité qu'il représente.

Lorsque le Président cesse, de façon anticipée, d'exercer définitivement ses fonctions, notamment par suite de décès, de démission, d'inéligibilité, perte de la qualité de membre de l'assemblée délibérante qu'il représente, un nouveau Président est élu dans les conditions définies ci-dessus dans le délai de trois mois. La Présidence est temporairement assurée par le 1er vice-président.

En cas de d'absence ou de tout autre empêchement le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1<sup>er</sup> vice-président ou par un autre vice-président dans l'ordre du tableau ou, à défaut de vice-présidents, par les autres membres du bureau dans l'ordre de leur élection. Ces dispositions ne font pas obstacle à la possibilité pour le Président d'assurer sa suppléance par une délégation de fonction consentie à un vice-président de son choix.

## **6.2. Attributions**

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.

Il est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer une partie de ses attributions aux Vice-présidents. Il peut consentir une délégation de signature au Directeur et au(x) directeur(s)-adjoint(s) du Syndicat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Président représente le Syndicat en justice, dans les conditions définies par le Conseil syndical.

Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil syndical, conformément à l'article 5.7 des statuts.

## **7. Les Vice-Présidents du Conseil Syndical**

Le Conseil syndical élit 4 vice-présidents dont :

- le 1<sup>er</sup> parmi les délégués départementaux
- le 2<sup>ème</sup> parmi les délégués intercommunaux
- le 3<sup>ème</sup> parmi les délégués départementaux
- le 4<sup>ème</sup> parmi les délégués intercommunaux

Les vice-présidents sont élus, après appel à candidatures par le Président de séance, au scrutin uninominal, à main levée ou secret si plus d'un tiers des participants le sollicitent, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre dans lequel sont élus les candidats détermine l'ordre des vice-présidents.

Le mandat des vice-présidents prend fin en même temps que celui des membres de l'assemblée délibérante à laquelle ils appartiennent. Ils sont élus dans le délai de trois mois suivant le renouvellement général de cette assemblée délibérante, avec indication du rang occupé dans l'ordre des vice-présidents, lequel peut être entièrement modifié à cette occasion, sur proposition du Président.

Les vice-présidents sortants restent en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs pour expédier les affaires courantes.

Le mandat des vice-présidents prend également fin en cas de perte anticipée du mandat électoral qu'ils détiennent dans la collectivité qu'ils représentent.

Il est pourvu, sans condition de délai, à la vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un poste de Vice-Président. Le nouveau vice-président est élu parmi les délégués de la catégorie à laquelle appartenait son prédécesseur et prend le rang occupé par ce dernier dans l'ordre du tableau des vice-présidents. Son mandat expire à la date à laquelle expirait celui de son prédécesseur.

Le Bureau peut continuer à siéger malgré la vacance de poste.

Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Les Vice-présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Président.

Chaque vice-président reçoit délégation pour suivre les travaux d'une commission territoriale déterminée.

Lorsque le Président rapporte une délégation consentie à un vice-président pour un motif lié à la bonne marche de l'administration du Syndicat, le Conseil syndical, lors de la plus proche réunion, délibère sur la poursuite du mandat du vice-président dont la délégation a été rapportée. En cas de vote défavorable, un nouveau vice-président est élu au cours de la même séance, au même rang que celui occupé par le vice-président déchu de ses fonctions et pour la durée du mandat restant à courir.

## **8. Le Bureau**

Le Bureau est constitué du Président, des quatre vice-présidents du Conseil syndical et de huit autres membres dont :

- 4 élus parmi les délégués départementaux,
- 4 élus parmi les délégués intercommunaux,

Les 8 autres membres du Bureau sont élus par le Conseil syndical selon les modalités et le mode de scrutin applicables à l'élection des vice-présidents.

Les règles relatives à la durée du mandat et à la vacance des 8 autres membres du Bureau sont celles applicables aux vice-présidents.

Les membres du Bureau restent en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs pour expédier les affaires courantes.

Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil syndical, conformément à l'article 5.7 des statuts.

## **9. Organisation des séances du Conseil syndical**

### **9.1.Périodicité**

Le Conseil syndical se réunit au moins une fois par semestre.

Il est réuni à l'initiative du Président chaque fois qu'il le juge utile ou à la demande motivée du tiers des délégués le composant.

Le Président, ou son représentant, convoque par écrit et personnellement chacun des délégués, cinq jours francs avant la séance prévue.

La convocation peut être faite par courrier électronique. Elle est également adressée au siège de la collectivité dans laquelle le délégué est élu.

En cas d'urgence motivée, ce délai peut être abrégé par le Président, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

La convocation comprend obligatoirement la liste des questions portées à l'ordre du jour.

Pour chaque affaire soumise à une délibération, un rapport explicatif de synthèse est joint à la convocation.

Si une décision concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché, accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté au siège du Syndicat par tout délégué sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires imposant la transmission desdits documents aux délégués.

Les représentants des membres associées au Syndicat visées à l'article 13 des présents statuts sont invités en tant que de besoin aux réunions du Conseil syndical, par le Président ou le Vice-président qu'il aura délégué.

### **9.2.Ordre du jour**

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation ou, pour toute convocation en urgence du Conseil syndical, au plus tard en début de séance.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical délibère sur une question non portée à l'ordre du jour.

Sur proposition de l'un de ses membres, le Conseil syndical délibère sur une question non inscrite à l'ordre du jour, sous réserve qu'elle ait été adressée au Président au moins 2 jours avant la séance.

En cas de convocation en urgence du Conseil syndical, cette question peut être transmise au Président en début de séance.

Des questions diverses, peuvent être évoquées lorsque l'ordre du jour de la séance est épuisé.

### **9.3.Lieu des séances**

Les séances ont lieu au siège du Syndicat, ou à défaut, dans un autre lieu déterminé par le Président et indiqué sur la convocation.

### **9.4.Tenue des séances**

Chaque séance du Conseil syndical est présidée par le Président ou par son représentant. Au cours de la séance où le compte administratif présenté par le Président est débattu, le Président quitte la séance lors du vote de celui-ci. Un vice-président, pris dans l'ordre du tableau, assure temporairement la présidence de la séance.

A chaque séance du Conseil syndical, un secrétaire est désigné.

Le Président dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire le déroulement des votes et en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture des séances. Il assure la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre.

Les séances du Conseil syndical sont publiques. A la demande du Président ou du tiers des délégués, le Conseil syndical peut toutefois décider de siéger à huis-clos, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à condition de le justifier par un motif légitime.

### **9.5.Quorum**

Après avoir déclaré la séance ouverte et procédé à un appel nominatif, le Président constate, en début de séance, que le quorum est atteint pour que le Conseil syndical puisse délibérer valablement. Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres du Conseil syndical est présente ou représentée. Les procurations visées à l'article 9.6 sont prises en compte pour le calcul du quorum.

Si après une première convocation, le Conseil syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation est adressée dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. La délibération prise lors de cette séance est valable quel que soit le nombre de membres présents.

### **9.6.Empêchement et procurations**

Tout délégué syndical titulaire empêché d'assister à une séance du Conseil syndical peut donner une procuration écrite de voter en son nom à tout autre membre du Conseil syndical. Un même délégué ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Un délégué suppléant ne peut être détenteur d'une procuration.

### **9.7.Adoption des délibérations**

Le Conseil syndical vote sur les questions soumises à ses délibérations à main levée ou au scrutin secret.

Le vote à main levée est le mode de scrutin ordinaire.

Il est procédé au vote à bulletin secret sur décision du Président de séance ou à la demande du tiers des membres du Conseil syndical présents ou représentés.

Dans le cadre du scrutin secret, le Président s'assure que tous les membres présents ont voté et prononce la clôture du scrutin. Le secrétaire de séance procède alors au dépouillement, arrête le résultat et le remet au Président qui le proclame.

Pour toutes les questions qui, en application des présents statuts, ne requièrent pas la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les délibérations du Conseil syndical sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

### **9.8.Pondération des voix des membres du Conseil syndical**

Pour l'adoption des délibérations du Conseil syndical :

- les délégués intercommunaux, titulaires et suppléants, possèdent chacun une voix,
- les délégués départementaux, titulaires et suppléants possèdent chacun 5 voix.

La pondération des voix des délégués départementaux est prise en compte pour l'expression, directe ou par procuration, de leurs suffrages.

La pondération des voix des délégués suppléants ne s'applique que s'ils siègent au Conseil syndical en l'absence des titulaires.

### **9.9.Amendements**

Tout délégué peut proposer un amendement aux projets de délibération soumis au Conseil syndical. Les amendements doivent être rédigés par écrit, signés et adressés au Président au plus tard deux jours francs avant la séance pour être obligatoirement mis en discussion, à l'exception d'une délibération portant sur une urgence motivée, auquel cas la proposition d'amendement peut être faite en séance. Le Président appelle l'auteur d'un amendement à le présenter. Les amendements sont mis aux voix selon l'ordre de leur proposition.

## **10. Organisation des séances du Bureau**

Sauf dispositions contraires des présents statuts et du règlement intérieur, les dispositions de l'article 9 ci-dessus s'appliquent aux séances et aux délibérations du Bureau.

Cependant, il est précisé que :

- les séances du Bureau ne sont pas publiques sauf lorsqu'il délibère par délégation du comité syndical. Un délégué qui n'est pas membre du Bureau peut être autorisé par le Président à assister, sans voix délibérative, à tout ou partie de ces réunions à sa demande, dans la mesure où il est concerné par une affaire traitée ;
- les délibérations du Bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés,
- les voix des délégués départementaux ne sont pas pondérées

## **11. Le Directeur du Syndicat**

Sous l'autorité du Président, il administre le Syndicat. Il prépare et exécute les décisions du Conseil syndical et du Bureau, et notamment prépare la stratégie pluriannuelle à mettre en œuvre, il élabore le programme annuel des travaux à réaliser, et il assiste le Président du Syndicat dans tous les actes pour lesquels celui-ci a reçu délégation du Conseil syndical.

En outre et sous l'autorité du Président, il exerce notamment les activités suivantes :

- Gestion du personnel et exercice du pouvoir hiérarchique
- Direction des services du Syndicat

- Participation aux réunions du Conseil syndical, du Bureau .

## **12. Les réunions territoriales**

Le syndicat organise, à l'échelle de chaque communauté de communes ou d'agglomération membres, des réunions territoriales informatives et/ou consultatives. Ces réunions ont lieu au moins une fois par an.

Elles se tiennent sous la présidence du Président du syndicat ou d'un vice-président délégué à cet effet par le Président.

Participent à ces réunions d'information, sur convocation du Président ou de son délégué, les délégués de la communauté de communes ou d'agglomération siégeant au comité syndical, le Président de la communauté de communes ou d'agglomération, les maires des communes membres de la communauté de communes ou d'agglomération ou leurs représentants, les conseillers départementaux du canton dans le ressort duquel est située la communauté de communes ou d'agglomération ainsi que toute autre personne que le Président juge utile d'y associer.

L'ordre du jour de ces réunions est arrêté par le président ou son délégué en rapport avec toutes les questions relatives à l'objet du Syndicat.

## **13. Membres associés et personnalités qualifiées**

### **13.1. Membres associés**

Des membres dits associés peuvent participer aux travaux du Syndicat et de ses différents organes. Il peut s'agir de personnes morales de droit public (Région, Chambres consulaires ... ) comme de personnes morales de droit privé ne poursuivant aucun but lucratif (associations ...) ayant une responsabilité dans l'aménagement numérique du territoire de la Haute-Garonne.

Les représentants de ces membres associés peuvent prendre part, à titre consultatif, aux débats du Conseil syndical et du Bureau. Ils n'ont pas voix délibérative.

### **13.2. Personnalités qualifiées**

Des personnalités qualifiées, à raison notamment de leur technicité et de leur expertise, peuvent siéger aux séances du Conseil syndical et du Bureau. Elles ne prennent pas part aux débats et n'ont pas voix délibérative.

## **14. Le règlement intérieur**

Le comité syndical peut adopter, en tant que de besoin, un règlement intérieur qui précise les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil syndical et du Bureau qui ne seraient pas déterminées par les lois, les règlements et les présents statuts.

## **15. Débat d'orientations budgétaires**

Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, une séance du Conseil syndical est consacrée aux orientations générales du budget de l'exercice à venir. Le débat sans vote est introduit par un rapport du Président.

Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les conditions prévues pour les communes de plus de 3 500 habitants.

## **16. Budget**

### **16.1. Recettes**

Les recettes du budget du Syndicat comprennent notamment :

1° : La contribution budgétaire des membres,

La contribution budgétaire des membres est obligatoire, à l'exception des personnes associées qui ne versent pas de contribution de ce type au Syndicat.

Les modalités de calcul du montant des contributions budgétaires de chaque membre sont fixées à l'article 16.2 des présents statuts.

2° : Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du Syndicat,

3° : Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,

4° : Les subventions des personnes publiques et notamment, de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de la Haute-Garonne, d'EPCI, d'autres groupements de collectivités territoriales, de communes.

5° : Les produits des dons et legs,

6° : Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,

7° : Le produit des emprunts souscrits directement par le Syndicat,

8° : Les fonds de concours de ses membres dans les conditions de l'article L5722-11 du CGCT après accord du Conseil syndical et des collectivités membres concernées. Les règles de calcul et les modalités de versement de ces fonds de concours sont arrêtées par des délibérations concordantes du Syndicat et des collectivités membres concernées.

9° : Des apports à titre gratuit, lesquels font l'objet d'une convention spécifique entre le Syndicat et les membres concernés

10° : Toute autre ressource autorisée par la réglementation.

## **16.2.Calcul des contributions budgétaires des membres aux dépenses du Syndicat**

La contribution des collectivités membres aux dépenses de fonctionnement du Syndicat est fixée annuellement par le comité syndical au prorata du nombre d'habitants.

Les habitants à prendre en considération sont ceux situés sur le territoire couvert par le Syndicat, Hors Zone AMII.

La population prise en compte pour le calcul des contributions budgétaires au titre d'un exercice N est la population totale publiée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier N-1.

Les collectivités membres participent aux dépenses d'investissement par le versement des fonds de concours mentionnés à l'article 16-1-8°.

## **17. Comptabilité**

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité publique. Les règles comptables du Syndicat qui s'appliquent sont définies aux articles L 5721-2 et suivants du CGCT.

Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par un comptable public désigné par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Le contrôle comptable, financier et administratif du Syndicat s'effectue selon les règles définies à l'article L 5721-4 du CGCT.

## **18. Adhésion d'un nouveau membre**

Toute commune ainsi que tout EPCI disposant de la compétence exercée par le Syndicat dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT, peuvent adhérer au Syndicat.

L'adhésion est subordonnée à l'approbation des statuts du Syndicat par son organe délibérant et à l'acceptation de cette adhésion par le Conseil syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'adhésion des membres associés est subordonnée à l'approbation de la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du Comité Syndical.

## **19. Conséquences du transfert de compétences au Syndicat**

### **19.1.Conséquences patrimoniales**

Conformément à l'article L5721-6-1 du CGCT le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition au Syndicat des biens, équipements et services nécessaires à leur exercice ainsi que le transfert des droits et obligations qui y sont attachés. La liste de ces équipements et

services est constatée par un procès verbal établi contradictoirement par le membre concerné et le Syndicat. Ce procès-verbal, qui précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci, est annexé aux présents statuts.

Les collectivités membres peuvent mettre à la disposition du Syndicat à titre gratuit, sauf convention contraire, tout bien utile à la réalisation de son objet. Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété. Elle fait l'objet d'une convention spécifique.

### **19.2. Conséquences sur les actes et les contrats**

Le Syndicat est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux collectivités membres dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les collectivités membres n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La collectivité qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution.

### **20. Mise à disposition de services**

Conformément à l'article L 5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre peuvent être, en tout ou partie, mis à la disposition du Syndicat pour l'exercice de ses compétences. Une convention conclue entre la collectivité concernée et le Syndicat fixe les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le Syndicat des frais de fonctionnement du service.

Dans les mêmes conditions, les services du Syndicat peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences.

### **21. Retrait d'un membre**

#### **21.1. Procédure**

Un membre ne peut se retirer du Syndicat qu'à l'expiration d'une période de 15 ans à compter de son adhésion et à la condition que ce retrait ne compromette pas l'exécution des contrats passés par le Syndicat avec les entreprises pour l'exploitation du service public des communications électroniques, sauf à compenser financièrement le Syndicat (voir infra).

Le retrait d'un membre, demandé par son organe délibérant, est soumis, d'une part, à l'accord du Conseil syndical statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, d'autre part à l'accord des deux tiers des organes délibérants des membres du Syndicat.

L'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification à l'exécutif de la délibération du Conseil syndical pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

## **21.2. Conséquences du retrait**

Le retrait d'un membre du Syndicat est régi par les dispositions combinées des articles L 5721-6-2 et L 5211-25-1 du CGCT selon lesquelles :

- Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du Syndicat et non cédés à ce dernier sont restitués au membre qui se retire et réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases ; le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens lui est également restitué ;
- Lorsque les biens meubles et immeubles ont été acquis ou réalisés ou lorsque la dette a été contractée, postérieurement au transfert de compétences, la répartition de ces biens ou du produit de leur réalisation ainsi que celle du solde de l'encours de la dette est fixée, à défaut d'accord, par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés.

Le retrait est également régi par les dispositions supplétives suivantes :

- Une compensation financière est attribuée au Syndicat en cas de retrait compromettant l'exécution des contrats passés par le Syndicat avec les entreprises pour l'exploitation du service public des communications électroniques ; cette compensation est fixée par des délibérations concordantes du Syndicat et du membre qui se retire ; en cas de désaccord, les parties s'en remettent aux conclusions d'une commission composée paritairement de représentants du Syndicat et du membre qui se retire.
- Les sommes versées dans le cadre du budget de fonctionnement ne sont pas remboursées.

## **22. Adhésion/participation du Syndicat à d'autres groupements de collectivités territoriales ou autres personnes morales**

Le Syndicat a la faculté d'adhérer à tout groupement de collectivités territoriales dans les conditions posées par la loi et la jurisprudence s'agissant notamment de l'adhésion à un syndicat mixte, ainsi qu'à des associations ou tout autre organisme en rapport avec son objet statutaire, comme de prendre une participation au capital d'une société publique locale, d'une société d'économie mixte locale ou d'une société d'économie mixte à objet unique, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au sein du Conseil syndical par les membres présents ou représentés.

## **23. Autres modifications statutaires**

Toutes les modifications statutaires, autres que celles relatives au périmètre du Syndicat, devront être adoptées par le Conseil syndical à la majorité absolue des deux tiers des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. Lorsqu'une communauté de communes ou d'agglomération, membre du Syndicat par substitution à une ou plusieurs anciennes

communautés fusionnées, acquiert la compétence statutaire en matière de communications électroniques pour tout le territoire communautaire, la modification du périmètre d'intervention du Syndicat qui en résulte est approuvée par des délibérations concordantes du Syndicat et de la communauté, adoptées à la majorité simple de leur organe délibérant respectif. Cette modification du périmètre d'intervention du Syndicat met fin à la substitution et au mandat des délégués en poste. La communauté devient membre du Syndicat pour la totalité de son territoire. Elle est représentée au Conseil syndical par un nombre de délégués désignés dans les conditions prévues aux articles 5.1 alinéa 3 et 5.3 ci-dessus.

#### **24. Dissolution et liquidation du Syndicat**

Le Syndicat peut être dissous en application des articles L.5721-7 et L. 5721-7-1 du CGCT applicables aux syndicats mixtes ouverts.

#### **25. Règles applicables au Syndicat**

Dans silence des articles L.5721-1 et suivants du CGCT et des présents statuts ou du règlement intérieur du Syndicat, les dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés de l'article L.5711-1 dudit code sont applicables.

#### **26. Durée**

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

#### **27. Information du Préfet**

Le Président informe le Préfet de toutes les modifications intervenues dans les statuts du Syndicat et lui adresse, à l'occasion de chaque modification, une version des statuts mise à jour.

Le Préfet prend acte annuellement des modifications statutaires par un arrêté publié au recueil des actes administratifs avant le 31 janvier de l'année n+1.



**Conseil Syndical**  
**Extrait du Procès-verbal**

**Séance du : 03/04/2024**  
**Date de convocation : 19/03/2024**  
**Membres en exercice : 60**  
**Quorum : 31**  
**Présents ou représentés : 42**  
**Absents ou excusés : 18**

**N° 20240403-06PV**

**Objet : Validation document unique**

Le mercredi 3 avril 2024, le Conseil syndical du Syndicat Mixte Haute-Garonne numérique s'est réuni sous la présidence de monsieur Victor DENOUVION, Président.

Après avoir ouvert la séance, le Président a désigné Madame Sandrine BAYLAC, comme secrétaire de séance et cette dernière a procédé à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré :

**Le Conseil Syndical,**

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 14 mars 2024,

Le Président rappelle au conseil syndical que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le syndicat a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du syndicat.

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération.

La délibération a été adoptée par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés.



**Victor DENOUVION**  
Président du Syndicat Mixte  
Haute-Garonne Numérique

Ma Haute-Garonne 100% fibrée

# Document unique

## Haute-Garonne Numérique



# RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Chaque employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. L'évaluation et la prévention des risques professionnels permettent de prévenir les accidents. L'ensemble des risques doit être ainsi formalisé dans un document unique, encadré par plusieurs textes réglementaires (**article L4121-1 et suivants du code du travail**).

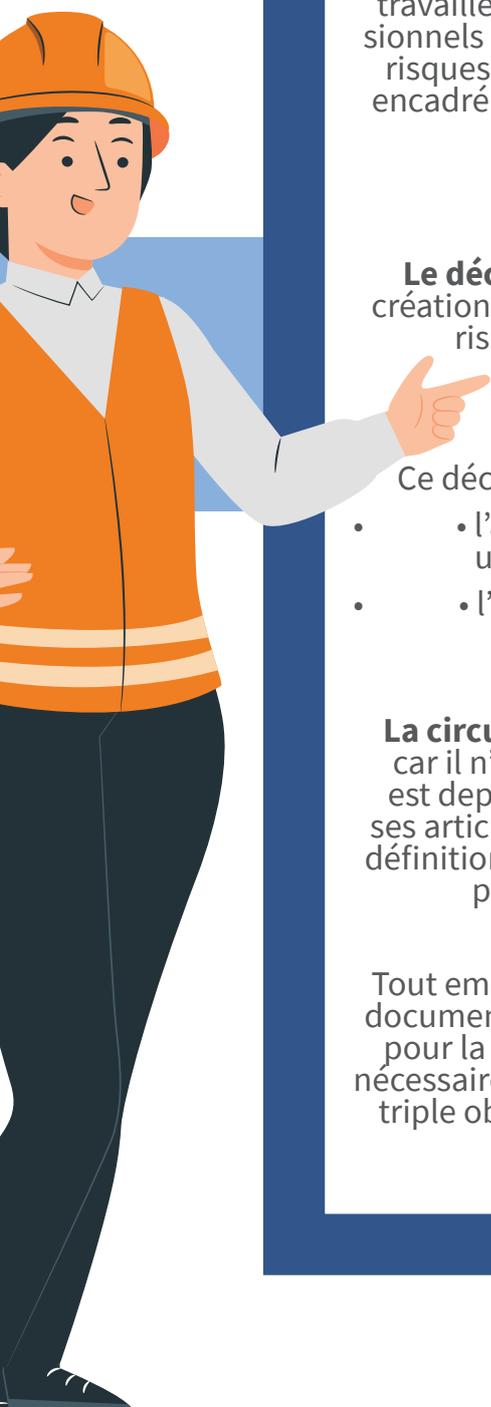
**Le décret du 5 novembre 2001** (n° 2001-1016) prévoit la création obligatoire d'un "document relatif à l'évaluation des risques pour la santé, la sécurité des travailleurs".

Ce décret introduit 2 dispositions dans le code du travail :

- l'article R4121-1 oblige à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques
- l'article R4741-1 porte sur les sanctions pénales en cas de non-respect de l'article R4121-1

**La circulaire du 18 avril 2002** apporte quelques précisions car il n'existe pas de modèle type. L'évaluation des risques est depuis longtemps intégrée dans le code du travail dans ses articles L4121-1 et suivants. La circulaire ne donne pas de définition mais des indications quant aux objectifs à atteindre permettant de préciser l'attente réglementaire.

Tout employeur est donc tenu d'élaborer et de tenir à jour un document recensant l'ensemble des risques dans l'entreprise, pour la santé et la sécurité du personnel. Ce document doit nécessairement prendre la forme d'un support unique, dans un triple objectif de cohérence, de commodité et de traçabilité.



# ÉTAPES DE RÉALISATION

## 1ÈRE ÉTAPE

Définir les différentes unités de travail de manière cohérente par filières et activités.

## 2ÈME ÉTAPE

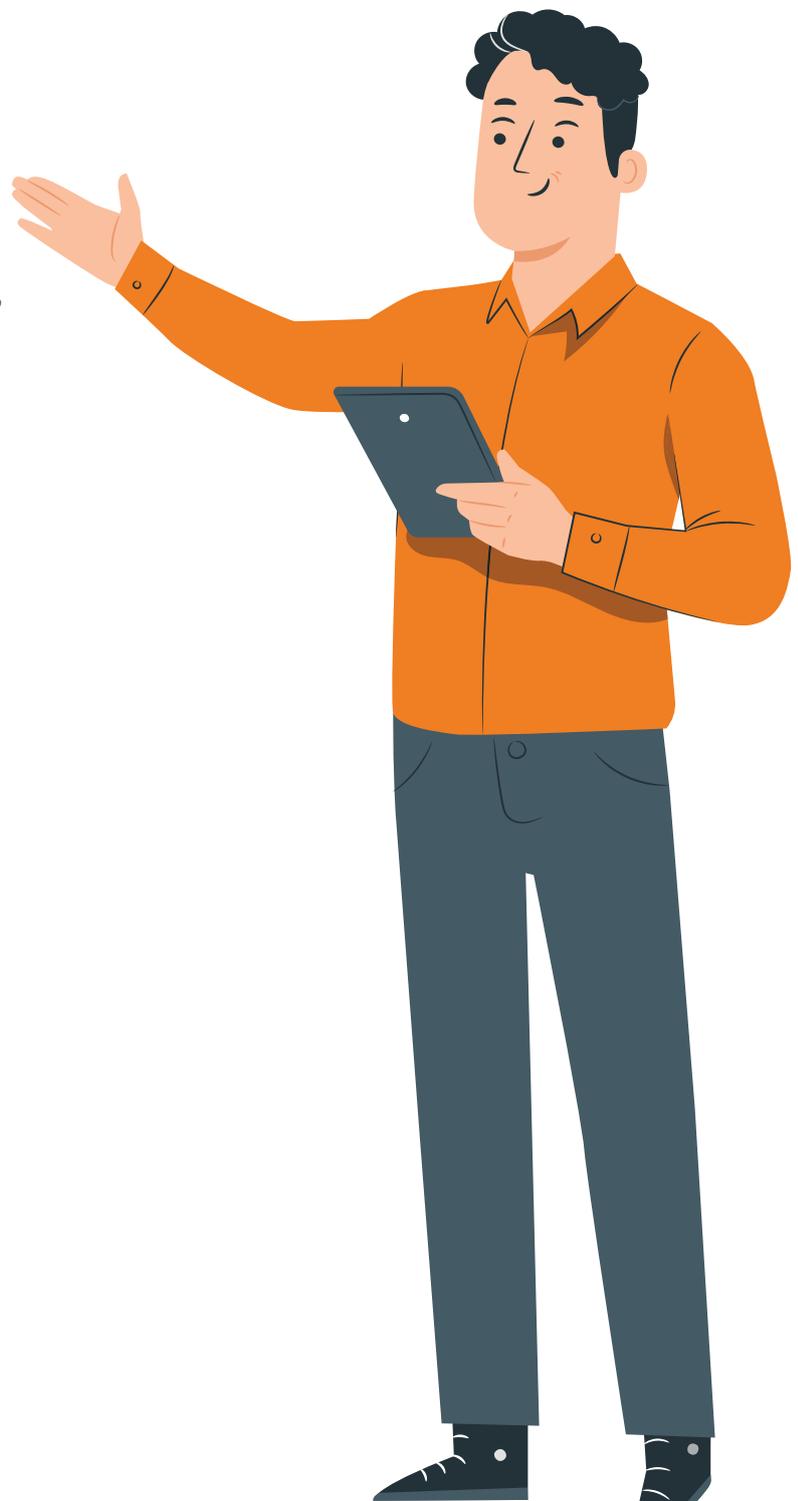
Sur chacune des unités de travail définies, lister, avec les agents, toutes les activités qu'ils y effectuent même saisonnières.

## 3ÈME ÉTAPE

Avec l'appui d'un pense bête, en concertation avec les agents, passer en revue, activité par activité, chaque risque type et noter si un ou plusieurs risques sont présents dans chacune des activités.

## 4ÈME ÉTAPE

Evaluer, avec les agents, l'importance de cette exposition avec une grille d'évaluation (la fréquence, la gravité du risque), la maîtrise de ces risques (formation – connaissance – consignes ou règlement intérieur...). Ceci revient à quantifier chaque risque pour repérer les situations prioritaires à traiter.



# COMMENT ELABORER LA GRILLE D'ÉVALUATION PAR UNITÉ DE TRAVAIL ?

Pour chaque unité de travail définie, il est nécessaire de recenser toutes les activités de cette unité de travail (même celles qui sont réalisées de manière ponctuelle ou saisonnière) et de décrire chaque activité dans une grille d'évaluation.

Ensuite, il est nécessaire de déterminer tous les risques présents pour chacune des activités.

Concrètement, il est important de disposer d'une liste de risques potentiels afin d'aider à les définir. En face de chaque activité, on aura donc un ou plusieurs risques présent(s). Chaque risque doit ensuite être quantifié en terme de fréquence (F) et de gravité (G) afin de connaître ceux sur lesquels il est nécessaire d'agir en priorité.

## FRÉQUENCE

Note	Exposition au danger	Libellé
1	Très rare	- d'une fois/mois et/ou - 10% du tps de travail
4	Rare	- d'une fois/sem et/ou de 10 à 25% du tps de travail
7	Fréquent	- d'une fois/jour et/ou de 25 à 75% du tps de travail
10	Très fréquent	+ d'une fois/jour et/ou + 75% du tps de travail

## GRAVITÉ

Note	Libellé de la gravité
1	Soins sans arrêt
4	Soins avec arrêt
7	Incapacité permanente partielle
10	Mortelle

## 5ÈME ÉTAPE

**Programmer les actions de prévention** prioritaires en faisant valider par l'Exécutif, au besoin sur plusieurs années (proposition au budget pour de l'équipement ou de la formation, ou simple décision sur l'organisation) et consigner les actions déjà réalisées.

## 6ÈME ÉTAPE

Soumettre à l'avis du **Comité Social Territorial, le Document Unique et le plan d'actions** en découlant.

## 7ÈME ÉTAPE

Mettre à jour, adapter au moins chaque année, tel qu'imposé par le décret.



HAUTE-GARONNE  
NUMÉRIQUE

**Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique**  
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9  
05 34 33 12 00  
contact@hautegaronnenumérique.fr  
www.hautegaronnenumérique.fr

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
Direction Générale	Directeur Général	psychosociaux	4	2	8	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	NM	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	meublier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
COMMUNICATION ET PROJETS	Directeur	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	chargée de communication	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Chef de projet	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Administrateur de bases de données SIG	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque Initial (FXC)			
Direction Administrative, Juridique et Financière	Directrice	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	1	4	4	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	moblier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Responsable finances	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	moblier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Responsable RH	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	moblier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Assistant administratif/comptable	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	moblier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Assistant administratif chargé d'accueil	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	moblier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
DIRECTION PROGRAMME FTTH	Directeur	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		charges physique de travail	1	2	2	Outillage adapté	NM	
		rayonnement	1	1	1	/	NM	
		ambiance thermique	1	2	2	EPI Aménagement horaires Glacière voiture	NM	
		risque électrique	1	4	4	Formation hab elec	NM	
		aménagement du poste de travail	4	1	4	mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	



DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
DIRECTION PROGRAMME FTTH	Chargé d'opération-spécialisation télécommunications	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		risque extérieur chutes, risques chantier,	4	4	16	EPI balisage assuré par le délégataire	NM	
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules balisage chantier par le délégataire	NM	rien de rappeler des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	2	1	2	meublier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
		risque électrique	4	4	16	Formation hab	NM	
		rayonnement	1	1	1	7	NM	1
		ambiance thermique	4	2	8	EPI Aménagement horaires	NM	Glacière voiture
	charges physique de travail	3	2	6	Outilage adapté	NM		
	Technicien contrôle qualité	psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules:	NM	rien de rappeler des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	2	1	2	meublier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
		risque électrique	4	4	16	Formation hab	NM	
		ambiance thermique	4	2	8	EPI Aménagement horaires	NM	Glacière voiture
		rayonnement	1	1	1	7	NM	
risque extérieur chutes, risques chantier, charges physique de travail		4	4	16	EPI balisage assuré par le délégataire	NM		
	4	2	8	Outilage adapté	NM			

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
DIRECTION PROGRAMME FTTH	Assistant administratif	psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		aménagement du poste de travail	4	1	4	meublier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	

DIRECTION	UNITE DE TRAVAIL	NATURE DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL	PROPOSITION DE MESURES DE PREVENTION
			Fréquence	Gravité	Risque initial (FXG)			
Direction projet RIP 1G/Réseau radio 4G/LTE/Pilotage public et suivi opérationnel du plan de fermeture du cuivre	directeur	Psychosociaux	3	1	3	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	1	4	4	Entretien régulier des véhicules	NM	Fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		Aménagement du poste de travail	4	1	4	Mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
	Chef de projet radio 4G	Psychosociaux	2	1	2	TLT œuvres sociales facilités horaires Formations adaptées Points réguliers avec l'équipe	M	Plan de formation Moment de cohésion
		Déplacement	4	4	16	Entretien régulier des véhicules	NM	Fiche de rappel des règles de sécurité sur les l'ensemble des modes de déplacement
		Aménagement du poste de travail	4	1	4	Mobilier ergonomique (fauteuil, souris, repose pieds,...) plusieurs écrans réglables	M	
		Risque électrique	2	4	8	Formation hab elec	M	
		Risque chute en hauteur	2	4	8	Formation travail en hauteur Equipement de protection individuelle adapté révisé régulièrement	M	